

Rapport Financier 2021

**Être le bancassureur, mutualiste,
de plein exercice, à dimension humaine, acteur
du développement de son territoire
et du Crédit Mutuel.**



Crédit  Mutuel
— Maine-Anjou, Basse-Normandie —

SOMMAIRE

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	2
I. ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE DE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE	2
A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	2
B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS	2
C. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE.....	8
D. EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE	8
II. ACTIVITE COMMERCIALE	9
A. EPARGNE	9
B. CREDITS.....	11
C. ASSURANCE IARD	11
III. ANALYSE DU BILAN.....	12
A. DERIVES.....	12
B. ACTIF	13
C. PASSIF.....	16
D. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION	18
E. RECAPITULATIF DES RESULTATS NETS PART DU GROUPE IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS.....	19
F. CONTRIBUTION DES FILIALES	19
IV. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES	20
A. CAPITAUX PROPRES	20
B. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES	20
C. RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES.....	27
V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	28
VI. BILAN ET PERSPECTIVES.....	28
LISTE DES MANDATS DE LA FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE MAINE- ANJOU ET BASSE-NORMANDIE	29
ELEMENTS FINANCIERS CONSOLIDES	35
I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021	35
A. BILAN CONSOLIDE.....	35
B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	37
C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES	39
D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE.....	41
II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES	42
A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE.....	42
B. REFERENTIEL COMPTABLE	42
C. PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE- NORMANDIE.....	48
D. DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS	72
E. AUTRES INFORMATIONS	104
III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES.....	107

RAPPORT DE GESTION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Les entités du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation légale d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

I. ELEMENTS FINANCIERS RELATIFS AUX COMPTES DU GROUPE DE CREDIT MUTUEL MAINE-ANJOU, BASSE-NORMANDIE

A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est composé du Groupe bancaire (entité consolidante) et des filiales suivantes :

Filiales	% de contrôle	% d'intérêt	Méthode d'intégration	Activité Exercée
Euro-Information	7,611%	7,611%	M.E.E.	Société informatique
FCT Zephyr	50,0 %	50,0 %	M.E.E.	Fonds Commun de Titrisation de créances à l'habitat
FCT Zephyr II	50,0%	50,0%	M.E.E.	Fonds Commun de Titrisation de créances à l'habitat
HelloAsso	73,71%	73,71%	I.G.	Solutions de paiements pour les associations
Volney Assurances	100,0%	100,0%	I.G.	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0 %	100,0 %	I.G.	Société de portage foncier
Volney Chaptal	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant un immeuble de placement
Volney Développement	90,0 %	90,0 %	I.G.	Société de capital risque
Volney Habitat	100%	100%	I.G.	Société d'investissement immobilier
Volney Patrimoine	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant des immeubles de placement
Volney Sainte-Anne	100,0%	100,0%	I.G.	Société Civile Immobilière portant un immeuble de placement

B. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

L'exercice 2021 du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a été marqué par les événements suivants :

↳ **Forward Looking Régional (« FLR ») et Complément Sectoriel National**

En normes IAS39 et à l'instar des processus mis en place en normes CNC, le CM MABN procédait, d'une part à la dépréciation individuelle des « prêts et créances », et d'autre part, à un provisionnement « collectif ». Cela s'inscrivait dans le cadre d'un processus national. En 2011, le groupe a mis en place des provisions sectorielles. Le processus de décision et d'évaluation de ces provisions étaient les mêmes que ceux définis dans le cadre des normes CNC.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, suite à la mise en application d'IFRS9, le CM MABN reprend l'ensemble du processus de comptabilisation de correction de valeur pour pertes, au titre des pertes de crédits attendues pour les instruments de dette comptabilisés au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres recyclables. A ce titre, le groupe applique :

- les critères nationaux d'affectation des contrats en Stage 1, Stage 2 et Stage 3 ;

- les paramètres de détermination de la correction intégrant l'ajustement « Forward Looking National » (« FLN »), qui n'a pas évolué en 2021 par rapport à 2020 :
 - o Pondération scénario pessimiste 75% (pour mémoire, 40% en 2019)
 - Majoration des probabilités de défaut de la plus forte variation constatée historiquement (crise financière 2008-2009) ;
 - Au 31/12/20, durcissement du stress retenu sur les algorithmes « Particuliers » et « Entrepreneurs individuels » ;
 - o Pondération scénario neutre 24% (pour mémoire, 50% en 2019)
 - Projection des dernières probabilités de défaut à partir d'un modèle macro-économique ;
 - o Pondération scénario optimiste 1% (pour mémoire, 10% en 2019)
 - Prolongement de la tendance baissière des probabilités de défaut.

Compte tenu de la crise sanitaire et de ses effets collatéraux, un complément de provisionnement a été établi au niveau national au titre de secteurs définis comme vulnérables (« Complément Sectoriel National ») ; il s'appuie sur un stress appliqué aux paramètres nationaux de base, défini au niveau de chaque Groupe Régional, résultant de :

- L'impact d'un déclassement systématique en « Stage 2 » des contrats sélectionnés ;
- L'application d'un facteur multiplicatif visant à atteindre un taux de provisionnement cible par famille sectorielle, défini au niveau de chaque Groupe :
 - o Famille A 3,50%
 - o Famille B 2,50%
 - o Famille C 1,50%

Famille Secteur (Données en K€)	Encours	EAD	EAD Nette PGE	Provisions de base	Impact déclassement S2	Impact Facteur multiplicatif	Impact total stress sectoriel national	Provisions totales
Hôtels Restaurants	74 939	69 411	57 958	424	275	1 286	1 561	1 985
Sous-Total A	74 939	69 411	57 958	424	275	1 286	1 561	1 985
Location de véhicules	48 125	43 234	43 046	33	45	299	344	376
Activités saisonnnières	5 173	4 836	3 796	31	13	169	181	213
Tourisme, jeux et loisirs	41 332	35 969	27 492	182	67	961	1 029	1 211
Transporteurs aériens	682	661	661	1	4	21	25	27
Sous-Total B	95 312	84 701	74 995	248	129	1 450	1 579	1 827
Aéronautique	20 522	12 766	9 643	36	24	3	28	64
Distribution spécialisée	11 934	10 974	8 721	59	52	7	58	117
Industrie automobile	64 509	51 789	41 086	524	226	45	271	795
Transport industriel	16 737	9 650	9 371	21	24	3	27	48
Sous-Total C	113 702	85 179	68 822	641	326	58	384	1 024
TOTAL	283 953	239 291	201 775	1 313	730	2 794	3 524	4 837

De plus, par souci de prudence et de cohérence avec le management des risques, le CM MABN complète le « Forward Looking National » avec un « Forward Looking Régional » (« Complément FLR »).

L'ajustement « Forward Looking Régional » permet d'incrémenter des particularités régionales, dont le processus national ne tient pas compte. Il s'appuie sur des données tant externes qu'internes pouvant impacter significativement les portefeuilles d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Il permet au management de

la banque de définir des facteurs d'aggravation du risque liés intrinsèquement aux particularités du territoire de la banque ou aux portefeuilles de crédit.

Le processus « Forward Looking Régional » est placé sous la responsabilité du Comité Risque Fédéral présidé par le management de la banque qui va :

- s'appuyer, dans une logique d'analyse multifactorielle et globale, sur une série d'informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs ;
- déterminer les facteurs de risque sous-estimés par le processus national ;
- apprécier, au vu des informations qualitatives et quantitatives produites notamment par le service Risques Engagements Réseaux, l'ampleur de la variation du risque de défaillance à date de clôture, et fixer en conséquence, le niveau de majoration nécessaire à apporter aux paramètres nationaux pour tenir compte des spécificités propres au portefeuille crédit du CM MABN.

Les provisions sont comptabilisées en soustractif d'actif pour les encours bilan et en provisions pour risques et charges pour les encours hors bilan. Les provisions Stage 1 et Stage 2 ne sont pas déductibles fiscalement.

Après analyse du contexte économique régional, des expositions du groupe MABN et après avoir pris connaissance des scénarios du « Forward Looking National », le Comité Risque Fédéral a décidé de détériorer les paramètres sur les expositions suivantes :

- exposition aux risques du secteur des professionnels :
 - o Automobile
 - o Bâtiment Travaux Publics
 - o Petits commerces et immobilier rattaché
 - o SCI portant sur des murs commerciaux situés dans des villes de moins de 50 000 habitants
 - o Tourisme
- exposition aux risques du secteur agriculture ;
- exposition aux risques du secteur de l'immobilier résidentiel.

L'analyse des informations et des portefeuilles de l'établissement amène les commentaires suivants :

o **Automobile**

Avec une transition vers le véhicule électrique, l'automobile traverse une des transformations les plus profondes de son histoire au moment où elle est également confrontée de plein fouet par la crise de la Covid-19. En deux ans, la part de marché des voitures électrifiées s'est envolée, dépassant 17% pour l'hybride simple (+12 pts par rapport à 2019), 8% pour l'hybride rechargeable (+7,6 pts) et 9% pour l'électrique (+7,4 pts). Il se sera ainsi vendu pratiquement autant de voitures électrifiées rechargeables en 2021 que de véhicules diesel. Ce mouvement s'accompagne d'un rétrécissement du marché du neuf, pas seulement lié à la pénurie de semi-conducteurs. La hausse continue du prix des véhicules n'est plus compensée aux yeux des clients par le lissage permis par la généralisation des formules de leasing, et l'incertitude sur le bon choix de motorisation pousse par ailleurs à l'attentisme. La demande s'est donc en partie reportée sur le marché de l'occasion, de mieux en mieux structuré, qui a atteint un plus haut historique en 2021, à plus de 6 millions de transactions.

Au global, le taux de Douteux et Contentieux sur ce secteur représente 5,05% contre une moyenne de 2,71%. L'encours est significatif à un peu plus de 184M€. L'ensemble de ces points nous conduit à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2021.

o **Bâtiment et Travaux Publics (BTP)**

Lourdement impacté par la crise sanitaire en 2020, le BTP a connu une année 2021 favorable liée à un effet de rattrapage mais également au dynamisme du marché de l'immobilier et à une demande croissante des ménages dans les projets de rénovation. Cette vitalité de la demande est par ailleurs consolidée par les dispositifs du Plan de relance qui soutient massivement la rénovation des logements et des bâtiments publics (MaPrimeRénov, appel à projets...) et par des dispositifs tel le décret éco-énergie tertiaire. L'anticipation de la Réglementation Environnementale 2020 (RE2020), source de hausse de coûts, a par ailleurs poussé les promoteurs et acquéreurs à accélérer les démarches pour obtenir un permis de construire avant la fin de l'année 2021, ce qui aura un impact sur les mises en chantier de 2022. Cela se traduit par un carnet de commandes qui assure actuellement 8,8 mois de travail, une durée nettement au-dessus de la moyenne de longue période (5,8 mois).

Cette vitalité de la demande ne doit néanmoins pas occulter les difficultés rencontrées par le secteur : des difficultés de recrutement qui induisent des allongements des délais, une hausse du prix des matières

premières et des difficultés d'approvisionnement qui peuvent avoir un impact sur les marges et peser sur les BFR et des perspectives qui sont dégradées à moyen terme, notamment dans la construction neuve.

Sur notre secteur géographique, le secteur du BTP reste le premier secteur touché et représente 15% des défaillances. Sur la région des Pays de Loire, les défaillances sur le secteur du bâtiment sont en progression de 18,3% en 2021, représentant un signal d'alerte dans un contexte de baisse généralisée des défaillances.

Au global, le taux de Douteux et Contentieux sur ce secteur représente 4,18% contre une moyenne de 2,71%. L'encours sur cette activité est significatif à 391M€ L'ensemble de ces points nous conduit à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2021.

o **Petit commerce de proximité**

Contrecoup de la chute d'activité observée en 2020, le chiffre d'affaires du commerce de détail aura enregistré un net rebond en 2021 (+10% en volume). Les mesures de restrictions d'activité imposées par le gouvernement pour lutter contre l'épidémie auront été moins impactantes qu'en 2020 et les commerces jugés « non essentiels » mieux préparés pour assurer la continuité de leur activité (click & collect, drives...), notamment pendant le confinement d'avril. Le commerce de détail aura bénéficié en outre d'un effet report des dépenses de loisirs (voyages, spectacles, etc...) vers les biens manufacturés, en particulier les biens d'équipement de la maison et les articles de bricolage. À noter néanmoins que certains pans du commerce de détail ont souffert durablement de la crise sanitaire. C'est le cas en particulier des magasins d'habillement et des centres commerciaux dont la fréquentation sera restée au plus bas.

La croissance du chiffre d'affaires du commerce de détail décélérera en 2022, même s'il faut s'attendre à une embellie du côté du pouvoir d'achat et de la consommation des ménages. Ce ralentissement sera la conséquence d'un retour à la normale dans les choix de consommation que pourront opérer les ménages. Le petit commerce est également confronté à un changement des modes de consommation, notamment la vente par internet qui challenge certains secteurs comme l'habillement.

Le rattrapage de l'activité dans l'hébergement-restauration aura été incomplet en 2021. Le prolongement de restrictions sanitaires lourdes jusqu'en juin, suivi de l'annonce de l'obligation du pass sanitaire pour les activités de restauration dès le 12 juillet, a en effet empêché tout retour à la normale de la fréquentation sur les 7 premiers mois de l'année. Après deux années de lent retour à la normale, l'hébergement restauration dépassera enfin son volume d'activité d'avant crise en 2022. Principale ombre à l'horizon, le manque de main-d'œuvre continuera de brider la capacité de rebond du secteur à court terme. Le développement d'activité que représentent les activités touristiques (notamment le retour de la clientèle étrangère) et le retour du tourisme d'affaires ne représentent qu'un faible levier de développement pour le cœur de clientèle du territoire de MABN.

Sur notre secteur géographique, malgré un recul constaté mais très récent des procédures collectives, le secteur du commerce de détail et la restauration sont les deuxième et troisième secteurs les plus touchés et représentent respectivement 13% et 8% des défaillances.

Au global, le taux de Douteux et Contentieux sur le « petit commerce de proximité » représente 4,70% contre une moyenne de 2,71%. L'encours est significatif à un peu plus de 332M€ L'ensemble de ces points nous conduit à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2021.

o **SCI portant des murs commerciaux**

De nombreux centres villes rencontrent aujourd'hui des difficultés, particulièrement dans la catégorie des villes moyennes. L'augmentation du taux de vacance des locaux commerciaux en est l'un des éléments les plus visibles, mais de nombreux indicateurs confirment la difficulté des centres villes face aux autres formes de commerce (retail-park, centres commerciaux...). Le taux moyen de la vacance en centre-ville est passé de 7,2% en 2012 à 9,5% en 2015, à 11,9% en 2018 et atteint 12% en 2021 dans les petits centres villes.

Les petites et moyennes villes, relais sur le territoire français, constituent souvent la seule centralité de proximité pour des territoires ruraux et apparaissent souvent très fragiles ; 70% des villes moyennes connaissent un taux de vacance inquiétant à plus de 10% ; ce taux dépasse même 15% pour 33% des centres villes et 20% pour 14% des villes étudiées dans la catégorie. Les performances des enseignes nationales sont, en moyenne, assez faibles, à 22 % en deçà de leur niveau moyen de chiffre d'affaires en France.

Ces éléments nous amènent à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2021.

○ Agriculture

Le secteur agricole est toujours globalement soumis aux aléas climatiques, économiques et de plus en plus géopolitiques.

- ✓ **Viande bovine et Lait** : marché qui reste favorablement orienté avec un point d'attention sur la filière lait bio, compte tenu d'une production qui a connu une forte hausse en 2021 et d'une demande qui n'est plus sur la même dynamique ; la consommation de viande bovine est restée quasiment stable en 2021 dans un contexte d'offre limitée au deuxième semestre et qui devrait le rester à l'échelle européenne ; le secteur devra, comme d'autres, faire face à la hausse des coûts de production, du fait de l'augmentation du coût des matières premières et de l'énergie.
- ✓ **Viande porcine** : filière qui connaît de nouveau des difficultés sous l'effet conjugué d'un recul de la demande d'importation émanant de la Chine et de la hausse des coûts d'intrants, notamment ceux des céréales (entre +25% et +30%), qui représentent plus de 70% du coût de production ; les prix payés aux producteurs subissent, pour leur part, une forte baisse par rapport aux années précédentes ; ces éléments participent à la perte de productivité de l'élevage français qui le rend moins compétitif sur les marchés internationaux.
- ✓ **Volailles** : sur l'exercice 2021, la vision reste contrastée avec une progression des abattages de poulets de chair et un recul des abattages de dindes et de canards gras ; les exportations hors Union Européenne sont en recul et la consommation de viande et d'élaborés de volaille à domicile régresse également (baisse globale de l'ordre de 5%).

L'agriculture est le seul secteur au niveau national à avoir connu une hausse des procédures collectives en 2021 (progression de 9,3% par rapport à 2020) ; cette progression est de 7,2% en région Normandie. Compte tenu d'un encours significatif à plus de 1 149M€ l'ensemble de ces points nous amène à maintenir une ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2021.

○ Tourisme

Les activités liées aux spectacles et aux jeux (parcs de loisirs, agences de voyages, arts du spectacle) sont fortement affectées par les contraintes d'accès liées à la crise sanitaire : obligation de pass sanitaire, mise en place de jauges, limitation de la restauration sur place. Les perspectives 2022 sont étroitement liées à l'évolution des conditions sanitaires et sont à ce stade pour le moins aléatoires.

Ces éléments nous conduisent à intégrer ce secteur dans notre provisionnement au titre de l'exercice 2021.

○ Habitat

Les indicateurs de risque sur le crédit habitat et le coût du risque associé demeurent faibles mais permettent néanmoins d'identifier certains encours sensibles.

Les prix à la consommation du gaz, des carburants et dans une moindre mesure de l'électricité ont fortement augmenté entre décembre 2020 et octobre 2021 (respectivement, de l'ordre de 41%, 21% et 3%). Ces hausses impactent d'ores et déjà le budget de l'ensemble des ménages et peuvent donc engendrer des difficultés pour ceux qui ne disposent que de marges de manœuvres budgétaires étroites, a fortiori en milieu rural où le prix du carburant est particulièrement sensible sur le plan budgétaire.

A ces éléments conjoncturels s'ajoutent les répercussions potentielles sur les capacités de remboursement des ménages d'une hausse des difficultés financières des entreprises. En effet, selon le baromètre mensuel de l'inclusion financière de la Banque de France, 44% des dossiers recevables au surendettement ont pour origine une baisse de revenus, un licenciement ou du chômage. L'impact de la perte d'emploi est d'autant plus marqué sur des territoires ruraux où les possibilités de retour à l'emploi sont moins nombreuses.

La situation actuelle nous conduit à renforcer la ligne de provisionnement sur ce secteur au titre de l'exercice 2021.

Le stress appliqué aux « Forward Looking National » pour définir le « Forward Looking Régional » se décompose de la manière suivante :

- Tous les secteurs sont concernés par un stress de la LGD sauf le Tourisme ; seul le secteur de l'Agriculture ne fait pas l'objet d'un stress de PD ;
- Habitat :
 - pour tous les crédits habitat autres que ceux garantis par Crédit Logement, caractérisés par un reste à vivre réduit, une épargne faible et une LTV de plus de 80%, remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD correspondant au

taux moyen de provisionnement des prêts déclassés relevant du secteur habitat mesuré au 30/09/2021 ; application de la PD à 1 an pour une cotation « E+ » ;

- Pour les crédits habitat ayant pour objet l'acquisition d'ancien avec travaux en milieu rural non sélectionnés au travers du filtre décrit précédemment, remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD correspondant au taux moyen de provisionnement sur tiers relevant du secteur habitat géré par le service contentieux ; application de la PD à 1 an pour une cotation « D- » ;
- Agriculture : remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD correspondant au taux de provisionnement contentieux du segment ;
- BTP/Automobile/Petit commerce de proximité : remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD correspondant au taux de provisionnement contentieux moyen du segment professionnel ; stress de la PD de 370% (BTP), 228% (Automobile), 489% (Petit commerce de proximité) ;
- Tourisme : stress de la PD de 300% ;
- SCI portant sur des murs commerciaux : remplacement de la LGD retenue dans le cadre du calcul avec les paramètres nationaux par une LGD correspondant au taux de provisionnement contentieux du segment ; stress de la PD de 489%.

Au 31/12/2021, le provisionnement IFRS9 Stage 1 et Stage 2 se décompose ainsi :

En Milliers €	Provisionnement FLN	Complément Sectoriel National	Complément FLR	Total
Stage 1	10 297	0	39 091	49 388
Stage 2	22 638	3 524	23 527	49 689
TOTAL	32 935	3 524	62 618	99 077
<i>Dont provisions soustractives d'actif</i>				
Stage 1 Bilan	9 354	0	38 200	47 554
Stage 2 Bilan	21 803	3 177	22 821	47 801
Total	31 157	3 177	61 021	95 355
<i>Dont provisions pour risques et charges</i>				
Stage 1 Hors-Bilan	943	0	891	1 834
Stage 2 Hors-Bilan	835	347	706	1 888
Total	1 778	347	1 597	3 722

En Milliers €	Paramètres nationaux (y compris Cplt Sectoriel National)	Complément FLR	Total
Provisions hors périmètre FLR	23 287	0	23 287
Provisions périmètre FLR	13 172	62 618	75 790
Agriculture	2 448	2 437	4 885
Automobile	560	1 724	2 284
Bâtiment Travaux Publics	1 394	7 483	8 877
Habitat	4 721	35 647	40 368
Immobilier associé	179	1 296	1 475
Petit commerce de proximité	2 484	11 376	13 860
Tourisme	1 260	802	2 062
SCI murs commerciaux	126	1 853	1 979
TOTAL	36 459	62 618	99 077

En Milliers €	2020	2021	Impact résultat
Provisions Stage 1	23 606	49 388	-25 782
<i>Dont FLN</i>	10 214	10 297	-83
<i>Dont Complément FLR</i>	13 392	39 091	-25 699
Provisions Stage 2	42 819	49 689	-6 870
<i>Dont FLN</i>	22 789	22 638	+151
<i>Dont Complément Sectoriel National</i>	2 674	3 524	-850
<i>Dont Complément FLR</i>	17 356	23 527	-6 171
TOTAL	66 425	99 077	-32 652

↳ Nouvelle Convention Collective et accord d'entreprise relatif à la qualité de vie au travail

L'année 2021 a été marquée par des négociations visant à faire évoluer la convention collective du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et mettre en place différents accords, notamment ceux sur la qualité de vie au travail.

Les négociations ont abouti à un accord en décembre. Cette nouvelle convention collective et ces différents accords visent à améliorer la qualité de vie au travail et définissent de nouvelles règles d'abondement de l'employeur au niveau de la participation et de l'intéressement, l'ensemble de ces éléments étant motivés par la volonté de :

- Reconnaître encore plus l'engagement de chacun et les performances collectives ;
- Reconnaître la fidélité à l'entreprise.

Parmi les évolutions significatives de ce nouveau cadre, il est possible de retenir les points suivants :

- Augmentation des indemnités de fin de carrière à 5 mois de salaire pour une période de service de 35 ans (contre 3 mois de salaire pour une période de service de 15 ans précédemment) ;
- Revalorisation des abondements liés au PERECOL et au PEE qui atteignent désormais un potentiel maximum de 2 000€/par an, plus facile à atteindre pour les salaires les moins élevés ;
- Octroi de jours de congés spéciaux ou d'absences autorisées supplémentaires dans le cadre de la maternité, de la maladie ou du handicap ;
- Accompagnement financier dans le cadre des mobilités douces.

C. CHANGEMENT DE METHODE COMPTABLE

Il n'y a pas eu publication de disposition réglementaire mise en application au cours de l'exercice ayant entraîné un changement de mode de comptabilisation pouvant avoir un impact sur les résultats du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie.

D. EVENEMENT SURVENU APRES LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Conflit Ukrainien

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes à ces deux pays ainsi qu'à la Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'a aucun actif à la Banque Centrale de Russie.

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste, lui permettant d'avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie permettant de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Il fait également preuve d'une vigilance accrue en matière de cyber-sécurité.

Par ailleurs, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté (notamment TPE/PME), ainsi que ses clients particuliers, qui seraient affectés,

directement ou indirectement, par la hausse du prix de l'énergie, des matières premières agricoles, des métaux et de manière plus générale par l'inflation.

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement, à la lumière des évolutions géopolitiques et de leurs incidences sur l'économie.

La crise ukrainienne pourrait entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits et augmenter le niveau de provisionnement, déjà fortement accru pendant la crise sanitaire. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie peut également être impacté par l'évolution de la situation des marchés financiers, qui pourrait engendrer une diminution de la valorisation de ses portefeuilles financiers et de l'inflation sur ses frais généraux. Les effets sur la marge d'intérêt dépendront notamment des répercussions de l'inflation et de la politique monétaire de la BCE sur la courbe des taux et le niveau des taux de l'épargne règlementée. En tout état de cause, les premières analyses possibles de l'impact macroéconomique de la crise permettent d'être confiant dans sa capacité à absorber les effets sans difficulté.

Comme lors de la crise sanitaire de Covid-19, il n'est pas nécessaire d'opérer des cessions contraintes et d'acter d'éventuelles moins-values sur actifs. La solidité financière du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie lui permet en effet de faire face à cette situation de crise, grâce au niveau de ses fonds propres (au 31.12.2021, ratio de solvabilité égal à 40,87% et ratio de levier égal à 13,24%) et de son ratio de liquidité LCR (173,06% au 31/12/2021).

II. ACTIVITE COMMERCIALE

Dans la continuité des exercices précédents et malgré la crise sanitaire, l'activité commerciale 2021 du Groupe a été soutenue. Dans un contexte de taux toujours bas, l'activité Crédit est demeurée extrêmement dynamique en 2021 avec un niveau de production encore plus élevé que celui atteint l'année précédente, porté pour plus de la moitié par l'Habitat. Les rencontres avec nos sociétaires ont permis encore une fois, non seulement de préserver, mais également de développer notre fonds de commerce, validant ainsi notre modèle de relation clientèle de proximité sur notre territoire. Avec une augmentation nette de 7 864, le nombre de clients est désormais égal à 690. 502, ce qui permet d'atteindre quasiment l'objectif du Plan à Moyen Terme à fin 2021 (691 811). Celui qui avait été fixé en termes d'équipement est pour sa part dépassé.

A. EPARGNE

La structure des dépôts donne toujours la part belle aux livrets et aux comptes courants. Tous supports confondus, l'encours global d'épargne bancaire, hors comptes courants et intégrant la capitalisation des intérêts annuels, progresse de 473M€, soit une variation de +5,62%, à comparer à +8,31% l'année précédente. Les principales variations se décomposent comme suit :

	Variation encours (M€)	Variation % total
Ensemble Epargne bancaire	473	5,6%
<i>dont Livrets</i>	459	9,6%
<i>dont Epargne logement</i>	107	4,4%
<i>dont Epargne à terme</i>	-44	-6,4%
<i>dont PEP et autres</i>	-49	-8,8%
Comptes de chèques	293	8,3%
Ensemble	766	6,4%

En 2020, la collecte de l'épargne bancaire atteignait un niveau historique avec 575M€, soit plus du double de la collecte 2019. Cette année, la performance reste très élevée avec une collecte de 402M€, même si elle est en léger retrait par rapport à 2020. L'encours de l'Epargne à Terme poursuit sa décroissance avec -44M€ à 644M€, alors que l'encours des livrets progressent dans le même temps de +436M€

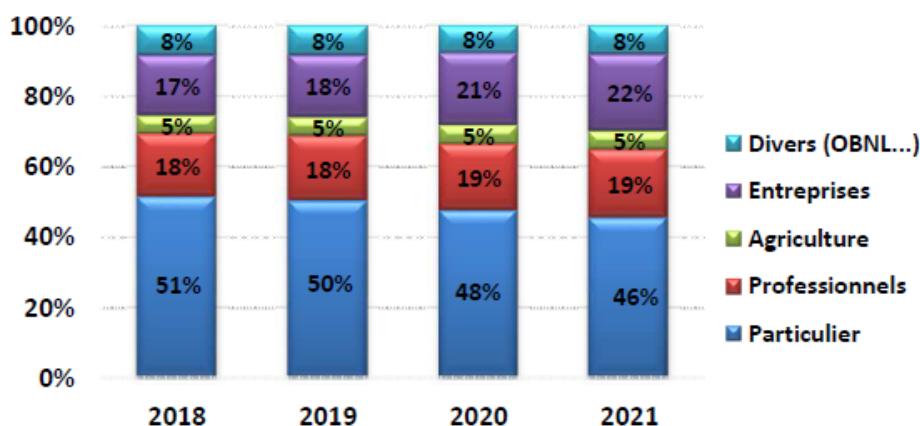
L'encours des comptes chèques atteint un nouveau record à 3.839M€ sa progression étant plus mesurée que l'année précédente (+8,26% en 2021 contre +35,03% en 2020, tout à fait exceptionnel dans un contexte de début

de crise sanitaire avec une forte baisse de la consommation des ménages et l'octroi de PGE aux professionnels). Celle-ci concerne tous les marchés, les particuliers représentant toujours quasiment la moitié des soldes moyens créditeurs.

Soldes moyens comptes-courants créditeurs par marché
(Source : Document de Gestion 2021 – Pilotage Financier MABN)

en M€	2018		2019		2020		2021	
	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution	Montant	Evolution
Marché du Particulier	1 116	7,2%	1 223	9,6%	1 456	19,1%	1 664	14,2%
Marché du Professionnel	386	9,1%	449	16,1%	574	28,0%	710	23,6%
Marché de l'Agriculture	111	13,7%	125	12,2%	160	28,1%	185	15,9%
Marché de l'Entreprise	374	17,1%	431	15,4%	631	46,4%	798	26,5%
Divers (OBNL, etc...)	180	11,6%	202	12,3%	235	16,3%	296	25,8%
Total	2 167	9,8%	2 430	12,1%	3 057	25,8%	3 653	19,5%

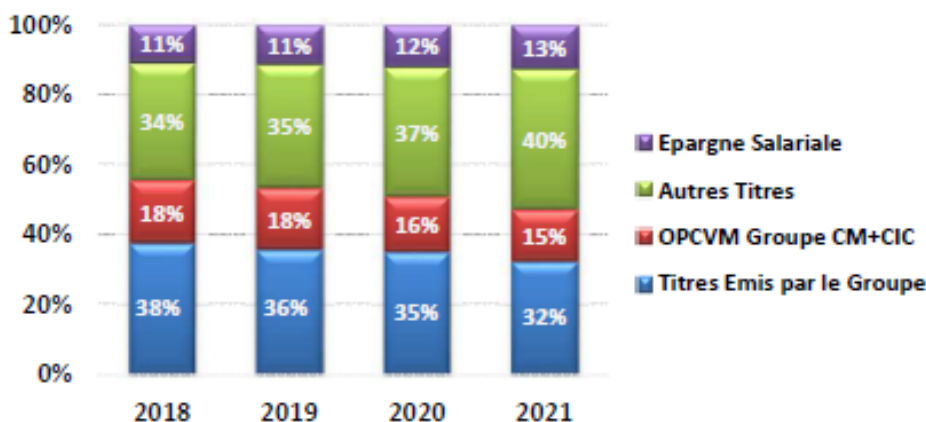
Structure Solde moyen C/C



Après une belle performance de collecte en 2020 (39M€), l'épargne financière voit son encours progresser en 2021 de 86M€ soit +10,70%, pour atteindre 890M€. La collecte globale n'ayant atteint que 23M€ soit -16M€ par rapport à 2020, le niveau de croissance de l'encours de l'épargne financière s'explique en partie par une embellie des valorisations. Cette variation est principalement liée au compartiment Actions (+42M€), qui a bénéficié d'une envolée des marchés cotés en Europe et aux Etats-Unis. Pour illustration, le CAC40 a atteint en 2021 une performance de +29%, le S&P500 +27% et le NASDAQ +21%.

Avec 279M€ les Parts B représentent toujours une part contributive significative. L'épargne salariale poursuit une belle tendance haussière avec +15M€. L'encours d'OPCVM est pour sa part relativement stable à 131M€ malgré une décollecte de -16M€.

Structure Encours épargne financière



(Source : Document de Gestion 2021 – Pilotage Financier MABN)

En 2021, les Parts B représentent 97% des « Titres émis par le Groupe » et les Actions 72% des « Autres Titres »

Après une année de décollecte, l'épargne assurance franchit la barre des 4,5Mds€(+4,03%) et renoue avec la collecte (+73M€). Si l'assurance vie multi supports collecte +99M€, l'assurance vie en €uro est encore une fois en recul (- 62M€). La création du PER en Mars 2020 trouve progressivement son public puisqu'à fin 2021, on

comptait 5 618 ouvertures de plans et un encours de 37M€ Les supports d'assurance-vie externes consolident leur part contributive avec une collecte de 17M€ pour un encours de 450M€

B. CREDITS

Même si l'amorce d'une remontée est perceptible, les taux sont restés bas en 2021. Dans ce contexte et malgré la crise sanitaire qui a continué d'affecter l'année écoulée, la production globale de crédits s'est avérée très dynamique en 2021, atteignant 2 944M€ hors douteux (dont 22M€ de Prêts Garantis par l'Etat) :

- L'habitat poursuit sa croissance et conforte, avec 1 870M€ de production, son positionnement majoritaire dans la structure des encours ;
- La production de crédits d'investissement est convenable, ce qui lui permet de rester à un niveau élevé (670M€ en 2021 contre 645M€ en 2020 et 744M€ en 2019) ;
- La consommation avait accusé un repli en 2020 en volume produit, du fait des confinements et des couvre-feux associés à la crise sanitaire ; la reprise est réelle en 2021, se traduisant par le retour à un niveau de production habituel (319M€ en 2021 contre 287M€ en 2020 et 329M€ en 2019) ;
- La production de crédits de fonctionnement, qui avait été dopée très largement par l'octroi de Prêts Garantis par l'Etat en 2020, tente de reprendre un rythme de croisière. Hors PGE, avec 63M€, son niveau est inférieur à celui des trois années précédentes (71M€ en 2020, 84M€ en 2019 et 70M€ en 2018).

	Production 2021	Variation Prod N-1	Encours 2021	Variation encours N-1
Prêts Garantis par l'Etat (PGE)	26	-89,7%	176	
Prêts Garantis par l'Etat (hors douteux)	22	-91,0%	162	
Prêts Garantis par l'Etat (douteux)	4	-42,9%	14	
Crédits hors douteux et hors PGE	2 922		12 516	
Crédits à la Consommation	319	11,2%	558	2,6%
Crédits à l'habitat	1 870	12,9%	8 956	7,9%
Crédits aux pro et Entreprises	514	6,2%	1 885	5,1%
Crédits aux collectivités	8	-65,2%	250	-10,1%
Crédit à l'agriculture	210	0,5%	867	3,6%

Si l'encours des crédits aux collectivités décline, celui des crédits aux entreprises et professionnels connaît une progression, hors PGE, de plus de 6% grâce à une production dynamique soutenant les projets d'investissements de nos sociétaires clients.

Dans un marché toujours difficile, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie poursuit l'accompagnement de ses sociétaires clients agriculteurs, ce qui se traduit par un encours de crédits sur ce segment de 867M€, hors PGE, en progression de près de 4% par rapport à l'exercice précédent.

C. ASSURANCE IARD

Toutes branches confondues, le stock de contrats IARD progresse de 9 951 unités à 477 194 contrats. Trois segments sont orientés positivement à savoir l'Auto, l'Habitat et la Prévoyance ; le stock de contrats Santé poursuit sa baisse. La branche Auto continue sa très belle dynamique avec la plus forte progression annuelle soit 4 656 contrats supplémentaires, sachant qu'elle avait déjà progressé de 4 667 unités en 2020. La branche MRH enregistre la seconde meilleure performance annuelle avec 3 998 unités supplémentaires. La Prévoyance poursuit elle aussi sa progression avec 2 973 contrats supplémentaires (vs 2 124 en 2020). La branche Santé perd 1 676 contrats, soit moitié moins qu'en 2020 (-3 599 contrats).

Dans un contexte de crise sanitaire et de concurrence exacerbée pour le secteur bancaire avec une courbe de taux bas et peu pentue, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a consolidé sa position de premier financeur de l'économie de son territoire et des projets de ses sociétaires clients. L'exercice 2021 s'est traduit par la poursuite du développement du fonds de commerce. Ces résultats montrent une nouvelle fois la solidité et la pérennité du modèle mutualiste, au travers d'une utilité forte au service de nos territoires et de leurs économies. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie continuera à s'appuyer sur ces valeurs pour la réussite de ses ambitions.

III. ANALYSE DU BILAN

(En Millions €)	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Actif				
Caisses, Banques centrales	260	39	221	566,7%
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	200	289	-89	-30,8%
Instruments dérivés de couverture	20	38	-18	-47,4%
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 528	1 521	7	0,5%
Titres au coût amorti	1 316	1 305	11	0,8%
Prêts et Créances sur les établissements de crédit	3 469	3 628	-159	-4,4%
Prêts et créances sur la clientèle	12 807	12 173	634	5,2%
Actifs d'impôts et comptes de régularisation	198	198	0	0,0%
Participation dans les entreprises mises en équivalence	179	149	30	20,1%
Immeubles de placement	128	105	23	21,9%
Immobilisations	53	50	3	6,0%
Ecart d'acquisition	14	14	0	0,0%
TOTAL ACTIF	20 172	19 509	663	3,4%
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1	1	0	0,0%
Instruments dérivés de couverture	45	72	-27	-37,5%
Dettes envers les établissements de crédit	1 905	2 058	-153	-7,4%
Dettes envers la clientèle	13 097	12 329	768	6,2%
Dettes représentées par un titre	1 531	1 648	-117	-7,1%
Passifs d'impôts et comptes de régularisation	240	242	-2	-0,8%
Provisions	37	37	0	0,0%
Dettes subordonnées au coût amorti	6	7	-1	-14,3%
Capitaux propres	3 310	3 115	195	6,3%
TOTAL PASSIF	20 172	19 509	663	3,4%

L'accroissement du total de bilan de 3,4% à 20 172M€s'analyse comme suit :

A. DERIVES

Compte tenu de leur inscription tant à l'actif qu'au passif, les dérivés méritent des commentaires spécifiques. Comme le montre le tableau ci-dessous, les dérivés classés en « Juste Valeur par Résultat » ont été négociés dans le cadre d'une stratégie de couverture et non de spéculation :

(en Millions €)	2021	2020	Variation	% var
Swap Position ouverte isolée (CNC) – JVR (IFRS)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	0,00	0,00	0,00	ND
Passif	0,00	0,00	0,00	ND
Swaps Micro/Macro-couverture (CNC)-JVR (IFRS)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	1,25	1,37	-0,12	-8%
Passif	1,25	1,37	-0,12	-8%
Caps Macro-couverture (CNC) – JVR (IFRS)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	0,00	0,00	0,00	ND
Passif	0,00	0,00	0,00	ND
Change à terme (couverture position de change)	0,00	0,00	0,00	ND
Actif	0,00	0,00	0,00	ND
Passif	0,00	0,00	0,00	ND

(en Millions €)	2021	2020	Variation	% var
Position nette totale	0,00	0,00	0,00	ND
JVR Actif (total)	1,25	1,37	-0,12	-8%
JVR Passif (total)	1,25	1,37	-0,12	-8%

Au 31/12/2021, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie ne détient aucune position sur dérivés classifiée en « Position ouverte Isolée » (CNC) et « Juste valeur par Résultat » (IFRS).

Un encours notionnel de 51M€ de caps achetés, classifié comptablement en « Juste valeur par Résultat » en référentiel IFRS, subsiste à la même date ; il concerne des opérations de macro-couverture, classifiées comme telles en référentiel CNC. Compte tenu de la variation asymétrique entre les instruments de couverture et les éléments couverts, l'efficacité de la couverture ne peut être démontrée dans l'intervalle requis par les normes. C'est pourquoi ces opérations sont comptabilisées en « Juste Valeur par Résultat » en IFRS.

Le poste « Instruments de dérivés de couverture » enregistre les justes valeurs des dérivés négociés dans le cadre :

- De la gestion globale de taux d'intérêt du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Ces opérations de macro couverture sont comptabilisées selon la méthode dite du « carved out » qui consiste à affecter les dérivés à une partie des éléments du bilan. En l'occurrence, les swaps emprunteurs du taux fixe sont affectés à une partie des encours de crédits à la clientèle ;
- De la micro couverture du risque de taux d'un certain nombre de titres émis dans le cadre de l'activité de refinancement. Les encours de réévaluation relatifs à ces éléments couverts sont présentés au sein du poste « Dettes représentées par un titre ». Les dérivés sont considérés réaliser une couverture en juste valeur des positions associées (« Fair Value Hedge »). Les tests de qualification et d'efficacité de la couverture sont effectués dès l'origine, puis à chaque arrêté de manière rétrospective et prospective.

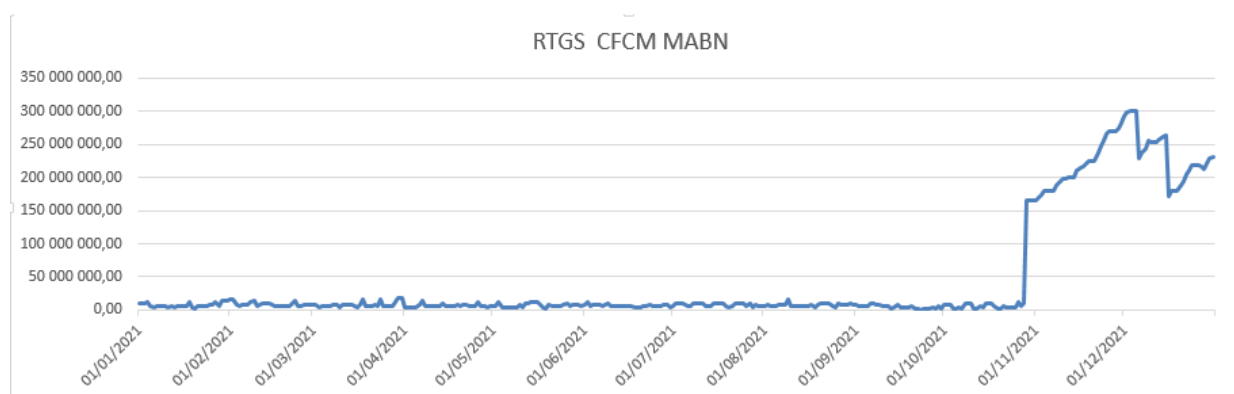
Au 31/12/2021, les dérivés de couverture se décomposent ainsi :

	2021	2020	Variation	% de variation
Swaps/titres émis	10	38	-28	-74%
Swaps/titres acquis	-6	-14	8	-57%
Swaps Inflation	-30	-60	30	-50%
Position nette actif/passif	-26	-36	10	-28%

B. ACTIF

Les encours « **Caisses et Banques Centrales** » bondissent de 221M€ à 260M€:

- Si la constitution des réserves obligatoires et du « Tiering » par l'intermédiaire de la Caisse Centrale du Crédit Mutuel (CCCM), depuis Janvier 2020, nous avait amené à maintenir à un strict minimum le solde de notre compte RTGS (Real Time Gross Settlement) par le passé, il a été décidé fin octobre 2021 de déposer une partie significative de nos liquidités sur ce compte pour bénéficier de conditions de rémunération plus intéressantes ;
- Pour mémoire, fin octobre 2019, la BCE a mis en place un nouveau cadre permettant de déposer en Banque Centrale, en complément des Réserves Obligatoires, un montant égal à un multiplicateur appliqué à l'encours des Réserves à constituer exempté de calcul d'intérêts négatifs (égal à « 6 » depuis cette date) ;
- Dans un contexte de gestion de la contrainte « Liquidity Coverage Ratio », le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie a maintenu depuis cette date un encours en Banque Centrale (désormais en comptes courants à la CCCM) égal à 7 fois la contrainte « Réserves Obligatoires » de la période de constitution de référence.



Les « **Actifs financiers à la juste valeur par résultat** », dont l'encours s'établit à 200M€ (contre 289M€ en 2020, soit une variation de -89M€), sont composés :

- Des titres de participation et obligations convertibles de Volney Développement, dont l'encours valorisé a augmenté de +0,69M€ au cours de l'année (14,9M€ au 31/12/2021 contre 14,2M€ au 31/12/2020) ;
- Des OPC de la Caisse Fédérale MABN, dont l'encours a encore réduit en 2021, après la liquidation du Portefeuille de Capitalisation en 2020, suite au rachat de près de -100M€ de la souche d'Union Plus ; de leur côté, Portefeuilles de Rendement et d'Actifs Illiquides poursuivent leur développement, affichant une progression de l'encours valorisé de plus de +10M€ dont +7M€ de plus-values latentes ;
- De dérivés de la Caisse Fédérale MABN (voir § consacré aux dérivés ci-dessus) et plus précisément de swaps adossés au montage du FCT Zéphyr dont la juste valeur est restée stable.

Les « **Actifs à la juste valeur par capitaux propres** », essentiellement constitués des titres de participation et parts dans les entreprises liées depuis l'application de la norme IFRS9, gagnent +7M€ pour s'établir à 1 528M€

(en Millions €)	31/12/2021	31/12/2020	Variation	% var.
Obligations et Autres Titres à Revenu Fixe	0	0	0	0%
Actions	15	14	1	8%
Participations	14	11	3	22%
Parts dans les entreprises liées	1 499	1 496	3	0%
TOTAL Actifs à la juste valeur par capitaux propres	1 528	1 521	7	0%

Les variations se décomposent comme suit :

(en Millions €)	31/12/2020	Dép. durable	Acquisition Aug. capital	Cession Rembt	Variation Juste Valeur	31/12/2021
Obligations et ATRF	0	0	0	0	0	0
Actions	14	0	0	0	1	15
Participations	11	0	3	0	0	14
Parts dans les entreprises liées	1 496	0	0	0	3	1 499

Une ligne d'action cotée, libellée en USD, a enregistré une progression de réévaluation de 1,1M€ du fait d'une parité EUR/USD passée de 1,2271 au 31/12/2020 à 1,1326 au 31/12/2021.

Au sein des participations, une souscription complémentaire de certificat d'associé FGDR de 2,4M€ a été comptabilisée en 2021.

La variation de juste valeur des principales parts dans les entreprises liées se décompose ainsi :

(Millions €)	
ACM SA	-31
ACM IARD	-12
BFCM	46
TOTAL VARIATION	3

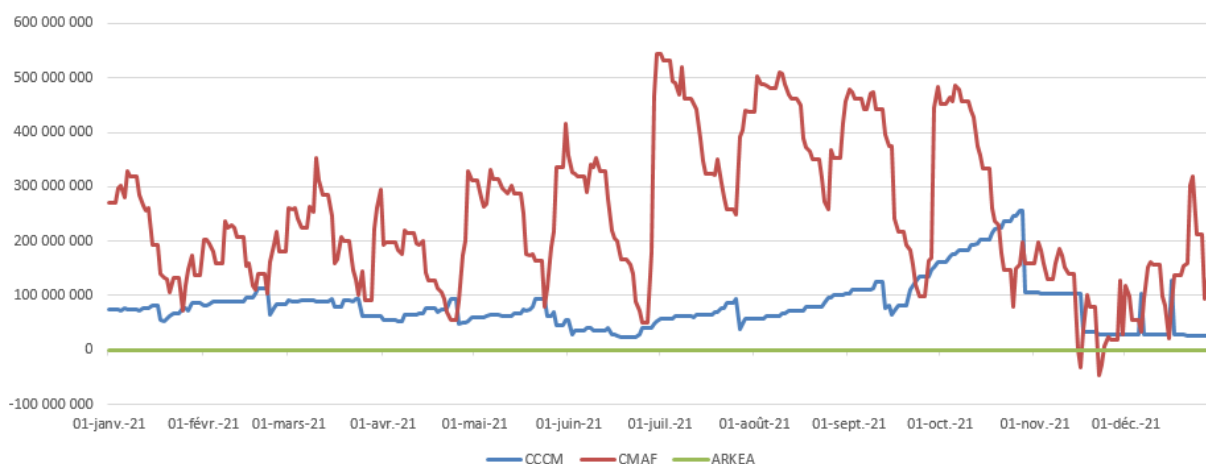
Le poste « **Titres au coût amorti** » progresse de 11M€ à 1 316M€ :

- Le portefeuille de distribution, en gestion extinctive, est désormais soldé du fait d'un remboursement partiel résiduel à hauteur de -1,3M€ ;
- Pour respecter la contrainte de liquidité imposée par la réglementation bâloise, le portefeuille créé à cet effet est maintenu au niveau nécessaire ; le remboursement de -67,1M€ titres éligibles arrivés à échéance s'accompagne de l'acquisition de +55M€ de titres subordonnés remboursables (TSR) émis par le GACM et de +31,7M€ d'OAT indexées ; dans ce même portefeuille comptable figure toujours un BMTN émis par la CFCMO d'un nominal de +235,30M€ acquis pour être apporté en garantie à une opération de mise en pension de titres ZEPHYR II ;
- Enfin, si la réévaluation FVH des titres couverts varie de -7,4M€, les créances rattachées, les décotes/surcotes, l'encours des certificats d'association FGDR et les provisions IFRS9 restent stables.

Les « **Prêts et créances sur établissements de crédit** » déclinent de -159M€ à 3 469M€ L'essentiel de cette variation est justifié par :

- La progression de la centralisation de l'épargne réglementée à la Caisse des dépôts et Consignations (+123M€) ;
- Compte tenu de la constitution de nos réserves obligatoires et du « Tiering » par l'intermédiaire de la CCCM depuis Janvier 2020 (voir commentaires plus haut relatifs aux avoirs en Banque Centrale), le solde de nos comptes courants dédiés à ces contraintes, ouverts à la CCCM, intègre au 31/12/2021 sept fois le montant des réserves à constituer au 31/12/2021, au titre de la période allant du 22/12/2021 au 08/02/2021 (97,23M€ * 7 = 680,61M€ contre 616,48M€ au 31/12/2020) ; en complément, la trésorerie disponible sur nos comptes courants ouverts chez nos correspondants affiche au 31/12/2021 un solde inférieur à celui de l'année précédente d'environ -150M€ ;

Comptes courants CFCM MABN (hors Réserves obligatoires et Tiering)



- La baisse significative des prises en pension livrée de titres de -224M€ s'explique par la compensation des positions de pensions croisées ayant les caractéristiques suivantes :
 - o Même contrepartie, avec laquelle une convention cadre prévoyant la compensation et l'échange de collatéraux est prévue ;
 - o Même devise ;
 - o Même date d'échéance ;
 - o Même dépositaire (ou « bridge » possible entre dépositaires).

Les opérations éligibles à cette compensation étant d'un encours de 275M€ au 31/12/2021, les pensions livrées présentées à l'Actif n'apparaissent plus que pour 50M€, leur volume étant de 325M€ avant compensation au 31/12/2021, alors qu'il était de 275M€ au 31/12/2020.

Les « **Prêts et Créances sur la clientèle** » progressent de 634M€ à 12.807M€ soit une augmentation de 5,2% :

- Les variations les plus significatives concernent les crédits à l'habitat dont l'encours progresse de +666M€ et les crédits d'investissement accordés aux entreprises qui augmentent de +80M€ ;
- Les crédits de trésorerie, qui avaient été dopés par l'octroi de Prêts Garantis par l'Etat en 2020, reculent de -69M€ quand les crédits à la consommation sont en hausse de +20M€ ;
- Les encours de créances douteuses, contenus dans ces variations, sont en repli de -12M€ et les provisions associées de -8M€ ;
- Les provisions individuelles sur créances saines (Stage 1 et 2) croissent de plus de 33M€ pour leur part pour atteindre 95M€ (ces montants sont à intégrer en valeur négative au titre de la variation) ;
- Le poste comprend également un ajustement de -31M€ de réévaluation des portefeuilles couverts en taux ;

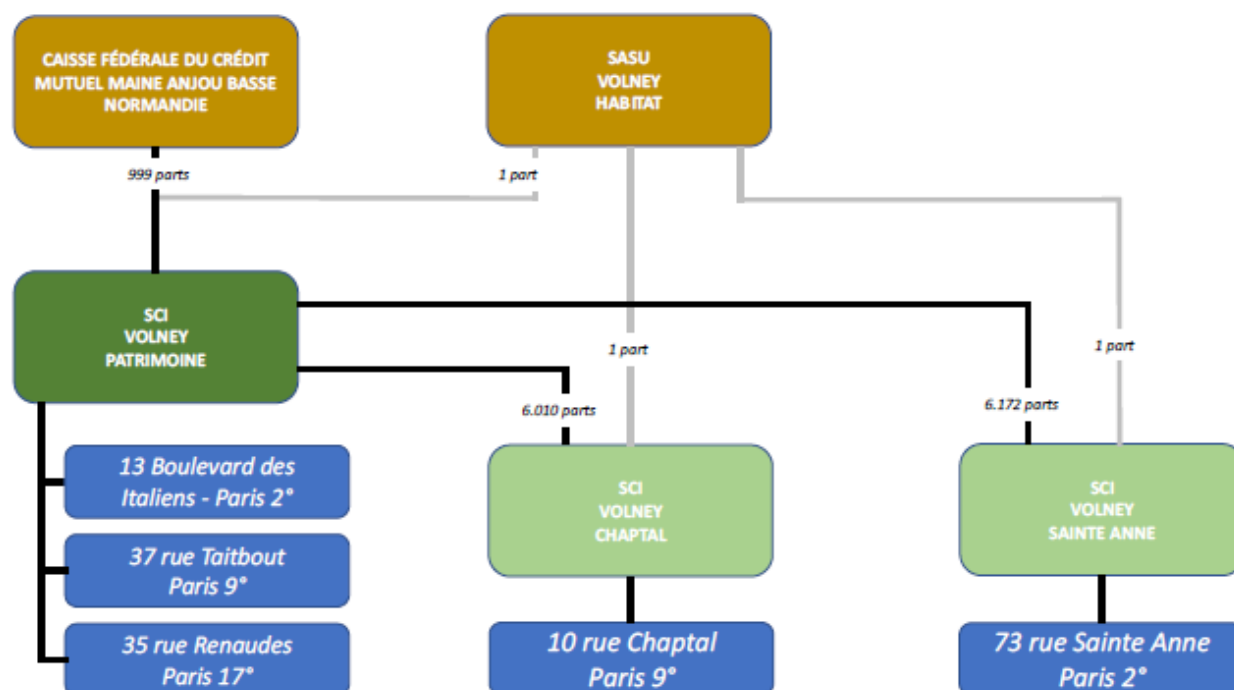
- A noter enfin que les dépôts de garantie en lien avec le FGDR et le CRU concourent à l'augmentation de ce poste pour 2M€

Le poste « **Participations dans les entreprises mises en équivalence** » concerne l'entité Euro-Information et contribue au total Actif pour 179M€ contre 149M€ l'année précédente, soit une variation de +30M€:

- La réévaluation des titres détenus par Euro-Information a fait l'objet d'un ajustement dans le calcul de Valeur de Mise en Equivalence de +16,5M€ à l'ouverture et de -3,8M€ sur l'exercice 2021 ;
- Hors réévaluation des titres détenus par Euro-Information, la quote-part de résultat sur l'exercice est ressortie à +17,9M€

Les « **Immeubles de placement** » poursuivent leur croissance du fait de la poursuite des investissements en actifs immobiliers. L'encours de 128M€ au 31/12/2021, en progression de 23M€, est lié à l'acquisition d'un nouvel immeuble parisien au cours de l'année. Au 31/12/2021, la valeur brute des acquisitions est la suivante :

- Rue Taitbout 28,5M€;
- Rue Sainte-Anne 20,6M€;
- Rue Chaptal 20,0M€;
- Boulevard des Italiens 36,9M€;
- Rue Renaudes 24,0M€



(Source : rapport de gestion Swiss Life AM 2021)

C. PASSIF

Les « **Dettes envers les établissements de crédit** » reculent de -153M€ à 1 905M€:

- L'encours des emprunts contractés avec la BFCM a crû globalement de +315M€, dont +375M€ dans le contexte du TLTRO et -60M€ dans le contexte du refinancement hors TLTRO ;
- Parallèlement, l'encours des emprunts négociés avec Crédit Mutuel Alliance Fédérale a reculé de -25M€;
- L'encours du refinancement PLS (Prêts Logement Social) auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations a décliné de -3M€;
- Les mises en pension livrée d'OAT auprès du CIC sont arrivées à échéance au cours de l'année (-40,5M€ en 01/2021, -62,7M€ en 03/2021 et -74,1M€ en 11/2021) ;
- La compensation de positions de pensions croisées impacte le poste à hauteur de -275M€ (voir commentaires plus haut relatifs au poste d'Actif « Prêts et créances sur établissements de crédit ») ;
- Le solde du compte courant détenu par Crédit Logement a augmenté de +4M€;
- Parmi les « Autres sommes dues », les chèques et virements émis sont plus élevés de +3M€ par rapport à l'année précédente ;
- Enfin, l'encours d'appels de marge reçus sur dérivés et pensions a progressé de +4M€

Les « **Dettes envers la clientèle** » progressent de +768M€ à 13 097M€, soit +6,2%, sous l'effet principal de :

- La collecte observée sur les comptes ordinaires pour +282M€;
- La collecte d'épargne réglementée centralisée sur LA-LDD-LEP, très élevée également, à hauteur de +263M€;
- La collecte sur les autres supports Livrets (Livrets ordinaires, Livrets jeunes et CEL) pour +201M€;
- La collecte sur PEL pour +102M€ la baisse des encours sur PEP pour -47M€ et sur comptes à terme pour -43M€;
- Pour sa part, la réévaluation FVH de la couverture des livrets est nulle depuis la résiliation des swaps de couverture associés en 2020.

Le poste « **Dettes représentées par un titre** » affiche un reflux de -118M€ à 1 530M€:

- Les concours levés auprès de la Caisse de Refinancement à l'Habitat sont en retrait de -80M€;
- Les Titres de Créances Négociables reculent de -9M€;
- Les encours sur bons de caisse et bons d'épargne diminuent de -2M€;
- Enfin, la réévaluation FVH des titres émis couverts baisse d'un peu plus de -27M€

Les « **Provisions pour risques et charges** » sont stables à 37M€ du fait des principales variations compensées suivantes :

- Provisions IFRS9 Stage 1 et Stage 2 sur les encours Hors-Bilan sains (-0,38M€) ;
- Provisions sur engagements par signature (+0,25M€)
- Provisions pour litiges et risques divers (+0,08M€) :
- Pour sa part, la provision Epargne Logement n'a pas évolué (+0,04M).

La **variation de situation nette** se présente ainsi :

En M€	31/12/20	Affect.	Dividendes	Aug. capital	Diminution de capital	Var.JV	Autres	Résultat	31/12/21
Réserves consolidées	1 611,88	82,49	-2,46				16,75		1 708,66
Primes d'émission	9,56								9,56
GP latents	1 113,13					2,87	1,97		1 117,96
Capital	297,51			25,75	-24,74				298,53
Résultat	82,49	-82,49						175,36	175,36
TOTAL SN	3 114,57	0,0	-2,46	25,75	-24,74	2,87	18,72	175,36	3 310,08

La situation nette du Groupe progresse principalement avec le résultat de l'exercice de +175M€ et l'ajustement de +16M€ de la réévaluation des titres détenus par Euro-Information dans le calcul de la Valeur de Mise en Equivalence de cette entité à l'ouverture.

D. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(En Millions €)	31/12/2021	31/12/2020	Variation	
			Montant	%
Marge d'intérêts	138,9	136,4	2,5	1,8%
Commissions Nettes	125,6	119,2	6,4	5,4%
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par résultat	19,3	-3,8	23,1	-607,9%
Gains ou Pertes sur instruments à la JV par Capitaux Propres	112,7	5,0	107,7	2154,0%
Résultat des autres activités	10,8	9,2	1,6	17,4%
PRODUIT NET BANCAIRE	407,3	266,0	141,3	53,1%
Charges Générales d'exploitation	-190,5	-176,3	-14,2	8,1%
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	216,8	89,7	127,1	141,7%
Coût du Risque	-32,9	-29,9	-3,0	10,0%
RESULTAT D'EXPLOITATION	183,9	59,8	124,1	207,5%
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence	14,0	40,2	-26,2	-65,2%
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	0	0	0	NS
RESULTAT COURANT AVANT IMPÔT	198,0	100,0	98,0	98,0%
Impôt sur le résultat	-22,6	-17,5	-5,1	29,1%
RESULTAT NET TOTAL IFRS	175,4	82,5	92,9	112,6%
Résultat consolidé – Minoritaires	-0,1	0,0	-0,1	NS
RESULTAT NET	175,5	82,5	93,0	112,7%

La hausse du Produit Net Bancaire de +53% à 407M€s'analyse comme suit :

- La marge d'intérêts est en progrès de 2,5M€à 138,9M€du fait des variations suivantes :
 - o +5,48M€de produits nets avec les établissements de crédit ;
 - o +0,33M€de produits nets liés à l'activité clientèle ;
 - o +1,53M€de revenus des portefeuilles titres ;
 - o +2,8M€de charges en moins sur les titres émis ;
 - o -7,78M€de revenus liés aux opérations de couverture ;
 - o Il importe également de noter que depuis l'entrée en vigueur de la norme IFRS9, les intérêts versés et reçus sur dérivés classés en « juste valeur par résultat » sont comptabilisés en marge d'intérêts et non plus en « gains ou pertes sur instruments à la JV par résultat » (impact en terme de variation de +0,12M€).
- les commissions nettes perçues augmentent significativement pour atteindre 125,6M€, soit +6,4M€ (+5,4%), avec une belle performance de l'ensemble des secteurs d'activité, plus particulièrement marquée sur l'assurance ;
- les gains ou pertes sur les instruments à la « juste valeur par résultat » clôturent à +19,3M€ et se décomposent en +0,8M€ sur l'entité Volney Développement et +18,5M€ sur le Groupe bancaire, essentiellement liés au portefeuille d'Actifs illiquides (+7M€ de variation de juste valeur, +4M€ de revenus et +7M€de plus-values de cession) ;
- les gains et pertes sur instruments à la « juste valeur par capitaux propres », exclusivement constitués de revenus variables, s'élèvent à 112,7M€et sont ainsi sans aucune mesure avec le niveau atteint l'année précédente (5M€) ;
 - o Si ACM IARD n'a pas versé de dividende cette année, GACM a distribué 110,89M€;
 - o Avec respectivement 1,39M€et 0,25M€, BFCM et CCCM sont également contributeurs de ce poste en 2021 ;
 - o A noter que le dividende versé par Euro-Information (0,24M€) n'apparaît pas parmi ces revenus, puisqu'il est recyclé en réserves consolidées du fait de la mise en équivalence de cette même entité.
- le résultat des autres activités, égal à +11M€contre +9M€en 2020, émane principalement de la filiale HelloAsso (contributif de 8M€émanant des pourboires laissés à titre de dons par les utilisateurs de la plateforme) et des loyers perçus par les SCI (3M€).

Les charges générales d'exploitation sont en hausse de 8,1% à -190,5M€, du fait de l'augmentation des charges de personnel de 11,1M€et des charges d'exploitation de 2,9M€

Le coefficient d'exploitation s'établit à 46,77% contre 66,29% en 2020.

Compte tenu des éléments précités, le résultat brut d'exploitation est en forte hausse de +127M€ par rapport à l'année précédente et atteint le niveau de 217M€

Le coût du risque, en amélioration, se décompose ainsi :

en Millions €	31/12/2021	31/12/2020	Variation en montant	Variation en %
Provisions sur créances douteuses	-0,2	1,0	-1,2	-123,1%
Provisions IFRS9 Stage 1 et 2	-32,7	-31,1	-1,6	4,9%
Provisions pour Risques et Charges	0,0	0,3	-0,3	-85,7%
Provisions sur Titres	0,0	0,0	0,0	ND
TOTAL RISQUES	-32,9	-29,8	-3,1	10,0%

Du fait de la mise en équivalence d'Euro-Information, le résultat consolidé hérite d'une quote-part égale à 14,0M€

Compte tenu d'une charge d'impôt de -22M€, le résultat net IFRS 2021 ressort à 175M€, en progression de 112% par rapport à 2020.

En application des dispositions de l'article R511-16-1 du Code Monétaire et Financier, le rendement des actifs s'établit à 0,87%.

E. RECAPITULATIF DES RESULTATS NETS PART DU GROUPE IFRS DES 5 EXERCICES PRECEDENTS

(en milliers €)

2016	2017	2018	2019	2020
69 131	138 233	79 372	202 251	82 506

F. CONTRIBUTION DES FILIALES

Les sociétés du périmètre de consolidation contribuent au résultat Part du Groupe de la façon suivante :

(En M€)	2021	2020	% de variation
Groupe bancaire	161,01	42,95	274,9%
Volney Assurances	0,27	0,25	7,7%
Euro-Information	14,04	40,16	-65,0%
HelloAsso	-0,49	-0,42	16,8%
Volney Bocage	0,00	-0,07	-97,1%
Volney Habitat	-0,01	-0,01	-10,0%
Volney Développement	0,20	1,20	-83,3%
Volney Chaptal	0,43	0,47	-8,1%
Volney Patrimoine	-0,15	-2,46	-93,9%
Volney Sainte-Anne	0,21	0,44	-51,5%
TOTAL	175,51	82,51	112,7%

La contribution des FCT Zéphyr est absolument nulle par construction, les véhicules n'ayant pas vocation à dégager de résultat. Toutes les autres sociétés du périmètre sont consolidées par intégration globale, à l'exception d'Euro-Information (mise en équivalence).

VOLNEY ASSURANCES est une société de courtage d'assurance détenue à 100% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Au titre de l'exercice 2021, son résultat contributif est égal à +266K€, les commissions reçues des compagnies d'assurances étant reversées pour la quasi-totalité aux caisses locales.

EURO-INFORMATION est une société qui a pour activité les études techniques en vue de l'organisation et de la diffusion de l'information, la prestation de services techniques et informatiques, l'acquisition ainsi que la location

ou la revente de tous matériels liés et plus globalement la mise à disposition des différentes entités du Groupe Crédit Mutuel ainsi que de leurs sociétaires et clients, des solutions, outils et services informatiques. Elle est consolidée par mise en équivalence sur la base de 7,611% depuis 2020 et contribue de ce fait au résultat du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie à hauteur de 14 040K€

HELLOASSO est une plateforme de financement participatif de projets, sous forme de dons, dédiée aux associations. Le site offre également la possibilité de gérer, directement en ligne, les adhésions des membres et les ventes de billetteries pour des événements organisés par les associations. La SAS HELLOASSO est détenue à hauteur de 73,71% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et contribue, en 2021, au résultat part du groupe à hauteur de -492K€

VOLNEY BOCAGE est une SAS dont l'objet est d'acquérir, louer et céder des terres agricoles pour le compte des sociétaires exploitants agricoles du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Son rôle est de faciliter l'installation et le développement des exploitants. La valeur comptable des terrains figurant à l'actif de l'entité représente 9 843K€ contre 8 877K€ en 2020. La contribution de cette filiale au résultat part du groupe 2021 est de -2K€

VOLNEY HABITAT est une SAS détenue à 100% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, créée en 2017 pour porter l'immobilier dans le contexte du déploiement de structures d'accueil temporaire pour personnes âgées convalescentes et/ou en attente de places disponibles dans des maisons de retraite. Comptant 2 674K€ d'immobilisations corporelles contre 2 769K€ en 2020, elle a réalisé une perte de -9K€ en 2021.

VOLNEY DEVELOPPEMENT est une société de capital-risque détenue à 90% par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie. Son actif immobilisé, hors réévaluation, atteint 11,32M€ fin 2021 contre 11,13M€ en 2020, avec 32 participations. Sa contribution au résultat part du groupe s'élève en 2021 à 202K€

VOLNEY PATRIMOINE est une SCI créée en 2018 par le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, destinée à porter des immeubles de placement. Elle a réalisé une perte de -149K€ en 2021, qui s'explique par les frais liés à l'acquisition en cours d'année d'un immeuble situé à Paris, Rue Renaudes.

Les SCI VOLNEY SAINTE-ANNE et VOLNEY CHAPTAL ont été créées en 2019 pour poursuivre le développement de l'activité d'investissement immobilier et ont contribué au résultat part du groupe 2021 pour respectivement 215K€ et 432K€

IV. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

A. CAPITAUX PROPRES

Les caisses locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité limitée, dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par ses caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

B. FONDS PROPRES ET EXPOSITION AUX RISQUES

↳ **Fonds propres**

En application des dispositions du règlement n°2014-07 de l'ANC, les groupes bancaires doivent respecter les ratios de gestion sur base consolidée (adéquation des fonds propres, grands risques, participations, contrôle interne).

Le périmètre de la surveillance prudentielle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est identique à celui retenu pour les comptes consolidés du Groupe. Seule la méthode de consolidation change pour les entreprises d'assurances et les entités du secteur non financier, consolidées comptablement par intégration globale et prudentiellement par mise en équivalence.

Le ratio global de couverture définit le besoin en fonds propres nécessaire pour couvrir le risque de crédit, les risques de marché et les risques opérationnels. Les fonds propres globaux correspondent à la somme des fonds propres de base de catégorie 1, des fonds propres additionnels de catégorie 1, des fonds propres de catégorie 2 et des déductions réglementaires (en particulier, participations dans les entités du secteur financier).

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie calcule le ratio global de couverture des risques par les fonds propres sur la base des comptes consolidés établis en IFRS, selon le périmètre prudentiel, conformément au règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables aux établissements de crédit.

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie respecte l'ensemble des ratios réglementaires auquel il est soumis.

Ratio de solvabilité (Bâle III)		
<i>En millions €</i>	2021	2020
Fonds propres Prudentiels	2 090	1 931
Risques pondérés	5 115	5 413
RATIOS	40,87%	35,68%

↳ **Politique de gestion des risques**

La politique générale des risques du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est déterminée par la Direction Générale et validée par le Conseil d'Administration. Les décisions sont issues des orientations fournies par les directions centrales qui s'appuient sur les travaux de comités techniques, groupes de travail et autres structures pérennes. Le Groupe privilégie les solutions locales, adaptées à la situation des entités qui portent le risque.

↳ **Risque de crédit**

La politique de risque crédit du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est intégrée au sein du dispositif de suivi du risque crédit du Groupe CM-CIC. Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est donc partie prenante des différents dispositifs qui sont déployés au niveau national.

Un outil « Restitutions » permet de disposer d'une cartographie exhaustive des risques de crédit auxquels le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est exposé (ventilés par produits, marchés, types de garantie, etc.).

L'analyse et le suivi des risques interbancaires du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie s'appuient sur la structure spécifique du Groupe CM-CIC (« Information Financière Contrepartie » - IFC -). L'IFC propose, chaque année, pour le Groupe, des limites globales adéquates sur les établissements bancaires. Cette structure bénéficie d'outils internes dont, notamment, un système de notation des contreparties et un site intranet mettant à disposition de l'ensemble du Groupe toutes les informations traitées.

Au vu des analyses de cette cellule, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie définit ensuite ses propres limites opérationnelles, validées par le Conseil d'Administration. L'IFC maintient une surveillance du respect des limites globales et de l'exposition globale du CM-CIC avec un suivi quotidien. Tout événement négatif affectant un établissement bancaire entraîne une alerte des correspondants concernés au sein du Groupe.

↳ Arriérés de paiement

31/12/2021 (en K€)	Arriérés de paiement (Stage 1 et Stage 2)			VNC des actifs dépréciés	Total des actifs faisant l'objet d'arriérés de paiement et des actifs dépréciés
	≤ 30 jours	30 jours ≤ 90 jours	> 3 mois	Total	
Instruments de dette	0	0	0	0	0
Administrations publiques	0	0	0	0	0
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	0	0	0	0	0
Entreprises non financières	0	0	0	0	0
Prêts et avances	38 157	3 725	200	80 937	123 019
Administrations publiques	405	88	0	0	493
Etablissements de crédit	0	0	0	0	0
Autres entreprises financières	47	0	0	467	514
Entreprises non financières	26 567	1 423	76	64 639	92 705
Particuliers	11 138	2 214	124	15 831	29 307
TOTAL	38 157	3 725	200	80 937	123 019

↳ Relevé de la répartition globale des engagements par contrepartie

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a développé un système de reporting régulier auprès de ses dirigeants, reprenant notamment, la production et la ventilation des crédits, ainsi qu'une présentation des encours risqués. Les grands risques sont également suivis, et intègrent la notion d'entités consolidées. Ces états de reporting sont communiqués régulièrement aux organes délibérants, à travers divers comités et lors des Conseils d'Administration.

↳ Eléments d'information sur la gestion du risque

Un système de cotation national déployé par tous les groupes

Un modèle de notation interne a été élaboré au niveau national dans le respect des exigences réglementaires bâloises, notamment pour la banque de détail. Développé à partir d'études statistiques et tenant compte des particularités du Groupe, il repose sur des algorithmes spécifiques aux différents marchés de rattachement de la clientèle. Le calcul automatisé permet d'obtenir une cotation unique, au sein du Groupe, pour chaque tiers. Dans le cas d'un ensemble de tiers liés, une cote commune est attribuée. Les notes obtenues doivent être liées à la probabilité de défaut.

Les contreparties sont en conséquence positionnées sur une échelle unique de douze niveaux (de A à F), dont neuf sains (de A+ à E+) et trois réservés à la cotation du défaut (E- pour les douteux, E= pour les douteux compromis, et F pour les contentieux).

Cette notation nationale est appliquée à la totalité des engagements et est renouvelée mensuellement.

Traitement des encours de la Banque de détail

Un traitement non centralisé des dossiers

La structure décisionnelle du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie s'échelonne sur plusieurs niveaux, allant des Caisses Locales jusqu'à la Direction Générale. Le système est organisé afin de maintenir, autant que possible et en fonction des plafonds de compétence, la prise de décisions au plus près de la clientèle. Un certain niveau de qualité est garanti par l'intégration de la cotation client dans la détermination des délégations de pouvoirs.

La Direction des Engagements du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie intervient en deuxième niveau, en assistance et/ou en décisionnel sur les concours hors délégation. Ainsi la plupart des dossiers importants font l'objet d'une double analyse, la première dans le réseau et la deuxième au siège.

Les chargés de clientèle responsables de la relation ou, le cas échéant, les chargés d'engagements, collectent les documents indispensables à l'instruction des dossiers. La qualité est favorisée par l'utilisation, désormais généralisée, d'outils d'aide à la décision qui, accompagnés de règles précises

d’instruction et d’octroi, structurent la démarche d’étude et de prise de décision. Elle permet aussi d’apporter un contrôle sur le respect des degrés de compétence.

Un suivi est réalisé au travers de contrôles à distance et de statistiques régulières. La qualité des montages est évaluée sur pièce, d’une part lors des interventions de l’Inspection Générale, sur sélection de dossiers et d’autre part au niveau des services d’engagements, lors de la prise de décision ou en contrôle a posteriori.

Des outils de mesure du risque couvrants et des déclassements conformes à la réglementation

Des outils de restitution et de pilotage ont été créés, avec reporting à la Direction des Engagements et à la Direction Générale, afin d’obtenir une mesure fiable du risque (données internes ou externes).

Des règles ont été définies au niveau du Groupe Crédit Mutuel afin d’harmoniser la notion de défaut et de respecter les nouvelles normes résultant de l’adoption des dispositions bâloises.

Les systèmes de déclassement et de provisionnement sont intégrés dans les systèmes d’information. Ils fonctionnent sur un rythme mensuel et proposent un déclassement automatique des créances saines vers les créances douteuses.

Les outils intègrent également la notion de contagion. Ils permettent d’étendre le déclassement aux encours liés. La provision est calculée en fonction des encours et des garanties renseignées ; elle peut être ajustée par le responsable en fonction de son évaluation de la perte finale.

Description synthétique des limites d’engagement fixées en matière de risque de crédit

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au travers de comités dédiés, a arrêté des limites de financement. Ces plafonds sont globalement établis en pourcentage de fonds propres et revus régulièrement.

Exposition	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et créances (hors pensions)		
Etablissements de crédit	3 417 663	3 352 824
Clientèle	12 955 537	12 265 268
Exposition brute	16 373 200	15 618 092
Dépréciations		
Etablissements de crédit	-1	-1
Clientèle	-173 772	-148 247
EXPOSITION NETTE	16 199 427	15 469 844

	31.12.2021	31.12.2020
Répartition des crédits par type de clientèle		
Administrations et banques centrales	15,4%	15,2%
Etablissements (institutions)	14,2%	15,7%
Entreprises (corporate)	6,6%	6,4%
Clientèle de détail (retail)	63,8%	62,7%

	31.12.2021	31.12.2020
Répartition géographique des prêts interbancaires		
France	90,0%	86,5%
Europe hors France	10,0%	13,5%
Autres pays	0%	0%

	31.12.2021	31.12.2020
Qualité des risques		
Créances dépréciées individuellement (Stage 3)	181 770	193 453
Pertes attendues à terminaison (Stage 2)	-47 801	-40 592
Pertes attendues sur actifs dépréciés (Stage 3)	-78 483	-85 997
Taux de couverture individuel	43,2%	44,5%
Taux de couverture global	69,5%	65,4%

Traitement de l'activité d'investissement pour compte propre

S'agissant des activités d'investissement, les équipes de la Direction Financière du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie gèrent 5 portefeuilles distincts.

Le dispositif de suivi de la gestion des portefeuilles s'articule autour du Comité Stratégique présidé par le Directeur Général (l'organe exécutif) et le Conseil d'Administration de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie (l'organe délibérant). Le Comité Stratégique définit la politique globale de gestion du risque de liquidité et l'allocation de fonds propres de chacune des activités financières ainsi que les limites dans lesquelles elles s'exercent. Ses décisions sont validées par le Conseil d'Administration.

Le Comité Stratégique délègue la gestion opérationnelle à des comités mensuels présidés par le Directeur Financier.

Le reporting de l'ensemble des activités financières est effectué sur une base mensuelle à travers une note destinée notamment à la Direction Générale.

Risque de gestion de bilan

Le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie utilise les conventions groupe de gestion et de limites de risques qui figurent dans un « référentiel de gestion de bilan Groupe » harmonisé au sein du Groupe Crédit Mutuel-CIC.

Au sein du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, le rôle et les principes de fonctionnement de la gestion de bilan sont clairement définis :

- la gestion de bilan est identifiée comme une fonction distincte de l'activité de trésorerie et de gestion financière, disposant de moyens propres ;
- la gestion de bilan a pour objectifs prioritaires l'immunisation des marges commerciales contre les variations de taux et de change et la stabilisation des résultats ;
- la gestion de bilan a aussi pour objectif de fournir les indicateurs de liquidité instantanée et dynamique permettant à la banque de faire face à ses obligations et la mettant à l'abri d'une crise éventuelle ;
- la gestion de bilan n'est pas un centre de profit mais une fonction au service de la rentabilité et de la stratégie de développement de la banque.

Risque de liquidité

Comme tous les établissements de crédit, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est exposé au risque de ne pas disposer à l'échéance des fonds nécessaires pour faire face à ses engagements.

Le règlement (UE) n°575/2013 impose aux établissements de crédit des exigences en termes de détention d'actifs liquides pour couvrir ce risque. Un portefeuille dédié a donc été créé à cet effet.

Portefeuille de Gestion de la Liquidité

Créé en janvier 2012, ce portefeuille regroupe tous les actifs liquides au sens de la réglementation Bâle III. Comme tous les ans, les ratios de liquidité ont mis la gestion des actifs de ce portefeuille au centre de l'activité financière.

Son encours comptable au 31/12/2021 s'élève à 745M€ contre 776M€ fin 2020, dont 310M€ de risques souverains français et Groupe CMCIC détenus en direct, 325M€ de titres souverains et de covered bonds empruntés sous forme de pensions livrées, 110M€ de covered bonds émis par banques européennes éligibles au ratio LCR.

Au 31 décembre 2021, la contribution de ce portefeuille au résultat IFRS est de -1,07M€

Au-delà de ce portefeuille, la Caisse Fédérale est en charge de la gestion du risque de liquidité. La mesure de ce risque est réalisée par la cellule ALM (Asset and Liability Management) et les opérations de refinancement par

le Service de Trésorerie et Gestion Financière. La politique globale du risque de liquidité est positionnée au niveau du Comité Stratégique.

Pour se refinancer le Groupe dispose de plusieurs sources :

- 1- un programme d'émissions de Titres de Créances Négociables. Ce programme bénéficie d'une notation individuelle de l'agence Standard & Poors de A-1 à court terme et A+ à long terme ;
- 2- une convention de financement conclue avec la Banque Fédérative du Crédit Mutuel ;
- 3- un encours de créances hypothécaires mobilisables auprès de la CRH ;
- 4- un encours de 922M€ de titres éligibles au refinancement de la Banque Centrale Européenne au 31/12/2021.

Le dispositif de suivi du risque de liquidité s'appuie sur 2 comités :

- le comité de gestion de bilan trimestriel, présidé par le Directeur Général, est informé, par la cellule gestion de bilan, des conclusions des analyses des différents risques du bilan, y compris le risque de liquidité. Il donne éventuellement mandat au responsable du Service Trésorerie et Gestion Financière de procéder à des opérations de couvertures ;
- le comité de gestion de bilan mensuel a pour objet de faire un point sur les évolutions des marchés, et sur les opérations de couverture décidées en comité de gestion de bilan trimestriel. Il est présidé par le Directeur Financier. Il traite notamment du risque de liquidité.

La marge transformée supporte le risque global de taux d'intérêt et fait l'objet d'analyses de la part de la cellule Gestion de Bilan :

- les marges dégagées sur les portefeuilles ;
- la liquidité du Groupe à court, moyen et long terme, regroupant de fait l'activité de banque de détail et l'activité de gestion de portefeuille du Front Office.

L'encours de refinancement du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au 31 décembre 2021 s'élève à 3 152M€ contre 2 953M€ au 31 décembre 2020, hors opération Zéphyr, soit en augmentation de 199M€

Dans le cadre du respect des exigences réglementaires en matière de liquidité, un suivi mensuel est exercé pour :

- le Liquidity Coverage Ratio : au 31 décembre 2021, il atteint 173,06% ;
- le Net Stability Funding Ratio : au 31 décembre 2021 est calculé à 121,87%.

Tableau de ventilation des maturités pour le risque de liquidité :

		31/12/21							
Maturités résiduelles contractuelles en K€	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total	
Actif									
Caisse-Banques Centrales	259 769							259 769	
Dépôts à vue – Etablissements de Crédit	219 239							219 239	
Actifs financiers détenus à des fins de transaction			1 250					1 250	
Actifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat							198 379	198 379	
Actifs financiers à la JV par capitaux propres – recyclables							1	1	
Actifs financiers à la JV par capitaux propres – non recyclables							1 527 930	1 527 930	
Titres au coût amorti			519 492	101 042	599 271	93 272	2 952	1 316 029	
Prêts et créances	1 269 190	260 759	1 077 486	1 332 205	3 173 961	8 917 312	46	16 030 959	

Maturités résiduelles contractuelles en K€	≤ 1 mois	> 1 mois ≤ 3 mois	> 3 mois ≤ 1 an	> 1 an ≤ 2 ans	> 2 ans ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterm.	Total
Passif								
Dépôts de Banques Centrales								
Passifs financiers détenus à des fins de transaction			1 250					1 250
Passifs financiers désignés à la JV par le biais du compte de résultat	1							1
Passifs financiers évalués au coût amort	10 503 283	396 555	920 394	1 492 613	2 556 961	620 882	51 720	16 542 408

Gestion du risque global de taux d'intérêt

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie dispose d'une cellule ALM (Asset and Liability Management) dédiée au suivi de l'exposition au risque de taux d'intérêt global.

Elle applique les dispositions du socle commun au groupe CM-CIC pour la mesure du risque de taux d'intérêt global (application de règles méthodologiques communes sur les conventions d'écoulement, les scénarii, les remboursements anticipés), qui se mesure hors activités de marché, ces dernières faisant l'objet d'un dispositif de suivi spécifique.

Les décisions de gestion et de couverture sont prises au sein d'un comité exécutif trimestriel dédié à l'ALM et présentées pour validation en Comité des Risques, puis en Conseil d'Administration.

La gestion du risque de taux est analysée et couverte globalement sur la position résiduelle au bilan par des opérations dites de macro couverture.

La Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie a adopté un système de limites revues annuellement. Ces limites, fixées par rapport aux fonds propres et au coefficient d'exploitation, font l'objet d'un suivi régulier. Ce système comprend des limites fixées au niveau national :

- Limite de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts (suivi trimestriel) : adossée à un horizon de deux ans, elle est fixée en 2021 à -6% sur la base de scénarii d'évolution modérée des taux (+/-1% sur les taux variables, +/- 0,5% sur les taux réglementés) avec un seuil d'alerte à -5% ;
- La limite de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est respectée au 31/12/2021.
- Limite d'impasse taux fixe, fixée à +/-1,5 fois les fonds propres à un horizon de trois à sept ans (suivi trimestriel) ;
- La limite d'impasse taux fixe est respectée au 31/12/2021.
- Limite d'impasse risque de base : l'encours des actifs indexés à Euribor 3 mois, refinancés par des ressources indexées à €ster ne doit pas dépasser 4,1 fois le PNB historique (suivi trimestriel) ;
- La limite d'impasse risque de base est respectée au 31/12/2021.
- Limite sur la valeur instantanée de l'établissement : elle est évaluée par la sensibilité de la valeur actuelle nette (VAN) dans un horizon long terme. La VAN de la banque est la différence entre les valeurs actualisées au taux de marché des emplois et des ressources. Dans le cadre de la réglementation bâloise, la sensibilité de la valeur actuelle nette aux variations des taux de marché (200pb) devient un critère déterminant pouvant aboutir à une consommation supplémentaire de fonds propres si la sensibilité de la VAN est supérieure à 20% des fonds propres (seuil d'alerte à 15%). La VAN est calculée sur le périmètre bancaire, hors activités de marché, ces dernières étant introduites pour le calcul final. Elle est établie à partir des règles de la gestion de bilan sur la base d'hypothèses d'écoulement pour les dépôts à vue et l'épargne réglementée ainsi que le remboursement anticipé pour les prêts à la clientèle.

Au 31 décembre 2021, les calculs de VAN intégrant les stress de courbes et de taux mettent en évidence des sensibilités inférieures aux seuils d'alerte de 20% des fonds propres globaux et de 15% des fonds propres Tier1.

Gestion des risques de marché

Disposant de fonds propres excédentaires, dont une partie n'est pas mobilisée par la banque de détail et ses participations, le Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie, au niveau du Groupe, développe des activités d'investissement pour compte propre pouvant générer un risque de marché. Cela répond à la volonté

d'optimiser les résultats du Groupe en profitant de l'expertise acquise depuis de nombreuses années et de maintenir la présence de sa signature sur les marchés.

Au travers de ses activités, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie ne gère pas de portefeuille de négociation au sens strict du terme et n'est donc pas soumis aux déclarations réglementaires liées aux risques de marché.

Le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie gère plusieurs portefeuilles d'investissement distincts :

Portefeuille de Capitalisation Long Terme

Liquidé à la fin du 1^{er} trimestre 2020, l'encours de ce portefeuille n'atteint plus que 6K€ au 31/12/2021, répartis sur 2 fonds alternatifs en gestion extinctive. La performance annuelle du portefeuille est nulle et sa contribution au résultat IFRS est non significative.

Portefeuille de Distribution

La totalité du portefeuille de distribution a été placée en gestion extinctive depuis l'exercice 2014. Ce portefeuille, exclusivement constitué de titrisations, est soldé au 31/12/2021 alors que son encours était égal à 1,3M€ fin 2020. Sa contribution au résultat IFRS 2021 est de 0,04M€.

Portefeuille de Rendement

Le portefeuille de rendement a été constitué en 2013. Il a vocation à être investi principalement en fonds d'investissements collectifs ou en obligations à faible risque détachant annuellement des coupons et exposés sur du risque de crédit. Son encours de 71,65M€ au 31 décembre 2021 est exclusivement composé d'OPC.

Au 31 décembre 2021, la contribution de ce portefeuille au résultat IFRS atteint 2,25M€.

Portefeuille d'actifs non liquides

Ce portefeuille a vocation à être investi sur des stratégies opportunistes et peu liquides. Les supports privilégiés sont des fonds de droit français. La principale stratégie retenue est le Private Equity. D'un point de vue risque, il est entièrement immobilisé en fonds propres.

Son encours s'élève à 109,5M€ au 31 décembre 2021 contre 103,8M€ fin 2020. Il impacte positivement le résultat IFRS 2021 à hauteur de 15,78M€.

C. RATIO DE CONTROLE DES GRANDS RISQUES

Le règlement (UE) n° 575/2013 du 26 juin 2013, relatif aux exigences prudentielles applicables en particulier aux établissements de crédit, définit dans sa quatrième partie le cadre du suivi et du contrôle des grands risques.

L'article 392 précise qu'« une exposition d'un établissement sur un client ou un groupe de clients liés est considéré comme un grand risque lorsque sa valeur atteint ou dépasse 10% des fonds propres de catégorie 1 de l'établissement ».

Il est important de retenir que dans ce cadre, la notion de groupe de clients liés dépasse la simple détention capitalistique, puisqu'en particulier, les expositions sous-jacentes doivent être évaluées : un important effort de transparence est demandé pour cerner au mieux l'exposition détaillée réelle sur chaque bénéficiaire composant chaque actif composite.

La limite réglementaire d'exposition sur un grand risque est fixée à 25% des fonds propres de catégorie 1.

Au 31 décembre 2021, les exigences de ce ratio sont respectées.

V. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

↳ Réforme des taux de référence liée au règlement Benchmark dit « BMR »

Au 31/12/2021, les encours du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie concernés par la réforme des taux de référence sont les suivants :

<i>En Millions €</i>	Actifs financiers (valeur comptable)	Passifs financiers (valeur comptable)	Dérivés (notionnel)	Dont dérivés de couverture (notionnel)
EONIA	36	6	0	0
EURIBOR	387	821	2 779	2 003

↳ Loi ECKERT – Publication annuelle relative aux comptes inactifs (R.312-21 du Code monétaire et financier)

La loi n°2014-617 du 13 juin 2014 relative aux comptes bancaires inactifs et aux contrats d'assurance vie en déshérence impose de publier les informations suivantes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- nombre de comptes et montants mentionnés au II de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier : au 31 décembre 2021, le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie recense 16.679 comptes et coffres inactifs ouverts dans ses livres, pour un total de dépôts et avoirs de 10 055 911,88€
- nombre de comptes et montants mentionnés au titre de l'article L. 312-20 du Code monétaire et financier : le Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie a reversé et transféré en 2021, à la Caisse des Dépôts et Consignations, 631 917,24€ correspondant aux dépôts et avoirs de 974 comptes inactifs.

VI. BILAN ET PERSPECTIVES

2021 restera l'année du rebond économique après le ralentissement brutal de l'activité en 2020 dû à la Covid 19. Ce rétablissement a été vif aux Etats-Unis et en Europe, porté par le rattrapage remarquable de la demande. La vitesse du retournement a créé une forte pression sur l'offre qui a entraîné l'apparition de goulets d'étranglement. En effet, une pénurie de matières premières, de matériaux ou de composants s'est installée en lien avec une chaîne de valeur internationale grippée par des restrictions sanitaires inégales suivant les pays.

Les politiques sanitaires nationales ont fortement influencé la dynamique économique. De façon schématique, les pays développés ont axé leur stratégie sur la vaccination de masse et le maintien de l'activité, d'autres a contrario, comme la Chine, ont gardé une politique « Zéro Covid », quitte à limiter la reprise d'activité. La Chine a également dû faire face au scandale Evergrande et plus largement aux difficultés de son secteur immobilier et l'endettement des collectivités locales.

Le retour de la croissance forte dans les pays développés conjuguée à une offre déficiente a marqué le grand retour de l'inflation que les banquiers centraux avaient si longtemps cherché à stimuler avec des politiques ultra accommodantes. Le prix de l'énergie, des matières premières en général, les problèmes d'approvisionnement en sont les causes principales. Aux Etats-Unis, où l'inflation est très élevée (près de 7% à fin décembre), on observe également des difficultés de recrutement avec le début d'une boucle prix-salaires-prix. La zone Euro n'est quant à elle pas arrivée à ce stade malgré des tensions sur certains métiers. Les banques centrales des pays émergents, dont les économies sont plus vulnérables à l'inflation, ont été les premières à réagir en augmentant leur taux avant que des économies occidentales comme le Royaume-Uni ou la FED durcissent leur discours. Seule la BCE garde inchangée sa politique pour préserver la reprise économique tout en concédant que l'inflation resterait durablement présente.

La crise sanitaire se conjuguant malheureusement toujours au présent, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie a poursuivi son activité en adaptant son organisation pour apporter un soutien maximal à ses clients. Malgré l'émergence d'un niveau d'incertitude élevé compte tenu du conflit ukrainien et de ses conséquences certaines, tant sur le plan géopolitique qu'économique, le niveau de taux très bas et la forte concurrence interbancaire étant également toujours présents, le Groupe de Crédit Mutuel de Maine-Anjou, Basse-Normandie continuera à inscrire son action au service de ses sociétaires clients, dans le temps et sur son territoire, en adéquation avec sa raison d'être (« Être le bancassureur mutualiste, de plein exercice, à dimension humaine, acteur du développement de son territoire et du Crédit Mutuel »), assuré de la force de son modèle mutualiste et de sa solidité financière.

LISTE DES MANDATS DE LA FEDERATION DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU ET BASSE-NORMANDIE

Monsieur Jean-Marc BUSNEL

Président du conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - CREAvenir (Association) - Caisse de Crédit Mutuel de Saint Hilaire du Harcouët - Caisse de Crédit Mutuel Solidaire de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Association Résidence Foyer Les Hirondelles
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - Confédération Nationale du Crédit Mutuel - Caisse Centrale du Crédit Mutuel - SODEREC – Vice-président
Représentant permanent de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Assurances du Crédit Mutuel IARD SA - Banque Fédérative du Crédit Mutuel - Assurances du Crédit Mutuel Vie SAM
Représentant de la Fondation d'Entreprise du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	<ul style="list-style-type: none"> - Association Des Résidences Escalys
Représentant de ACOME SA	<ul style="list-style-type: none"> - Vice-président de l'Union Régionale des SCOP de l'OUEST

Monsieur Gérard BARBIER –

Vice-Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse de Crédit Mutuel de Villaines la Juhel Téléproton 53

Monsieur Jean-Luc BIGARE –

Vice-Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> - Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Administrateur	<ul style="list-style-type: none"> - SAS Volney Assurances - Fédération BTP 53 - Laval Développement
Président Directeur Général	<ul style="list-style-type: none"> - SAS PLAFITECH - SAS SN BABIN
Gérant	<ul style="list-style-type: none"> - SCI LORKA - SCI BAC - SCI 4B - SCI AC BALCONS D'ESCALAPE - SCCV BG
Président du Conseil d'Administration	<ul style="list-style-type: none"> - Caisse de Crédit Mutuel de Laval Saint Tugal - Ecole de la deuxième chance - URSSAF
Associé	<ul style="list-style-type: none"> - Société FJA - SAS Le Relais des Salines

Monsieur Eric BUYSENS –

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse de Crédit Mutuel du Bocage Flérien
--	--

Madame Noëlle CAILLET –

Vice-Présidente du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse de Crédit Mutuel de Cherbourg Napoléon
Administratrice	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse Générale de Financement (CAGEFI)

Monsieur Gilles HUBERT –

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de La Suze

Monsieur Philippe LAURENT -

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Coutances
Président	- Union des Entreprises de Proximité de la Manche (U2P) - Confédération Nationale de l'Artisanat des Métiers de service et de fabrication de la Manche (CNAMS 50)
Trésorier	- Chambre de Métiers et de l'Artisanat De Région Normandie
Administrateur	- CER Normandie Ouest
Gérant	- SARL Le Jardin de Maud
Co-Gérant	- SARL Gaylord Service Jardins

Monsieur Daniel PITEL –

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président	- Caisse de Crédit Mutuel d'Alençon Montsort - Saint Denis
Co-gérant	- SCI Les Abeilles

Monsieur Jean-Luc RAVENEL –

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Coullaines

Monsieur Jean-Pierre VIOT –

Vice-Président du Conseil d'Administration	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Meslay l'Océane
Associé	- SCI LANESTER

Monsieur Stéphane BIGOT –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel d'Ernée Bocage

Madame Sandrine BRETON –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel d'Avranches

Monsieur Alain BRIANCOURT -

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Vice-Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Pays Sabolien
Président	- Le Lien - CD 49

Monsieur Christophe BUNAS –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Bonnétable

Monsieur Alain CHEVALIER –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Saint Calais – Bessé sur Bray

Monsieur Thierry FROGER –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Nord Bercé Belinois

Monsieur Jean-Yves GOBLOT –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - SAS Volney Assurances - Caisse Générale de Financement (CAGEFI)
Administrateur - Secrétaire	- Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Mortain
Président	- NOVEA
Associé	- Chanvre Développement

Madame Annick GRISON –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Mayenne Saint Martin
Administratrice - Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	- Crédit Mutuel Agricole et Rural
Co-gérante	- EARL de la Giraudière
Présidente	- AST Récréation

Monsieur Christophe GUINEHEUX –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie - Association ASDEPIC
Vice-Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Segré Haut Anjou
Associé	- BAO VIRTUELLE - IMAGIN VR
Gérant	- SARL A2MI - SARL PMI - SARL GOLDING - SCI PATELLE - SCI LA GODIVERIE

Monsieur Alain LEMEE –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Chasse Royale
Président	- SAS Maine Impression Continu - Centre culturel de Val de Vray (72) - Comité des fêtes de Saint Saturnin (72)

Monsieur Jean-Paul MAUGUY –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Saint Berthevin lès Laval

Monsieur Pierre MOUCHEL –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Valognes
Trésorier	- Amicale des retraités des Maîtres Laitiers du Cotentin

Monsieur Denis RICHARD -

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Le Mans Centre

Monsieur Jean-Luc RONDEAU –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Sillé-le-Guillaume

Monsieur Jean-Yves TALLOIS –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel du Pays Fertois - Découverte Bocage Ornaïs
Vice-Président du Conseil d'Administration	- Solidarmomes - Fertenergie
Secrétaire	- La Tripière Fertoise
Administrateur	- Parade

Madame Claudine THINON –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Présidente du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Saint Lô Centre

Monsieur Marcel THOMAS –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Laval Trois Croix
Président	- Altercité - Alternavenir - Alternatri - Proviva - ASPTT Laval Rando
Secrétaire	- Comité Laval Suceava
Administrateur	- Groupe Procivis Ouest

Monsieur Joël VIEL -

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Président du Conseil d'Administration	- Caisse de Crédit Mutuel de Saint Sauveur le Vicomte
Président	- Association Espoir Santé - Association Normande d'Entraide aux Handicapés Physiques (ANEHP)
Administrateur - Représentant permanent de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie au conseil d'administration	- Association Des Résidences Escalys

Monsieur Jean-Charles BESCHER –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Madame Elodie LAUNAY –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
-----------------	---

Madame Delphine LEBLANC –

Administratrice	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
Gérante	- SCI LES MAUBLANCS

Monsieur Jean-Paul RICOUP –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

Comité d'entreprise –

Administrateur	- Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
----------------	---

ELEMENTS FINANCIERS CONSOLIDES

I. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2021

A. BILAN CONSOLIDE

Bilan actif (en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020	Notes
Caisse, Banques centrales	259 769	38 649	8
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	199 629	288 568	13.1, 13.3, 14, 15
Instruments dérivés de couverture	19 904	37 715	14, 15
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	1 527 931	1 521 375	11, 12, 15
Titres au coût amorti	1 316 029	1 305 020	9.3, 12, 38
Prêts et créances sur les établissements de crédits et assimilés au coût amorti ⁽¹⁾	3 469 071	3 628 166	9.1, 12, 38
Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti	12 781 765	12 117 021	9.2, 12, 38
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	25 618	56 172	14.2
Actifs d'impôts courants	55 024	59 455	17.1
Actifs d'impôts différés	33 315	28 170	17.2
Compte de régularisation et actifs divers	110 200	111 407	18.1
Participations dans les entreprises mises en équivalence	179 375	149 007	19
Immeubles de placement	128 124	104 760	20
Immobilisations corporelles	46 044	44 099	21.1
Immobilisations incorporelles	6 510	5 798	21.2
Ecarts d'acquisition	13 871	13 871	22
Total de l'actif	20 172 179	19 509 253	

⁽¹⁾ Sur le périmètre des activités de marché, les pensions livrées croisées entrant dans le cadre de la norme IAS32.42 et 43 « Instruments financiers », ont été compensées, générant une baisse de l'actif sur l'exercice 2021 de 275 064K€ Les valeurs brutes, ainsi que les impacts de la compensation sur le bilan sont présentées dans la « Note 16 - Compensation des actifs et des passifs financiers ».

Bilan passif (en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020	Notes
Banques centrales	0	0	8
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	1 250	1 366	13.2, 13.3, 14, 15
Instruments dérivés de couverture	44 479	71 833	14, 15
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés au coût amorti ⁽¹⁾	1 905 313	2 057 988	10.1, 38
Dettes envers la clientèle au coût amorti	13 096 820	12 328 871	10.2, 38
Dettes représentées par un titre au coût amorti	1 530 413	1 648 418	10.3, 38
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0	14.2
Passifs d'impôts courants	24 162	26 817	17.1
Passifs d'impôts différés	37 441	41 702	17.2
Compte de régularisation et passifs divers	178 683	173 729	18.2
Provisions	37 409	37 419	23
Dettes subordonnées au coût amorti	6 130	6 540	10.4, 38
Capitaux propres totaux	3 310 079	3 114 570	
Capitaux propres - Part du Groupe	3 306 975	3 111 395	
Capital et réserves liées	308 089	307 076	24.1
Réserves consolidées	1 705 406	1 608 685	24.1
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	1 117 966	1 113 128	24.2, 36, 37
Résultat de l'exercice	175 514	82 506	
Capitaux propres - Intérêts minoritaires	3 104	3 175	
Total du passif	20 172 179	19 509 253	

⁽¹⁾ Sur le périmètre des activités de marché, les pensions livrées croisées entrant dans le cadre de la norme IAS32.42 et 43 « Instruments financiers », ont été compensées, générant une baisse du passif sur l'exercice 2021 de 275 064K€ Les valeurs brutes, ainsi que les impacts de la compensation sur le bilan sont présentées dans la « Note 16 - Compensation des actifs et des passifs financiers ».

B. COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020	Notes
Intérêts et produits assimilés	269 210	271 898	26
Intérêts et charges assimilées	-130 295	-135 482	26
Commissions (produits)	150 032	140 412	27
Commissions (charges)	-24 473	-21 229	27
Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	19 333	-3 806	28
Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	112 693	4 967	29
Produits des autres activités	13 973	12 188	30
Charges des autres activités	-3 217	-2 979	30
Produit net bancaire	407 256	265 969	
Charges générales d'exploitation	-184 110	-170 042	31
Dotations / Reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	-6 347	-6 263	31.3
Résultat brut d'exploitation	216 799	89 664	
Coût du risque de crédit	-32 854	-29 857	32
Résultat d'exploitation	183 945	59 807	
Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence	14 040	40 158	19
Gains ou pertes sur autres actifs	-18	-18	33
Variations de valeur des écarts d'acquisition	0	0	34
Résultat avant impôt	197 967	99 947	
Impôts sur les bénéfices	-22 606	-17 457	35
Gains & pertes nets d'impôts / activité abandonnée	0	0	
Résultat net	175 361	82 490	
Résultat - Intérêts minoritaires	-153	-16	
Résultat net (part du Groupe)	175 514	82 506	

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés en autres éléments du résultat global :

(en milliers d'euros)	31.12.2021	31.12.2020
<i>Résultat net</i>	175 361	82 490
Ecarts de conversion		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de dettes		
Reclassement d'actifs financiers de juste valeur par capitaux propres à juste valeur par résultat		
Réévaluation des placements des activités d'assurance		
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE		
<i>Total des gains et pertes recyclables comptabilisés en autres éléments du résultat global</i>		
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - instruments de capitaux propres à la clôture	7 297	77 527
Réévaluation des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres - - instruments de capitaux propres cédés durant l'exercice		
Ecart de réévaluation lié au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO		
Réévaluation des immobilisations		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-2 454	-615
Quote-part des gains ou pertes non recyclables sur entreprises MEE	-5	-3
<i>Total des gains et pertes non recyclables comptabilisés en autres éléments du résultat global</i>	4 838	76 909
<i>RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES EN AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT GLOBAL</i>	180 199	159 399
<i>Dont part du Groupe</i>	<i>180 352</i>	<i>159 415</i>
<i>Dont part des intérêts minoritaires</i>	<i>-153</i>	<i>-16</i>

C. TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital	Prime d'émission	Réserves	Gains/pertes latents ou différés	Résultat	Capitaux propres	Capitaux propres intérêts minoritaires
				Part du groupe			
Situation nette 31/12/2019	291 614	9 563	1 397 639	1 036 220	213 940	2 948 976	3 296
Affectation du résultat (N-1)			213 940		-213 940	0	
Variation du capital de la mère	5 899					5 899	
Distribution de la mère			-2 892			-2 892	
Variation du périmètre de consolidation			0			0	0
Correction de situation nette			-49			-49	-18
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			0	0		0	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			77			77	-77
Autres variations			-29			-29	-11
Résultat de l'exercice					82 506 ⁽³⁾	82 506	-16
Variation PM/MV actif JVCP ⁽¹⁾				77 526		77 526	0
Ecarts actuariels sur régimes à prestations définies				-615		-615	
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			0	-3		-3	
<i>Sous-total des variations OCI</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>76 908</i>	<i>0</i>	<i>76 908</i>	<i>0</i>
Résultat global				76 908	82 506	159 415	-16
Situation nette 31/12/2020	297 513	9 563	1 608 685	1 113 128	82 506	3 111 395	3 175
Affectation du résultat (N-1)			82 506		-82 506	0	
Variation du capital de la mère	1 013					1 013	
Distribution de la mère			-2 456			-2 456	
Variation du périmètre de consolidation			0			0	0
Correction de situation nette			0			0	0
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			16 569 ⁽²⁾			16 569	
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			-33			-33	33
Autres variations			135			135	49
Résultat de l'exercice					175 514 ⁽³⁾	175 514	-153
Variation PM/MV actif JVCP ⁽¹⁾				7 297		7 297	0
Ecarts actuariels sur régimes à prestations définies				-2 454		-2 454	
QP dans les variations de capitaux propres des entreprises MEE			0	-5		-5	
<i>Sous-total des variations OCI</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>4 838</i>	<i>0</i>	<i>4 838</i>	<i>0</i>
Résultat global				4 838	175 514	180 352	-153
Situation nette 31/12/2021	298 526	9 563	1 705 406	1 117 966	175 514	3 306 975	3 104

⁽¹⁾ JVCP : Juste valeur par capitaux propres

⁽²⁾ Un complément de réévaluation a été comptabilisé au 31 décembre 2021 afin de corriger la valorisation de certaines participations. Les impacts dans les comptes sont de 16 563K€ en réserves pour les réévaluations correspondant à 2020. Un détail plus approfondi est présenté dans la note 19.

⁽³⁾ Dont quote-part de résultat d'entités mises en équivalence de 39 922K€ en 2020 et de 13 804K€ en 2021.

Les réserves consolidées Part du Groupe, au 31 décembre 2021, se décomposent en :

- réserve légale :	19 357
- réserve spéciale plus-values long terme :	59 281
- réserve facultative :	1 325 889
- autres réserves :	306 529
- report à nouveau :	<u>-5 650</u>
TOTAL	1 705 406

D. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

en millions d'euros	31.12.2021	31.12.2020
Résultat net	175 361	82 490
Impôt	22 606	17 457
Résultat avant impôts	197 967	99 947
= +/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	6 347	6 263
- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
+/- Dotations nettes aux provisions et dépréciations	25 944	26 647
+/- Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	-14 040	-40 158
+/- Perte nette/gain net des activités d'investissement	-600	-359
+/- (Produits)/charges des activités de financement		
+/- Autres mouvements	-16 322	-18 375
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	1 329	-25 982
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-158 525	-856 652
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	77 858	744 169
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	5 026	-37 614
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	20 065	2 812
- Impôts versés	-25 938	-17 223
= Diminution / (augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	-81 514	-164 508
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE GENERE PAR L'ACTIVITE OPERATIONNELLE (A)</u>	<u>117 782</u>	<u>-90 543</u>
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	-18 937	-160 396
+/- Flux liés aux immeubles de placement	-24 369	-36 894
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-8 890	-7 844
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT (B)</u>	<u>-52 196</u>	<u>-205 134</u>
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	-1 207	3 243
+/- Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	-410	
<u>TOTAL FLUX NET DE TRESORERIE LIE AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)</u>	<u>-1 617</u>	<u>3 243</u>
EFFET DE LA VARIATION DES TAUX DE CHANGE SUR LA TRESORERIE ET EQUIVALENT DE TRESORERIE (D)		
Augmentation / (diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	63 969	-292 434
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	117 782	-90 543
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	-52 196	-205 134
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-1 617	3 243
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	0	0
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</u>	<u>398 628</u>	<u>691 062</u>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	38 649	579 984
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	359 979	111 078
<u>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</u>	<u>462 597</u>	<u>398 628</u>
Caisse, banques centrales (actif & passif)	259 769	38 649
Comptes (actif et passif) et prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	202 828	359 979
<u>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE</u>	<u>63 969</u>	<u>-292 434</u>

II. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

A. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Evènements 2021 :

↳ Nouvelle Convention Collective et accord d'entreprise relatif à la qualité de vie au travail

L'année 2021 a été marquée par des négociations visant à faire évoluer la convention collective du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et mettre en place différents accords, notamment ceux sur la qualité de vie au travail.

Les négociations ont abouti à un accord en décembre. Cette nouvelle convention collective et ces différents accords visent à améliorer la qualité de vie au travail et définissent de nouvelles règles d'abondement de l'employeur au niveau de la participation et de l'intéressement, l'ensemble de ces éléments étant motivés par la volonté de :

- Reconnaître encore plus l'engagement de chacun et les performances collectives ;
- Reconnaître la fidélité à l'entreprise.

Parmi les évolutions significatives de ce nouveau cadre, il est possible de retenir les points suivants :

- Augmentation des indemnités de fin de carrière à 5 mois de salaire pour une période de service de 35 ans (contre 3 mois de salaire pour une période de service de 15 ans auparavant) ;
- Revalorisation des abondements liés au PERECOL et au PEE qui atteignent désormais un potentiel maximum de 2 000€par an, plus facile à atteindre pour les salaires les moins élevés ;
- Octroi de jours de congés spéciaux ou d'absences autorisées supplémentaires dans le cadre de la maternité, de la maladie ou du handicap ;
- Accompagnement financier dans le cadre des mobilités douces.

B. REFERENTIEL COMPTABLE

Les entités du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie font partie intégrante du périmètre de consolidation nationale du Groupe Crédit Mutuel. Ce dernier n'étant pas coté, il n'a aucune obligation d'établir des comptes consolidés selon le référentiel des normes comptables internationales IFRS. Cependant, dans un souci de plus grande transparence et de meilleure comparabilité avec les principaux établissements de la place, le Conseil d'Administration de la Confédération Nationale du Crédit Mutuel, organe central du Groupe, a décidé d'établir ses comptes consolidés annuels au niveau national en IFRS.

Dans cette logique, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie a également décidé de retenir le référentiel comptable IFRS pour l'établissement de ses comptes consolidés annuels.

Les états financiers sont présentés suivant le format préconisé par la recommandation n°2017-02 de l'Autorité des Normes Comptables relative aux états de synthèse IFRS. Ils respectent les normes comptables internationales telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le groupe applique depuis le 1er janvier 2021, les amendements adoptés par l'UE et la décision IFRIC tels que présentés ci-après :

↳ Amendement à IFRS 16

Il prolonge les mesures de simplification pour les preneurs bénéficiant d'allègements de loyers jusqu'au 30 juin 2022 (au lieu du 30 juin 2021), dans le cadre de la crise Covid-19. Il est possible pour un preneur de s'exempter de l'analyse d'une modification du contrat de location si les aménagements de loyers sont une conséquence directe de la pandémie Covid-19, et si les conditions suivantes ont été remplies :

- les loyers amendés sont substantiellement identiques ou plus faibles que les loyers prévus dans le contrat initial ;
- la réduction de paiements de loyers porte que sur les paiements dus jusqu'au 30 juin 2022 ;
- il n'y a aucun changement substantiel des autres termes et conditions du contrat.

Si le preneur opte pour cette exemption, les allègements de loyers seront généralement comptabilisés de manière analogue à des loyers variables négatifs. Ils seront constatés en résultat sur la période pendant laquelle le fait générateur d'octroi intervient, avec une réduction de la dette correspondante. Enfin, l'amendement est sans impact

direct sur l'évaluation du droit d'utilisation du bail concerné. Cet amendement prévoit une permanence des méthodes par rapport à l'amendement initial.

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'est pas impacté par ces dispositions.

↳ **Décision IFRIC du 20 avril 2021 sur les principes d'attribution des avantages postérieurs à l'emploi aux périodes de services**

Elle clarifie les modalités de détermination d'engagements relatifs à des régimes d'avantages postérieurs à l'emploi, dont les droits dépendent de l'ancienneté, sont plafonnés au-delà d'un certain nombre d'années d'ancienneté, tout en étant soumis à la présence du salarié à la date de départ en retraite.

Pour un tel régime, l'engagement de retraite sera constitué uniquement sur la période précédant l'âge de départ en retraite permettant d'atteindre le plafond (ou entre sa date d'entrée dans l'entreprise et celle de départ en retraite si cette durée est inférieure au plafond). Ceci met fin à l'approche jusqu'alors retenue, à savoir l'étalement du coût de l'avantage entre la date d'embauche et celle de retraite du salarié.

Pour le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie, l'application de la décision IFRIC a eu pour principale incidence la constatation d'une situation de régime sur-financé, résultant de la baisse de l'engagement des droits à indemnité de fin de carrière.

La décision IFRIC a été concomitante à la refonte de la convention collective au sein de la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie et de la Fédération du Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie, visant notamment à élargir le nombre d'années d'ancienneté requis pour atteindre le plafond d'indemnité, ce dernier ayant été augmenté.

Les impacts de la rétroactivité de la décision IFRIC, sans prise en compte de la modification de la convention collective sont les suivants :

	01.01.2020	31.12.2020	31.12.2021	01.02.2022
Contrat d'assurance	9 205	10 067	13 064	13 064
Engagements mentionnés dans les comptes publiés	8 929 ⁽¹⁾	9 881 ⁽¹⁾	12 865 ⁽²⁾	12 865 ⁽²⁾
Engagements calculés suite à la décision IFRIC	4 680 ⁽¹⁾	4 738 ⁽¹⁾	4 546 ⁽¹⁾	12 865 ⁽²⁾
Actif net de régime qui aurait pu être constaté	4 525	5 329	8 518	199
	Contrepartie réserves consolidées	+804K€de contrepartie en réserves consolidées	+3 189K€de contrepartie en résultat	-8 319K€de contrepartie en résultat

⁽¹⁾ Sur les bases de l'ancienne convention (période de service de 15 ans / plafond d'indemnités de 3 mois)

⁽²⁾ Sur les bases de la nouvelle convention (période de service de 35 ans / plafond d'indemnités de 5 mois), en accord avec les partenaires sociaux en décembre 2021

L'application rétroactive de la décision IFRIC aurait généré une baisse des droits à l'indemnité de fin de carrière qui n'aurait pas reflété la réalité économique à la suite de la signature de la nouvelle convention collective. De ce fait le Groupe n'a donc pas procédé au retraitement des exercices comparatifs.

Crise sanitaire liée à la Covid-19

Le Groupe Crédit Mutuel est totalement mobilisé pour faire face à la crise sanitaire liée au Covid-19. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients, notamment professionnels et entreprises qui pourraient faire face à des difficultés, notamment TPE/PME.

↳ Prêts garantis par l'Etat (PGE)

Le Groupe s'est engagé dans le dispositif gouvernemental de soutien à l'économie. Il propose des prêts garantis par l'Etat¹ (PGE) pour soutenir la trésorerie de ses clients entreprises et professionnels.

Ces financements représentent des prêts in fine d'une durée de 12 mois, qui comportent une clause de différé d'amortissement sur une période d'un à cinq ans. En date de souscription, le taux d'intérêt du PGE s'établit à 0%, augmenté du coût de la garantie d'Etat fixé entre 0,25% et 0,50% (et refacturé au client via une commission). A l'issue des 12 premiers mois, le bénéficiaire du PGE a la possibilité de fixer une nouvelle durée au PGE (limitée à 6 ans au total) et ses modalités d'amortissement. Conformément aux annonces gouvernementales du 14 janvier 2021, il pourra obtenir un « report d'un an supplémentaire » pour commencer à rembourser le capital.

Le Groupe Crédit Mutuel estime que cette mesure de différé d'amortissement s'inscrit dans le cadre légal du PGE (i.e. aménagement de l'échéancier contractuel, avec une 1ère échéance de remboursement annuelle). Ce « report » ne représente pas, pris isolément, un indicateur de dégradation du risque de crédit ou du probable défaut de l'emprunteur (i.e. « unlikely to pay »).

Détenus dans un objectif de collecte des flux de trésorerie et respectant le critère du prêt basique, ils sont comptabilisés au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif. En date de comptabilisation initiale, ils sont comptabilisés à leur valeur nominale, celle-ci étant représentative de la juste valeur. En date d'anniversaire de souscription, les PGE peuvent faire l'objet d'un différé d'amortissement. La révision des flux liée à la prise en compte des commissions de garantie sur la durée d'amortissement est comptabilisée comme un ajustement de la valeur comptable des PGE, avec un impact positif et immédiat en résultat. Cet impact est non significatif en date d'arrêté.

Au 31 décembre 2021, les prêts garantis par l'Etat émis par le Groupe s'élèvent à de 176M€ dont 73,3% qui ont fait l'objet d'une prorogation pour une durée moyenne de 4 années et 73M€ ont été remboursés depuis leur mise en place. L'évaluation des pertes de crédit attendues de ces prêts tient compte de l'effet de la garantie d'Etat (mise en œuvre par la Banque Publique d'Investissement), à hauteur de 70% à 90% du capital et des intérêts restant dus. Au 31 décembre 2021, leur montant de dépréciation est non significatif.

↳ Risque de crédit

Dans le cadre du provisionnement des créances saines, le Groupe Crédit Mutuel tient compte du caractère sans précédent de la crise Covid-19 sur l'environnement macro-économique. Il prévoit un scénario de crise prolongée, en lien avec la cinquième vague, avec un impact plus prononcé pour les entreprises appartenant à des secteurs d'activités identifiés.

Dès le 1er semestre 2020, le Groupe a adapté son dispositif de détection précoce et de mesure du risque de crédit et a actualisé ses paramètres, afin de tenir compte des incertitudes de la crise sanitaire compensées par des mesures de soutien d'état. Cette approche méthodologique a été maintenue dans le cadre de l'élaboration des comptes 2021. Pour rappel, les évolutions du modèle de dépréciation des pertes de crédit attendues ont été déclinées à travers 4 axes :

- **Surpondération du scénario pessimiste** : depuis juin 2020, la pondération du scénario pessimiste a été accrue en lien avec les projections macro-économiques de la Banque de France², pour calibrer les probabilités de défauts Forward looking sur l'ensemble des portefeuilles en méthode notation interne. Au 31 décembre 2021, le scénario défavorable est pondéré à 75%, le scénario neutre à 24% et le scénario optimiste à 1% (pondérations inchangées par rapport à 31 décembre 2020).
- **Durcissement du scénario pessimiste sur les particuliers et les entrepreneurs individuels** : le scénario pessimiste a été durci sur les particuliers et les entrepreneurs individuels, entraînant le recalibrage des probabilités de défaut afférentes.
- **Ajustement sectoriel** : une provision complémentaire a été réalisée, depuis 2020, pour anticiper l'augmentation de la sinistralité sur les secteurs jugés comme les plus vulnérables à la crise sanitaire (tourisme, jeux, loisirs, hôtels, restaurants, industrie automobile et aéronautique hors constructeurs, habillement, commerce de boissons, locations de véhicules légers, transport industriel de passagers, transporteurs aériens). Elle a été constituée conformément à une méthodologie Groupe définie au niveau national, qui repose sur une analyse par étapes, de la dégradation du risque de crédit.

¹ Les principales caractéristiques des prêts garantis par l'Etat et du mécanisme de déclenchement de la garantie sont récapitulées dans l'article 2 de l'Arrêté du 23 mars 2021, accordant la garantie de l'Etat aux établissements de crédit et sociétés de financement, ainsi qu'aux prêteurs mentionnés à l'article L. 548-1 du code monétaire et financier.

² Etant principalement exposé sur la France, le Groupe s'est référé aux publications mensuelles de la Banque de France, pour définir ses perspectives macro-économiques en complément de celles de l'OCDE.

Identification des secteurs vulnérables : l'ensemble des codes NACE (Nomenclature statistique des Activités économiques dans la Communauté Européenne) fait l'objet d'un examen au regard des impacts de la pandémie sur les secteurs économiques ainsi que des mesures gouvernementales de soutien à l'économie. Puis, à l'issue de ces travaux, réalisés à dire d'expert, 59 secteurs ont été identifiés et répartis en 3 groupes, selon l'incidence négative des répercussions liées à de futures restrictions gouvernementales. Les expositions sur secteurs vulnérables ont été intégralement transférées en stage 2. Aucune modification n'a été apportée, en 2021, à la liste des secteurs retenus au cours de l'exercice 2020.

Méthodologie de détermination de l'ajustement sectoriel : les secteurs ainsi retenus font l'objet d'un suivi spécifique selon deux volets :

- un volet à dire d'expert avec la mise en place d'un comité ad hoc en charge de donner une vision économique des secteurs d'activité et de proposer des avis motivant l'identification ou la suppression de secteurs vulnérables,
- un volet quantitatif avec le suivi mensuel d'indicateurs internes tels que le taux d'encours sains ayant un arriéré supérieur à 30 jours sur le total des encours sains. Celui-ci permet de définir un taux de provisionnement minimum par groupe de secteurs au niveau national, qui peut faire l'objet d'un ajustement à dire d'expert.

Transfert en stage 2 : les expositions saines sur secteurs vulnérables sont intégralement transférées en stage 2.

- ***Critère additionnel de détérioration du risque de crédit pour les prêts ayant bénéficié d'un second report d'échéances*** : le Groupe a enrichi ses critères de suivi de détérioration du risque de crédit, pour les prêts ayant fait l'objet d'un second report d'échéance, alors que le premier n'a pas été remboursé. La mise en œuvre d'un tel critère a entraîné des transferts complémentaires en actifs restructurés, et une hausse des pertes de crédit attendues (liée à un transfert en statut 2 ou à une détérioration de la cotation sur les encours déjà dégradés).

De plus, par souci de prudence et de cohérence avec le management des risques, le CM MABN complète le « Forward Looking National » avec un « Forward Looking Régional ». L'ajustement « Forward Looking Régional » permet d'incrémenter des particularités régionales, dont le processus national ne tient pas compte. Il s'appuie sur des données tant externes qu'internes pouvant impacter significativement les portefeuilles d'actifs financiers comptabilisés au coût amorti. Il permet au management de la banque de définir des facteurs d'aggravation du risque liés intrinsèquement aux particularités du territoire de la banque ou aux portefeuilles de crédit. Ce processus va :

- s'appuyer, dans une logique d'analyse multifactorielle et globale, sur une série d'informations raisonnables et justifiables sur les événements passés, la conjoncture actuelle et les prévisions de la conjoncture économique future qu'il est possible, à la date de clôture, d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs ;
- déterminer les facteurs de risque sous-estimés par le processus national ;
- apprécier, au vu des informations qualitatives et quantitatives produites notamment par le service Risques Engagements Réseaux, l'ampleur de la variation du risque de défaillance à date de clôture, et fixer en conséquence, le niveau de majoration nécessaire à apporter aux paramètres nationaux pour tenir compte des spécificités propres au portefeuille crédit du CM MABN.

Après analyse du contexte économique régional, des expositions du groupe MABN et après avoir pris connaissance des scénarios du « Forward Looking National », le Comité Risque Fédéral a décidé de détériorer les paramètres suivants :

- exposition aux risques du secteur des professionnels :
 - Automobile,
 - Bâtiment Travaux Publics,
 - Petits commerces et immobilier rattaché,
 - SCI portant sur des murs commerciaux situés dans des villes de moins de 50 000 habitants,
 - Tourisme,
- exposition aux risques du secteur agriculture,
- exposition aux risques du secteur de l'immobilier résidentiel.

Au 31/12/2021, le provisionnement IFRS9 Stage 1 et Stage 2 se décompose ainsi :

En Millions €	Provisionnement FLN	Complément FLR	Complément sectoriel national	Total
Stage 1	10,3	39,1	0,0	49,4
Stage 2	22,6	23,5	3,6	49,7
Total	32,9	62,6	3,6	99,1
<i>Dont provisions soustractives d'actif</i>				
Stage 1 Bilan	9,4	38,2	0,0	47,6
Stage 2 Bilan	21,8	22,8	3,2	47,8
Total	31,2	61,0	3,2	95,4
<i>Dont provisions pour risques et charges</i>				
Stage 1 Hors-Bilan	0,9	0,9	0,0	1,8
Stage 2 Hors-Bilan	0,9	0,7	0,3	1,9
Total	1,8	1,6	0,3	3,7

Le Groupe a mené un test de sensibilité du coût du risque (y compris ajustement sectoriel). Une augmentation de la pondération du scénario pessimiste de 10 points pour les entités IRB et 5 points pour les entités en modèle standard conduirait à une dotation complémentaire de 2,2M€ soit 6,09% des pertes attendues hors Complément FLR.

Sur les impacts de la crise Covid-19 hors instruments financiers, cf. Section 3.3.

Réforme IBOR

La réforme des taux IBORs s'inscrit en réponse aux faiblesses constatées sur les méthodologies de construction des indices et des taux interbancaires, celles-ci étant fondées sur les données déclarées des banques et sur un volume de transactions sous-jacentes significativement en baisse. En Europe, elle se matérialise par le règlement Benchmark dit « BMR » publié en 2016 et entré en vigueur début 2018. L'élément majeur de cette réforme repose sur un calcul de taux sur la base de transactions réelles, pour la sécurisation et la fiabilisation des indices utilisés par le marché. Tous les indices doivent désormais être conformes au règlement BMR. Les indices existants ont été utilisés jusqu'au 31 décembre 2021 et pour certains termes LIBOR (LIBOR USD)³ éventuellement jusqu'au 30 juin 2023. A terme, les anciens indices de référence ne pourront plus être utilisés sauf s'ils sont conformes à la nouvelle réglementation ou bénéficient d'une extension exceptionnelle de contribution.

Afin d'assurer une transition sans heurt, le Groupe a lancé un chantier en mode projet dès le premier trimestre 2019, et s'assure de couvrir les risques (juridiques, commerciaux, organisationnels, outils et financiers / comptables) associés à cette transition. L'EONIA avait été défini comme un tracker de l'€ster depuis octobre 2019 et jusqu'à sa disparition. L'€STR a été définitivement désigné par la Commission Européenne en tant que successeur de l'EONIA⁴, pour tous contrats non échus début janvier 2022, qui n'intégreraient pas une clause de repli robuste.

Par ailleurs, le SARON majoré d'un ajustement d'écart défini par maturité représentera, par défaut, l'indice remplacement légal⁵ du Libor CHF.

Depuis le changement de sa méthodologie de calcul en juillet 2019, l'Euribor est conforme à la réglementation BMR.

Enfin, en novembre 2021, le régulateur britannique Financial Conduct Authority a annoncé la publication de LIBOR GBP et JPY synthétiques jusqu'à la fin 2022 qui pourront être utilisés pour des contrats difficiles à gérer au niveau transition juridique (clauses de repli inexistantes). L'indice de marché successeur du LIBOR GBP est le SONIA, mais cet indice ne bénéficiera pas d'une bascule « réglementaire » contrairement au LIBOR CHF ou

³ Le 5 mars 2021, le régulateur britannique Financial Conduct Authority avait annoncé l'arrêt de la publication :

- des taux LIBOR sur l'ensemble des maturités et devises GBP, JPY, CHF, EUR, ainsi que sur l'USD pour les maturités 1semaine, et 2 mois au 31/12/2021;

- des taux US Libor sur toutes les autres maturités (1Mois, 3 Mois, 6 Mois, et 12 Mois) au 30/06/2023.

⁴ Règlement européen 2021/1848 du 21 octobre 2021

⁵ Règlement européen 2021/1847 du 14 octobre 2021

à l'EONIA. Dans ce contexte, le Groupe estime que des incertitudes demeurent sur les taux LIBOR USD, et GBP pour les contrats existants non encore amendés sur les périmètres hors marché.

Concernant les contrats en stock, le Groupe a poursuivi ses travaux de transition vers les taux de remplacement. Sur le périmètre des activités de marché, des clauses de repli ont été insérées dans les contrats dérivés de gré à gré, pensions et prêts-emprunts via l'adhésion au protocole ISDA (dont l'application est effective depuis 25 janvier 2021) ou grâce à la mise à jour des « rules books » des chambres de compensation s'agissant des dérivés compensés. Elles ont été activées pour les dérivés compensés à partir d'octobre 2021, et le seront pour les contrats ISDA au plus tard lors de la cessation définitive de la cotation des indices.

Dès 2021, un « avenant technique relatif aux événements sur indices de références » dans les conventions FBF conclues avec des clients corporates ou des contreparties bancaires, a été intégré afin de s'assurer de la conformité des transactions de taux non échues, conclues avant février 2020. Le Groupe a aussi procédé à la mise à jour des contrats par négociations bilatérales entre parties ou par l'actualisation des conditions commerciales (i.e changement du taux de référence par voie d'avenant). En particulier, sur les périmètres de la Banque de détail et des activités Grands Comptes, les bascules vers les nouveaux indices de remplacement selon les standards de marché pour les contrats en stock ont été opérées. L'impact lié à la transition de ces contrats est jugé non significatif.

Enfin, en date d'arrêté, la stratégie de gestion des risques de taux du Groupe n'a pas été significativement impactée, les opérations traitées sur les nouveaux indices représentant des expositions jugées marginales.

Sur les aspects comptables, le Groupe applique les amendements aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, Phase 1 pour la période préparatoire à la réforme et Phase 2, pour la période de transition vers les nouveaux indices dès lors qu'ils seront définis. Sur les traitements et assouplissements introduits par ces textes, cf. Section 3.1.

Les expositions non échues au 31 décembre 2021 et qui seront soumises aux changements liés à la réforme IBOR sont présentées au sein des informations relatives à la gestion des risques. Les expositions sur dérivés indexés EONIA et LIBOR GBP compensés ou sous forme de contrats ISDA transiteront vers les indices de remplacement, dès début janvier 2022.

En K€	Actifs financiers Valeurs comptables	Passifs financiers Valeurs comptables	Dérivés Notionnels	Dont dérivés de couverture
Eonia	36 399	5 914	0	0
Euribor	387 182	821 382	2 778 648	2 002 648
GBP-Libor	0	0	0	0
USD-Libor	0	0	0	0

Opérations de refinancement ciblées à plus long terme – TLTRO III

Le programme TLTRO III permet aux banques de bénéficier depuis septembre 2019, de sept nouvelles tranches de refinancement d'une durée respective de trois ans, et à taux d'intérêt qui varie selon les périodes, et depuis janvier 2021, de 3 tranches supplémentaires.

Le montant de TLTRO III auquel le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie peut emprunter dépend du pourcentage d'encours de crédit accordés aux entreprises non financières et aux ménages à fin février 2019. Le taux d'intérêt TLTRO III s'établit au regard des conditions de marché définies par la BCE et peut intégrer une bonification liée à la performance de crédit de la banque.

Dans le contexte de la crise sanitaire, les conditions de ces opérations de refinancement ont été assouplies par la BCE pour soutenir l'octroi de prêts aux ménages et aux entreprises. Certains paramètres cibles ont été recalibrés⁶ :

- la capacité d'emprunt des banques a été rehaussée à hauteur de 55% des encours éligibles à compter de mars 2021 (contre 50% auparavant) ;
- il est possible de rembourser par anticipation de manière trimestrielle les 7 premières tranches de TLTRO III, un an après le lancement de chaque opération, et les trois dernières à compter de juin 2022 ;

⁶ Décision (UE) 2021/124 de la BCE du 29 janvier 2021 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2021/3 publiée au JOUE le 03/02/2021)

- les conditions de taux plus favorables ont été prorogées, en cas d'atteinte d'objectifs de performance sur une période additionnelle. Le taux d'intérêt TLTRO III est ainsi réduit de 50bp (i.e. surbonification) sur la période « spéciale » de juin 2020 à juin 2022 (contre juin 2021 initialement)⁷.

Au 31/12/2021, le Groupe participe aux opérations de refinancement de TLTRO III par l'intermédiaire de la BFCM à hauteur de 1 175M€ (contre 800M€ au 31 décembre 2020). Celles-ci représentent des instruments financiers à taux variable comptabilisés au coût amorti. Le Groupe a atteint les objectifs de croissance de performance de crédit fixés par la BCE sur l'ensemble des périodes de référence du programme. En conséquence, le taux d'intérêt effectif des opérations de financement TLTRO est calculé à partir du taux dépôt de liquidités auprès de la BCE (« taux DFR ») et tient compte de l'étalement de la surbonification de 0,50% sur la période « spéciale » d'intérêt.

Le Groupe Crédit Mutuel a poursuivi son analyse des éventuelles incidences de la décision provisoire IFRIC 2021 sur le traitement comptable des opérations TLTRO III en attendant la réunion de l'IFRS IC, qui était prévue en février 2022. Dans sa décision de mars 2022, l'IFRIC a indiqué que ce sujet s'inscrit dans une problématique plus large qui sera traitée dans le cadre de la Revue Post Implémentation d'IFRS9 – Phase 1.

Informations relatives à la gestion des risques

Elles figurent dans le rapport de gestion du groupe.

C. PRINCIPES COMPTABLES DU GROUPE

Note 1 – Périmètre de consolidation

1.1 Entité consolidante

L'entité consolidante du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est constituée de l'ensemble de ses Caisses locales, de la Caisse Fédérale, de la Fédération, ainsi que du GIE Inter Mutuel Services.

L'entité consolidante est une Société coopérative anonyme à capital variable. Son siège social est situé 43, boulevard Volney, 53083 Laval Cedex 9. Son SIRET est le 556 650 208.

Le capital de l'entité consolidante est ainsi détenu exclusivement par l'ensemble des sociétaires des caisses locales.

1.2 Principe d'inclusion dans le périmètre de consolidation

Les principes généraux d'inclusion d'une entité dans le périmètre sont définis par IFRS10, IFRS11 et IAS28R.

Le périmètre de consolidation est composé :

- **Des entités contrôlées de manière exclusive** : il y a présomption de contrôle exclusif lorsque le groupe détient le pouvoir sur l'entité, est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité, et a la capacité d'exercer son pouvoir sur l'entité de manière à influencer sur les rendements qu'il obtient. Les comptes des entités contrôlées de manière exclusive sont consolidés par intégration globale.
- **Des entités sous contrôle conjoint** : le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entité, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités clés requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. Deux parties ou plus qui exercent un contrôle conjoint constituent un partenariat, qui est soit une entreprise commune, soit une coentreprise :
 - une *entreprise commune* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent le contrôle conjoint ont des droits sur les actifs, et des obligations au titre des passifs, relatifs à l'entité : il s'agit de comptabiliser les actifs, passifs, produits et charges relatifs aux intérêts détenus dans l'entité,
 - une *coentreprise* est un partenariat dans lequel les parties qui exercent un contrôle conjoint ont des droits sur l'actif net de l'entité : la coentreprise est comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence. L'ensemble des entités sous contrôle conjoint du groupe sont des coentreprises au sens d'IFRS 11.

⁷ Décision (UE) 2020/614 de la Banque centrale européenne du 30 avril 2020 modifiant la décision (UE) 2019/1311 concernant une troisième série d'opérations de refinancement à plus long terme ciblées (BCE/2020/25)

- **Des entités sous influence notable** : il s'agit des entités qui ne sont pas contrôlées par l'entité consolidante mais sur lesquelles il existe un pouvoir de participation aux politiques financière et opérationnelle. Les titres des entités dans lesquelles le groupe exerce une influence notable sont mis en équivalence.

Sont comptabilisées en juste valeur les participations détenues par des sociétés de capital développement.

1.3 Composition du périmètre de consolidation

Le périmètre de consolidation du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est composé du Groupe bancaire (entité consolidante) et des filiales suivantes :

Filiales	Pourcentage		Méthode	Activité exercée
	Contrôle	Intérêt		
A. Entité du secteur financier				
Volney Développement	90,0%	90,0%	IG	Société de capital risque
Volney Assurances	100,0%	100,0%	IG	Société de courtage d'assurance
Volney Bocage	100,0%	100,0%	IG	Société de portage foncier
Zephyr Home Loans FCT	50,0%	50,0%	MEE	Fonds Commun de Titrisation
FCT Zephyr Home Loans II	50,0%	50,0%	MEE	Fonds Commun de Titrisation
Volney Patrimoine	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
Volney Chaptal	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
Volney Saint Anne	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
B. Entité du secteur non financier				
Volney Habitat	100,0%	100,0%	IG	Société d'investissement immobilier
HelloAsso	73,71%	73,71%	IG	Solutions de paiements pour les associations
Euro-Information	7,61%	7,61%	MEE	Gestion d'installations informatiques

(IG= intégration globale, MEE = Mise en équivalence)

Entités non retenues pour la consolidation

Plusieurs entités ont été exclues de la consolidation en raison de leur faible taille et du caractère non significatif tant de leur résultat propre que de leurs résultats cumulés, il s'agit :

- du GIE Inter Mutuel Fournitures, détenu à 98,03 % par la Caisse Fédérale ;
- de la SNC SIDEL, détenue à 50,0% par la Caisse Fédérale.

1.4 Implantation des activités

La loi n° 2013-672 du 26 juillet 2013 introduit des exigences complémentaires sur les implantations des activités. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie conduit exclusivement ses activités de banque de détail sur le territoire français.

Pays	Produit Net Bancaire	Bénéfice ou perte avant impôts et taxes	Impôts Courants	Impôts Différés	Taxes & Prélvts sociaux	Effectifs	Subventions Publiques
France	407 256	247 200	-27 751	5 145	-49 233	1 577	59

Note 2 - Principes et méthodes de consolidation

2.1 Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation utilisées sont les suivantes :

- **Intégration globale**

Cette méthode consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale et à isoler la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat. Elle s'applique

pour toutes les entités sous contrôle exclusif, y compris celles à structure de comptes différente, que l'activité se situe ou non dans le prolongement de celle de l'entité consolidante.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle, telles que définies par la norme IFRS 10, et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation, et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le groupe.

- **Mise en équivalence**

Il s'agit de substituer à la valeur des titres la quote-part du groupe dans les capitaux propres et le résultat des entités concernées. Elle s'applique pour toutes les entités sous contrôle conjoint, qualifiées de co-entreprises ou pour toutes les entités sous influence notable.

2.2 Date de clôture

Toutes les sociétés du Groupe incluses dans le périmètre de consolidation arrêtent leurs comptes sociaux au 31 décembre, à l'exception des sociétés VOLNEY PATRIMOINE, VOLNEY CHAPTAL et VOLNEY SAINTE ANNE qui arrêtent leurs comptes sociaux au 30 novembre. Aucun événement majeur n'a été relevé sur le mois de décembre 2021 au sein de ces sociétés. C'est pourquoi leurs données financières ont été intégrées comme telles aux comptes consolidés du 31 décembre 2021.

Pour la société HELLOASSO, qui arrête également ses comptes sociaux au 31 décembre 2021, les données financières intégrées aux comptes consolidés correspondent aux comptes de la société arrêtés au 30 novembre 2021. Aucun événement majeur n'a été relevé sur le mois de décembre 2021 au sein de cette société.

2.3 Elimination des opérations réciproques

Les comptes réciproques ainsi que les impacts résultant de cessions entre les entités du Groupe sont éliminés. Les créances, dettes, engagements réciproques, charges et produits internes sont éliminés pour les entités consolidées par intégration globale.

2.4 Ecart d'acquisition

- **Ecart d'évaluation**

A la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs, les passifs, ainsi que les passifs éventuels d'exploitation sont évalués à leur juste valeur. Les écarts d'évaluation correspondant à la différence entre la valeur comptable et la juste valeur sont comptabilisés.

- **Ecart d'acquisition**

Conformément à IFRS 3R, à la date de prise de contrôle d'une nouvelle entité, les actifs et les passifs ainsi que les passifs éventuels identifiables de l'entité acquise, qui satisfont aux critères de comptabilisation des normes IFRS, sont évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition, à l'exception des actifs non courants classés comme actifs détenus en vue de la vente, qui sont comptabilisés pour le montant le plus faible entre la juste valeur nette des coûts de vente et leur valeur nette comptable. IFRS 3R permet la comptabilisation d'un écart d'acquisition total ou partiel, le choix s'effectuant pour chaque regroupement. Dans le premier cas, les intérêts minoritaires sont évalués à la juste valeur (méthode dite du goodwill total) ; dans le second, ils sont basés sur leur quote-part dans les valeurs attribuées aux actifs et passifs de l'acquise (goodwill partiel). Si l'écart d'acquisition est positif, il est inscrit à l'actif et s'il est négatif, il est comptabilisé immédiatement en résultat, en « Variations de valeur des écarts d'acquisition ».

Dans le cas d'une augmentation/diminution du pourcentage d'intérêt du groupe dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition/prix de cession des titres et la quote-part de capitaux propres consolidés, que ces titres représentent à la date de leur acquisition/cession, est comptabilisé en capitaux propres.

Le Groupe procède régulièrement et, au moins une fois par an, à des tests de dépréciation des écarts d'acquisition. Ils ont pour objectif de s'assurer que les écarts d'acquisition ne subissent pas une dépréciation. Si la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie (UGT), à laquelle est affecté l'écart d'acquisition, est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée à hauteur de la différence. Cette dépréciation, constatée en résultat, est irréversible. En pratique, les UGT sont définies par rapport aux lignes métiers selon lesquelles le Groupe suit son activité.

Lorsque le goodwill concerne une entreprise associée ou une coentreprise, il est inclus dans la valeur comptable de la valeur de mise en équivalence. Dans ce cas, il n'est pas soumis à des tests de dépréciation séparément de la valeur de mise en équivalence. Lorsque la valeur recouvrable de celle-ci (à savoir la valeur la plus élevée entre la valeur d'utilité et la juste valeur diminuée des coûts de la vente) est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est comptabilisée et n'est pas affectée à un actif en particulier. Toute reprise de cette perte de valeur est comptabilisée dans la mesure où la valeur recouvrable de la mise en équivalence augmente ultérieurement.

Note 3 - Principes et méthodes comptables

3.1 Instruments financiers selon IFRS 9

3.1.1 Classement et évaluation des actifs financiers

Selon IFRS 9, le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments.

3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis

L'actif est classé :

- au coût amorti, s'il est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique, cf. § ci-dessous « Caractéristiques des flux de trésorerie » (modèle de collecte),
- en juste valeur par capitaux propres, si l'instrument est détenu en vue de collecter les flux de trésorerie contractuels et de le vendre en fonction des opportunités, sans pour autant faire du trading, et si ses caractéristiques sont similaires à celles d'un contrat dit basique impliquant implicitement une forte prédictibilité des flux de trésorerie liés (modèle de collecte et vente),
- en juste valeur par résultat, si :
 - il n'est pas éligible aux deux catégories précédentes (car ne remplissant pas le critère « basique » et / ou géré selon le modèle de gestion « autres »), ou
 - le Groupe choisit de le classer comme tel, sur option, à l'initiation et de manière irrévocable. La mise en œuvre de cette option vise à pallier une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié.

o Caractéristiques des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie contractuels, qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû, sont compatibles avec un contrat dit basique. Dans un contrat basique, les intérêts représentent principalement la contrepartie de la valeur temps de l'argent (y compris en cas d'intérêts négatifs) et du risque de crédit. Les intérêts peuvent également inclure le risque de liquidité, les frais de gestion administrative de l'actif, ainsi qu'une marge commerciale.

Toutes les clauses contractuelles doivent être analysées, notamment celles qui pourraient modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels. La possibilité contractuelle, pour l'emprunteur ou le prêteur, de rembourser par anticipation l'instrument financier demeure compatible avec le caractère SPPI⁸ des flux de trésorerie contractuels dès lors que le montant remboursé représente essentiellement le principal restant dû et les intérêts courus ainsi que, le cas échéant, une indemnité compensatoire raisonnable.

L'indemnité de remboursement anticipé⁹ est considérée comme raisonnable, par exemple, si :

- elle est exprimée en pourcentage du principal remboursé et elle est inférieure à 10% du nominal remboursé, ou
- elle est déterminée selon une formule visant à compenser l'évolution du taux d'intérêts benchmark entre la date d'octroi du crédit et sa date de remboursement anticipé.

L'analyse des flux de trésorerie contractuels peut également nécessiter leur comparaison avec ceux d'un instrument de référence, lorsque la composante valeur temps de l'argent incluse dans les intérêts est susceptible d'être modifiée en raison des clauses contractuelles de l'instrument. C'est le cas, par exemple, si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement, mais que la fréquence des révisions est décorrélée de la durée pour laquelle le taux d'intérêt est établi (révision mensuelle d'un taux à un an par

⁸ SPPI : Seulement Paiement de Principal et d'Intérêts

⁹ Le Groupe applique, par anticipation, l'amendement à IFRS 9 sur les clauses de remboursement anticipé prévoyant une compensation négative, adopté par l'UE en mars 2018.

exemple) ou si le taux d'intérêt de l'instrument financier est révisé périodiquement sur la base d'une moyenne de taux d'intérêt.

Si l'écart entre les flux contractuels non actualisés de l'actif financier et ceux de l'instrument de référence est significatif ou peut le devenir, cet actif financier ne pourra pas être considéré comme basique.

Selon les cas, l'analyse est qualitative ou quantitative. Le caractère significatif ou non de l'écart s'apprécie pour chaque exercice, et cumulativement sur la durée de vie de l'instrument. L'analyse quantitative tient compte d'un ensemble de scénarii raisonnablement possibles. A cet effet, le groupe a utilisé des courbes de taux remontant à l'an 2000.

Par ailleurs, une analyse spécifique est réalisée dans le cas des titrisations dans la mesure où existe un ordre de priorité de paiement entre les porteurs et des concentrations de risques de crédit sous forme de tranches. Dans ce cas, l'analyse nécessite d'examiner les caractéristiques contractuelles des tranches dans lesquelles le Groupe a investi et des instruments financiers sous-jacents, ainsi que le risque de crédit des tranches relativement au risque de crédit des instruments financiers sous-jacents.

A noter que :

- les actifs financiers sont considérés comme non-basiques et sont enregistrés en juste valeur par résultat,
- les parts d'OPCVM et d'OPCI ne sont pas des instruments basiques et sont également classées en juste valeur par résultat.

○ **Modèles de gestion**

Le modèle de gestion représente la manière dont sont gérés les instruments pour générer des flux de trésorerie et des revenus. Il repose sur des faits qui peuvent être observés, et n'est pas fondé sur une simple intention du management. Il ne s'apprécie pas au niveau de l'entité, ni instrument par instrument, mais est fondé sur un niveau de regroupement supérieur, qui reflète la façon dont les groupes d'actifs financiers sont gérés collectivement. Il se détermine à l'initiation et ne peut être remis en cause qu'en cas de changement de modèle (cas exceptionnels).

Pour le déterminer, il est nécessaire d'observer toutes les indications disponibles, dont :

- la manière dont est reportée la performance de l'activité aux décisionnaires,
- le mode de rémunération des gestionnaires,
- les fréquences, calendrier et volumes des ventes des périodes précédentes,
- la raison des ventes,
- les prévisions de ventes futures,
- la manière dont est évalué le risque.

Dans le cadre du modèle de collecte, certains exemples de cessions autorisées sont indiqués explicitement dans la norme :

- en lien avec une augmentation du risque de crédit,
- proches de la maturité et pour un montant proche du pair,
- exceptionnelles (notamment, liées à un stress de liquidité).

Ces cessions « autorisées » ne sont pas prises en compte dans l'analyse du caractère significatif et fréquent des ventes réalisées sur un portefeuille. Des cessions fréquentes et/ou significatives ne seraient pas compatibles avec ce modèle de gestion. Par ailleurs, les cessions liées à des changements du cadre réglementaire ou fiscal feront l'objet d'une documentation au cas-par-cas afin de démontrer le caractère "non fréquent" de telles cessions. Pour les autres cas de cessions, des seuils ont été définis en fonction de la maturité du portefeuille titres ; par exemple 2% pour une maturité moyenne de 8 ans (le Groupe ne cède pas ses crédits).

Le Groupe a développé principalement un modèle de collecte des flux contractuels des actifs financiers qui s'applique notamment aux activités de financement des clients.

Il gère également des actifs financiers sur la base d'un modèle fondé sur la collecte des flux contractuels des actifs financiers et sur la vente de ces actifs, et un modèle propre aux autres actifs financiers, notamment de transaction.

Au sein du Groupe, le modèle de collecte des flux contractuels et vente s'applique essentiellement aux activités de gestion de trésorerie pour compte propre et de gestion du portefeuille de liquidité. Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant au classement en coût amorti, ou en juste

valeur par capitaux propres, des instruments de dettes inclus dans le portefeuille de liquidité. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion.

Enfin, les actifs financiers détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis dès l'origine avec l'intention de les revendre à brève échéance, ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille de titres gérés globalement, pour lequel il existe un calendrier effectif récent de prise de bénéfice à court terme.

○ **Actifs financiers au coût amorti**

Ils incluent principalement :

- la trésorerie et les équivalents de trésorerie qui regroupent les comptes de caisse, les dépôts et les prêts et emprunts à vue auprès des banques centrales et des établissements de crédit,
- les autres prêts aux établissements de crédits, ainsi que ceux à la clientèle (consentis directement ou la quote-part dans le cadre de prêts syndiqués), non comptabilisés en juste valeur par résultat
- une partie des titres détenus par le Groupe.

Les actifs financiers classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, qui est généralement le montant net décaissé. Les taux appliqués aux crédits octroyés sont présumés être des taux de marché dans la mesure où les barèmes sont ajustés en permanence en fonction notamment des taux de la grande majorité des établissements concurrents. Les actifs sont valorisés lors des arrêtés suivants au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie estimée de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Il intègre les flux de trésorerie estimés sans tenir compte des pertes sur crédit futures et inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction directement rattachables ainsi que toutes les primes et décotes.

Pour les titres, le coût amorti intègre l'amortissement des primes et décotes, ainsi que les frais d'acquisition, s'ils sont significatifs. Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

Les revenus perçus sont présentés sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » du compte de résultat.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt, reçues ou versées, ayant une nature d'intérêt sont étalées sur la durée du prêt selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont inscrites au compte de résultat parmi les rubriques d'intérêts. Les commissions perçues dans le cadre de renégociations commerciales de prêts font l'objet d'un étalement.

La restructuration d'un prêt suite aux difficultés financières du débiteur, telle que définie par l'Autorité Bancaire Européenne, a été intégrée dans les systèmes d'information afin que les définitions comptable et prudentielle soient harmonisées.

La juste valeur des actifs au coût amorti est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle correspond à l'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux zéro coupon qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Réforme des taux de référence :

Conformément à l'amendement Phase 2 aux normes IAS 39, IFRS 9, IFRS 7, IFRS 4 et IFRS 16, le Groupe applique le traitement comptable dérogatoire des actifs/passifs financiers, dont les changements de base de détermination des flux de trésorerie contractuels résultent de la réforme IBOR et sont effectués sur base économique équivalente. Selon celui-ci, le taux d'intérêt effectif de l'actif ou du passif financier modifié est révisé prospectivement ; sa valeur comptable demeure inchangée.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Le Groupe ne cédant pas ses crédits, cette catégorie n'inclut que des titres. Ils sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, en date de règlement et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés », hors revenus courus. Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont constatés en compte de résultat, qu'en cas de cession ou de dépréciation (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers » et « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit »).

Les revenus courus ou acquis sont comptabilisés en résultat, selon la méthode du taux d'intérêt effectif, dans la rubrique « Intérêts et produits assimilés ».

○ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Ils sont comptabilisés lors de leur entrée au bilan à leur juste valeur, ainsi que lors des arrêtés ultérieurs, et ce jusqu'à leur cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Les variations de juste valeur sont enregistrées au compte de résultat sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les revenus perçus ou courus des instruments financiers à la juste valeur par résultat sont enregistrés au compte de résultat en produits ou charges d'intérêts. Auparavant, ces intérêts étaient présentés dans le poste « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat », par cohérence avec des états réglementaires adressés à la BCE dans le cadre du Short Term Exercise (STE).

En 2019, afin de mieux refléter les produits et charges d'intérêts des instruments de transaction, le Groupe a revu le schéma de comptabilisation et de présentation dans le produit net bancaire des produits et charges d'intérêts de certains de ces instruments financiers à la juste valeur par résultat et a procédé notamment aux retraitements suivants : (i) enregistrement sous forme compensée globalement des intérêts sur les jambes prêteuses et emprunteuses des swaps de transaction et (ii) reclassement des intérêts sur instruments dérivés de couverture de la rubrique « Produits et charges d'intérêt sur instruments dérivés de couverture ».

Les achats et ventes de titres évalués en juste valeur par résultat sont comptabilisés en date de règlement. Les variations de juste valeur entre la date de transaction et la date de règlement sont comptabilisées en résultat.

3.1.1.2 Instruments de capitaux propres acquis

Les instruments de capitaux propres acquis (actions notamment) sont classés :

- en juste valeur par résultat, ou
- sur option, en juste valeur par capitaux propres non recyclables, lors de la comptabilisation initiale, de manière irrévocable, dès lors qu'ils ne sont pas détenus à des fins de transaction.

Le Crédit Mutuel n'a pas souhaité émettre de principes « Groupe » quant à l'usage de l'option à la juste valeur par capitaux propres pour les instruments de capitaux propres. Chaque groupe régional classe ses instruments en fonction de son propre modèle de gestion. Généralement, les instruments de capitaux propres qui ont été classés sur option dans cette catégorie correspondent à des détentions d'ordre stratégique.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres**

Les actions et autres instruments de capitaux propres sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur au moment de leur acquisition, et lors des arrêtés ultérieurs, jusqu'à leur cession. Les variations de juste valeur sont enregistrées dans une rubrique spécifique des capitaux propres « Gains ou pertes latents ou différés ». Ces gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres ne sont jamais constatés en compte de résultat, y compris en cas de cession (cf. § « 3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers »). Seuls les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont enregistrés en compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les achats et ventes de titres sont comptabilisés en date de règlement.

○ **Actifs financiers à la juste valeur par résultat**

Les instruments de capitaux propres sont comptabilisés de manière identique aux instruments de dettes à la juste valeur par résultat (cf. ci-avant).

3.1.2 Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés dans l'une des deux catégories suivantes :

- ↳ les passifs financiers évalués à la juste valeur par résultat
 - ceux encourus à des fins de transaction, incluant par défaut les instruments dérivés passifs qui ne sont pas qualifiés d'instruments de couverture, et
 - les passifs financiers non dérivés, que le Groupe a classés dès l'origine pour être évalués en juste valeur par résultat (option juste valeur). Cela inclut :
 - les instruments financiers contenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables,
 - les instruments présentant, sans application de l'option juste valeur, une incohérence de traitement comptable par rapport à un autre instrument lié,
 - les instruments appartenant à un groupe d'instruments financiers évalués et gérés en juste valeur.

La comptabilisation des variations de juste valeur, résultant du risque de crédit propre des dettes désignées en juste valeur par résultat sur option, est constatée en gains ou pertes latents ou différés dans les capitaux propres non recyclables. Le Groupe est marginalement concerné par la problématique du risque de crédit propre.

↳ les passifs financiers au coût amorti

Ils regroupent les autres passifs financiers non dérivés. Cela concerne les dettes envers la clientèle et les établissements de crédit, les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire, emprunt obligataire, les lignes de refinancement de TLTRO¹⁰ II et III...), les dettes subordonnées, à terme ou à durée indéterminée, non classées en juste valeur par résultat sur option. Les dettes subordonnées sont séparées des autres dettes représentées par un titre, car leur remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les titres seniors non préférés créés par la loi Sapin 2 sont classés parmi les dettes représentées par un titre.

Ces passifs sont comptabilisés à leur juste valeur, lors de leur entrée dans le bilan, puis sont valorisées, lors des arrêts suivants, au coût amorti, en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Pour les titres émis, la juste valeur initiale est leur valeur d'émission, le cas échéant, diminuée des coûts de transaction.

○ Contrats d'épargne réglementée

Parmi les passifs au coût amorti figurent les comptes épargne logement (CEL) et les plans épargne logement (PEL). Il s'agit de produits réglementés français accessibles à la clientèle (personnes physiques). Ces produits associent une phase d'épargne rémunérée ouvrant des droits à un prêt immobilier dans une seconde phase. Ils génèrent des engagements de deux ordres pour l'établissement distributeur :

- un engagement de rémunération future de l'épargne à un taux fixe (uniquement sur les PEL, le taux de rémunération des CEL étant assimilable à un taux variable, périodiquement révisé en fonction d'une formule d'indexation) ;
- un engagement d'accord de prêt aux clients qui le demandent, à des conditions prédéterminées (PEL et CEL).

Ces engagements ont été estimés sur la base de statistiques comportementales des clients et de données de marché. Une provision est constituée au passif du bilan, afin de couvrir les charges futures liées aux conditions potentiellement défavorables de ces produits, par rapport aux taux d'intérêt offerts à la clientèle des particuliers pour des produits similaires, mais non réglementés en termes de rémunération. Cette approche est menée par génération homogène en termes de conditions réglementées de PEL et de CEL. Les impacts sur le résultat sont inscrits parmi les intérêts versés à la clientèle.

3.1.3 Distinction Dettes et Capitaux propres

Selon l'interprétation IFRIC 2, les parts de sociétaires sont des capitaux propres, si l'entité dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement ou, s'il existe des dispositions légales ou statutaires interdisant ou limitant fortement le remboursement. En raison des dispositions statutaires et légales existantes, les parts sociales, émises par les structures composant l'entité consolidante du groupe Crédit Mutuel, sont comptabilisées en capitaux propres.

Les autres instruments financiers émis par le groupe sont comptablement qualifiés d'instruments de dettes, dès lors qu'il existe une obligation contractuelle pour le groupe de délivrer de la trésorerie aux détenteurs de titres. C'est notamment le cas pour tous les titres subordonnés émis par le Groupe.

3.1.4 Opérations en devises

Les actifs et passifs financiers libellés dans une devise autre que la devise locale sont convertis au taux de change à la date d'arrêt.

○ Actifs ou passifs financiers monétaires

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat, sous la rubrique « Gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat ».

¹⁰ Targeted Longer-Term Refinancing Operations (Opérations ciblées de refinancement long terme)

○ **Actifs ou passifs financiers non monétaires**

Les gains ou pertes de change provenant de ces conversions sont comptabilisés dans le compte de résultat sous la rubrique « gains ou pertes nets sur portefeuille à la juste valeur par résultat » si l'élément est classé en juste valeur par résultat ou parmi les plus ou moins-values latentes ou différées lorsqu'il s'agit d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres.

3.1.5 Dérivés et comptabilité de couverture

IFRS 9 permet aux entités de choisir, lors de la première application, d'appliquer les nouvelles dispositions en termes de comptabilité de couverture, ou de maintenir celles d'IAS 39. Le Groupe a choisi de conserver les dispositions d'IAS 39. Des informations complémentaires en annexe ou dans le rapport de gestion sont, en revanche, incluses sur la gestion des risques et les effets de la comptabilité de couverture sur les états financiers, conformément à IFRS 7 révisé.

En outre, les dispositions prévues dans IAS 39 pour la couverture de valeur du risque de taux d'un portefeuille d'actifs ou passifs financiers, telles qu'adoptées par l'Union Européenne, continuent de s'appliquer.

Les instruments financiers dérivés sont des instruments qui présentent les trois caractéristiques suivantes :

- leur valeur fluctue en fonction de la variation d'un sous-jacent (taux d'intérêt, cours de change, actions, indices, matières premières, notations de crédit, etc.) ;
- ils ne requièrent qu'un investissement initial faible ou nul ;
- leur règlement intervient à une date future.

Le Groupe traite des instruments dérivés simples (swaps, options vanilles), principalement de taux et classés essentiellement en niveau 2 de la hiérarchie de valeur (cf. note 14).

Tous les instruments financiers dérivés sont comptabilisés à leur juste valeur au bilan parmi les actifs ou passifs financiers. Ils sont comptabilisés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments de couverture.

3.1.5.1 Détermination de la juste valeur des dérivés

La majorité des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples est valorisée selon des modèles standards, communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation), fondés sur des données observables dans le marché (par exemple des courbes de taux). La valorisation de ces modèles est ajustée, afin de tenir compte des risques de liquidité et de crédit, associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché et le risque de contrepartie présent dans la juste valeur positive des dérivés de gré à gré. Ce dernier inclut le risque de contrepartie propre présent dans la juste valeur négative des dérivés de gré à gré (cf. 3.1.9.3 « Hiérarchie de juste valeur »). Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Les dérivés sont comptabilisés en actifs financiers, lorsque la valeur de marché est positive, en passifs financiers, lorsqu'elle est négative.

3.1.5.2 Classification des dérivés et comptabilité de couverture

○ **Dérivés classés en actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat**

Par défaut, tous les dérivés non qualifiés d'instruments de couverture selon les normes IFRS sont classés dans les catégories « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat », même si économiquement, ils ont été souscrits en vue de couvrir un ou plusieurs risques.

○ **Dérivés incorporés**

Un dérivé incorporé est une composante d'un instrument hybride qui, séparé de son contrat hôte, répond à la définition d'un dérivé. Il a notamment pour effet de faire varier certains flux de trésorerie de manière analogue à celle d'un dérivé autonome. Ce dérivé est détaché du contrat hôte qui l'abrite pour être comptabilisé séparément en tant qu'instrument dérivé en juste valeur par résultat lorsque les conditions suivantes sont réunies :

- il répond à la définition d'un dérivé,
- l'instrument hybride abritant ce dérivé incorporé n'est pas évalué en juste valeur par résultat,
- les caractéristiques économiques du dérivé et ses risques associés ne sont pas considérés comme étroitement liés à ceux du contrat hôte,
- l'évaluation distincte du dérivé incorporé à séparer est suffisamment fiable pour fournir une information pertinente.

Sous IFRS 9, seuls les dérivés incorporés à des passifs financiers peuvent être détachés du contrat hôte pour être comptabilisés séparément.

Comptabilisation

Les gains et pertes réalisés et latents sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

o **Comptabilité de couverture**

Risques couverts

Le Groupe Crédit Mutuel ne couvre comptablement que le risque de taux, via la micro-couverture ou plus largement par le biais de la macro-couverture (cf. ci-après pour les impacts comptables).

La micro-couverture est une couverture partielle des risques qu'encourt une entité sur les actifs et passifs qu'elle détient. Elle s'applique spécifiquement à un ou à plusieurs actifs ou passifs pour lesquels l'entité couvre le risque de variation défavorable d'un type de risque, à l'aide de dérivés.

La macro-couverture vise à immuniser l'ensemble du bilan du Groupe contre des évolutions défavorables, notamment des taux.

La gestion globale du risque de taux est décrite dans le rapport de gestion, tout comme les autres risques (change, crédit,...) qui peuvent faire l'objet d'une couverture économique se traduisant par l'adossement naturel des actifs/passifs ou la comptabilisation des dérivés en transaction.

La micro-couverture s'effectue notamment dans le cadre des assets swaps, et vise généralement à transformer un instrument à taux fixe en instrument à taux variable.

Trois formes de relation de couverture sont possibles. Le choix de la relation de couverture est effectué en fonction de la nature du risque couvert :

- la couverture de juste valeur permet de couvrir l'exposition aux variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers,
- la couverture de flux de trésorerie sert à couvrir l'exposition aux variations des flux de trésorerie d'actifs ou passifs financiers, d'engagements fermes ou de transactions futures,
- la couverture d'investissements nets en devises est comptabilisée comme la couverture de flux de trésorerie, elle n'a pas été utilisée par le groupe.

Les dérivés de couverture doivent satisfaire aux différents critères requis par la norme IAS 39 pour être comptablement qualifiés d'instruments de couverture. En particulier :

- l'instrument de couverture et l'élément couvert doivent tous deux être éligibles à la comptabilité de couverture,
- la relation entre l'élément couvert et l'instrument de couverture doit être formellement documentée, dès la mise en place de la relation de couverture. Cette documentation spécifie notamment les objectifs de gestion du risque de la direction, la nature du risque couvert, la stratégie sous-jacente ainsi que les modalités de mesure de l'efficacité de couverture,
- l'efficacité de cette couverture doit être démontrée, lors de la mise en place de la relation de couverture, puis tout au long de sa durée de vie, au moins à chaque date d'arrêt. Le rapport, entre la variation de valeur ou de résultat de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert, doit se situer dans un intervalle de 80% à 125%.

Le cas échéant, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée et ce, sur base prospective.

Couverture de juste valeur d'actifs ou de passifs financiers identifiés

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués à leur juste valeur par contrepartie du compte de résultat dans la rubrique « gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat » symétriquement à la réévaluation des éléments couverts en résultat, liée au risque couvert. Cette règle s'applique également, si l'élément couvert est comptabilisé au coût amorti ou, s'il s'agit d'un

instrument de dettes classé en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres ». Les variations de juste valeur de l'instrument de couverture et de la composante risque couverte se compensent partiellement ou totalement, il ne reste en résultat que l'éventuelle inefficacité de la couverture. Elle peut résulter de :

- la composante « risque de contrepartie » intégrée dans la valeur des dérivés,
- la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture. En effet, les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor.

La partie correspondante au réescompte de l'instrument financier dérivé est portée au compte de résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts», symétriquement aux produits ou charges d'intérêts relatifs à l'élément couvert.

En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée sur une base prospective. Les dérivés de couverture sont transférés en « actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat » et sont comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. La valeur au bilan de l'élément couvert n'est postérieurement plus ajustée pour refléter les variations de juste valeur. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, la réévaluation est amortie sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan du fait notamment de remboursements anticipés, les ajustements cumulés sont immédiatement portés en compte de résultat.

Dérivés de macro-couverture

Le groupe utilise les possibilités offertes par la Commission européenne pour la comptabilisation de ses opérations de macro-couverture. En effet, les modifications apportées par l'Union Européenne à la norme IAS 39 (« carve-out ») permettent d'inclure les dépôts à vue de la clientèle dans les portefeuilles de passifs à taux fixes couverts et, de ne mesurer aucune inefficacité en cas de sous-couverture. Les dépôts à vue sont intégrés en fonction des lois d'écoulement définies par la gestion de bilan.

Pour chaque portefeuille d'actifs ou de passifs financiers portant un taux fixe, l'échéancier des dérivés de couverture est mis face à celui des éléments couverts, pour vérifier qu'il n'y a pas de sur-couverture. Le traitement comptable des instruments dérivés de macro-couverture de juste valeur est similaire à celui des dérivés de couverture de juste valeur. Les variations de juste valeur des portefeuilles couverts sont enregistrées au bilan dans la rubrique « Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux » par la contrepartie du compte de résultat.

Couverture de flux de trésorerie

Dans le cas d'une relation de couverture de flux de trésorerie, les dérivés sont réévalués au bilan en juste valeur, par contrepartie des capitaux propres pour la partie efficace. La partie considérée comme inefficace est enregistrée au compte de résultat, dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les montants enregistrés en capitaux propres sont repris en résultat, dans la rubrique « Produits et charges d'intérêts », au même rythme que les flux de l'élément couvert affectent le résultat.

Les éléments couverts restent comptabilisés conformément aux règles spécifiques à leur catégorie comptable. En cas d'interruption de la relation de couverture ou de non-respect des critères d'efficacité, la comptabilité de couverture cesse d'être appliquée. Les montants cumulés inscrits en capitaux propres, au titre de la réévaluation du dérivé de couverture, sont maintenus en capitaux propres, jusqu'à ce que la transaction couverte affecte elle-même le résultat ou, lorsqu'il est déterminé qu'elle ne se réalisera pas. Ces montants sont alors transférés en résultat. En cas de disparition de l'élément couvert, les montants cumulés inscrits en capitaux propres sont immédiatement transférés en résultat.

Réforme des taux de référence

Dans le cadre de la réforme IBOR, le Groupe applique les assouplissements en matière de comptabilité de couverture, pour les changements liés à la réforme IBOR :

- *avant la définition des indices de substitution* : maintien des relations de couvertures existantes dans ce contexte exceptionnel et temporaire, et jusqu'à ce que l'incertitude créée par la réforme des taux IBOR soit levée, sur le choix d'un nouvel indice et la date effective de ce changement.
- *après définition des indices de substitution*, notamment :
 - la mise à jour de la désignation du risque couvert et de la documentation, sans impact sur la continuité des relations de couverture ;
 - une exception temporaire sur le caractère « séparément identifiable » d'une composante de risque couverte non contractuellement spécifiée. Une telle composante

de risque indexée sur un taux de remplacement sera considérée comme identifiable de manière séparée s'il est raisonnable qu'elle le devienne sous un délai de 24 mois après désignation, dans le contexte de développement des marchés des indices de remplacement.

3.1.6 Garanties financières et engagements de financement

Les garanties financières sont assimilées à un contrat d'assurance, lorsqu'elles prévoient des paiements spécifiques à effectuer pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il encourt, en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance en vertu d'un instrument de dette.

Conformément à IFRS 4, ces garanties financières restent évaluées selon les normes françaises, soit en hors-bilan, dans l'attente d'un complément normatif qui devrait parfaire le dispositif actuel. Par conséquent, ces garanties font l'objet d'une provision au passif en cas de sortie de ressource probable.

En revanche, les contrats de garanties financières qui prévoient des paiements en réponse aux variations d'une variable financière (prix, notation ou indice de crédit, ...) ou d'une variable non financière, à condition que dans ce cas la variable ne soit pas spécifique à une des parties au contrat, entrent dans le champ d'application d'IFRS 9. Ces garanties sont alors traitées comme des instruments dérivés.

Les engagements de financement qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9, ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions, conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

3.1.7 Décomptabilisation des actifs et passifs financiers

Le Groupe décomptabilise tout ou partie d'un actif financier (ou d'un groupe d'actifs similaires) lorsque les droits contractuels aux flux de trésorerie de l'actif expirent (cas des renégociations commerciales), ou lorsque le Groupe a transféré les droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier, et la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Lors de la décomptabilisation d'un :

- actif ou passif financier au coût amorti ou à la juste valeur par résultat, un gain ou une perte de cession est enregistré dans le compte de résultat pour un montant égal à la différence entre la valeur comptable de cet actif ou passif et la valeur de la contrepartie reçue/versée,
- instrument de dettes à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres sont constatés en compte de résultat, ainsi que les plus et moins-values de cession,
- instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres : les gains ou pertes latents précédemment comptabilisés en capitaux propres ainsi que les plus et moins-values de cession sont constatées en réserves consolidées, sans transiter par le compte de résultat.

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque l'obligation précisée au contrat est éteinte, annulée ou arrivée à expiration. Un passif financier peut également être décomptabilisé en cas de modification substantielle de ses conditions contractuelles ou d'échange avec le prêteur contre un instrument dont les conditions contractuelles sont substantiellement différentes.

3.1.8 Evaluation du risque de crédit

Le modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 est fondé sur une approche « pertes attendues de crédit ». Dans ce modèle, les dépréciations sont constatées, pour les actifs financiers n'ayant pas fait l'objet d'indications objectives de pertes à titre individuel, à partir d'historique de pertes observées mais aussi de prévisions raisonnables et justifiables des flux futurs de trésorerie.

Ainsi, ce modèle de dépréciation de la norme IFRS 9 s'applique à l'ensemble des instruments de dettes évalués au coût amorti ou en juste valeur par capitaux propres, ainsi qu'aux engagements de financement et aux garanties financières. Ces encours sont répartis en 3 catégories :

- Statut 1 – encours sains non dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à 12 mois (résultant de risques de défaut dans les 12 mois à venir) dès l'entrée au bilan des actifs financiers, et tant qu'aucune augmentation significative du risque de crédit n'est constatée depuis la comptabilisation initiale,

- Statut 2 – encours sains dégradés : provisionnement sur la base des pertes de crédit attendues à maturité (résultant de risques de défauts sur toute la durée de vie résiduelle de l'instrument) dès lors qu'une augmentation significative du risque de crédit est constatée depuis la comptabilisation initiale, et
- Statut 3 – encours douteux : catégorie regroupant les actifs financiers pour lesquels il existe une indication objective de perte de valeur liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt.

Pour les statuts 1 et 2, la base de calcul des produits d'intérêt est la valeur brute de l'actif avant dépréciation tandis que pour le statut 3, il s'agit de la valeur nette après dépréciation.

3.1.8.1 Gouvernance

Les modèles pour l'affectation dans les compartiments, les scénarios prospectifs et les méthodologies de calcul des paramètres constituent le socle méthodologique des calculs de dépréciation. Ils sont validés au plus haut niveau du Groupe et ont vocation à être appliqués dans l'ensemble des entités en fonction des portefeuilles concernés. L'ensemble du socle méthodologique puis toute modification de méthodologie, de pondération des scénarios ou de calcul des paramètres ainsi que le calcul des provisions devront faire l'objet d'une validation par les instances dirigeantes du Groupe Crédit Mutuel.

Les instances dirigeantes se composent des organes de surveillance et exécutifs tels que définis par l'article 10 de l'arrêté du 3 novembre 2014 relatif au contrôle interne. Compte-tenu des spécificités de l'organisation non centralisée du Groupe Crédit Mutuel, les organes de surveillance et de Direction se répartissent en deux niveaux : le national et le régional.

Le principe de subsidiarité, en vigueur au sein du Groupe Crédit Mutuel, préside à la répartition des rôles entre le national et le régional, tant en mode projet que pour le fonctionnement en mode pérenne du dispositif de calcul de la dépréciation des actifs. Au niveau national, le GT Bâle 3 approuve les procédures, les modèles et les méthodologies nationales à appliquer par les groupes régionaux. Au niveau régional, les groupes régionaux ont en charge le calcul de leurs provisions IRFS 9 au sein de leurs entités, sous la responsabilité et le contrôle de leurs organes exécutifs et de surveillance respectifs.

3.1.8.2 Définition de la frontière entre les statuts 1 et 2

Le Groupe s'appuie sur les modèles développés pour les besoins prudentiels et a ainsi retenu un découpage similaire de ses encours :

- les portefeuilles LDP (« Low Default Portfolio », portefeuille à faible nombre de défauts pour lequel le modèle de notation repose sur une évaluation « expert ») : Grands comptes, Banques, Collectivités locales, Souverains, Financements spécialisés. Ces portefeuilles sont composés de produits tels que les crédits de fonctionnement, crédits de fonctionnement court terme, comptes courants...
- les portefeuilles HDP (« High default Portfolio », portefeuille qui présente un nombre de défauts suffisant pour établir un modèle de notation statistique) : Corporate de masse, Retail. Ces portefeuilles sont composés entre autres des produits prêts à l'habitat, crédits à la consommation, revolving, comptes courants...

L'augmentation significative du risque de crédit, qui implique un transfert d'un encours de statut 1 à statut 2, s'apprécie en :

- tenant compte de toutes les informations raisonnables et justifiables, et
- en comparant le risque de défaillance sur l'instrument financier à la date de clôture avec celui à la date de la comptabilisation initiale.

Pour le Groupe, cela se traduit par la mesure du risque au niveau de l'emprunteur, le système de notation des contreparties du groupe Crédit Mutuel étant commun à l'ensemble du groupe. L'ensemble des contreparties du Groupe éligibles aux approches internes, sont notées par le système. Celui-ci se fonde sur :

- des algorithmes statistiques, ou « notations de masse », reposant sur un ou plusieurs modèles, basés sur une sélection de variables représentatives et prédictives du risque (HDP), ou
- des grilles de cotation élaborées par des experts (LDP).

L'évaluation de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale est réalisée contrat par contrat. Contrairement au statut 3, le transfert d'un contrat d'un client en statut 2 n'entraîne pas le transfert de l'ensemble de ses encours ou de ceux de ses parties liées (absence de contagion).

A noter que le Groupe remet immédiatement en statut 1, toute exposition saine qui ne remplirait plus les critères d'entrée en statut 2 (tant qualitatifs que quantitatifs).

Le Groupe a démontré qu'une corrélation importante existe entre les probabilités de défaut à 12 mois et à terminaison, ce qui lui permet d'utiliser le risque de crédit à 12 mois, comme une approximation raisonnable de la variation du risque depuis la comptabilisation initiale ainsi que le permet la norme.

○ **Critères quantitatifs**

Sur les portefeuilles LDP, la frontière repose sur une matrice d'affectation qui met en rapport les notations internes à l'octroi et en date d'arrêté. Ainsi, plus la cotation à l'octroi est risquée, plus la tolérance relative du Groupe face à une dégradation significative du risque est faible.

Sur les portefeuilles HDP, une courbe frontière, continue et croissante, met en rapport la probabilité de défaut à l'octroi et la probabilité de défaut à la date d'arrêté. Le Groupe n'utilise pas la simplification opérationnelle proposée par la norme permettant le maintien en Statut 1 des encours présentant un risque faible en date d'arrêté.

○ **Critères qualitatifs**

Le Groupe associe à ces données quantitatives, des critères qualitatifs tels que les impayés/retards de plus de 30 jours, la notion de crédits restructurés... Des méthodes reposant exclusivement sur les critères qualitatifs sont utilisées pour les entités ou petits portefeuilles, classés prudemment en méthode standard et ne disposant pas de systèmes de notation.

3.1.8.3 Statuts 1 et 2 - calcul des pertes de crédit attendues

Les pertes de crédit attendues sont évaluées en multipliant l'encours actualisé au taux du contrat, par sa probabilité de défaut (PD) et par le taux de pertes en cas de défaut (LGD). Le hors-bilan est converti en équivalent bilan sur la base de la probabilité de tirage. La probabilité de défaut à 1 an est utilisée pour le statut 1 et la courbe de probabilité à terminaison (1 à 10 ans) pour le statut 2. Ces paramètres reposent sur un socle commun aux modèles prudentiels, les formules étant adaptées aux besoins IFRS 9. Ils sont utilisés tant pour l'affectation aux statuts que pour le calcul des pertes attendues.

○ **Probabilités de défaut**

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les modèles homologués en méthode IRB-A,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur une échelle de probabilité de défaut externe établie sur une profondeur d'historique remontant à 1981,

○ **Pertes en cas de défaut**

Elles reposent pour :

- les portefeuilles à fort taux de défaut, sur les flux de récupérations observés sur un historique long, actualisés aux taux d'intérêts des contrats, segmentés par type de produits et par type de garanties,
- les portefeuilles à faible taux de défaut, sur des niveaux forfaitaires (60% sur les souverains et 40% sur le reste).

○ **Facteurs de conversion**

Pour tous les produits, y compris les crédits revolving, ils servent à convertir les encours hors-bilan en équivalent bilan et reposent principalement sur les modèles prudentiels.

○ **Dimension prospective**

Pour le calcul des pertes de crédit attendues, la norme requiert la prise en compte des informations raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective. L'élaboration de la dimension prospective requiert d'anticiper l'évolution de l'économie et de relier ces anticipations aux paramètres de risques. Cette dimension prospective est déterminée au niveau groupe et s'applique à l'ensemble des paramètres.

Pour les portefeuilles à fort taux de défaut, la dimension prospective incluse dans la probabilité de défaut intègre trois scénarii (optimiste, neutre, pessimiste), qui seront pondérés en fonction de la vision du Groupe quant à l'évolution du cycle économique sur 5 ans (validation par les directeurs généraux des différents groupes régionaux et du GCM). Le Groupe s'appuie essentiellement sur des données macroéconomiques (PIB, taux de chômage, taux d'inflation, taux d'intérêt court terme et long terme,...) disponibles auprès de l'OCDE. L'approche prospective est ajustée pour intégrer des éléments qui n'auraient pas été capturés par les scénarios parce qu'ils sont :

- récents, au sens où ils se sont produits quelques semaines avant la date d'arrêt des comptes ;
- non intégrables à un scénario : par exemple des évolutions réglementaires qui affecteront avec certitude et de façon significative les paramètres de risque et dont la mesure d'impact est possible moyennant le recours à certaines hypothèses.

La dimension prospective sur les maturités différentes de 1 an découle notamment de celle déterminée sur la maturité 1 an.

La dimension prospective est également incluse dans la LGD, via l'intégration d'informations observées sur un historique proche des conditions actuelles.

Pour les portefeuilles à faible taux de défaut, l'incorporation des informations prospectives est appliquée sur les modèles grands comptes et banques, et non sur les modèles collectivités, souverains et financements spécialisés. L'approche est similaire à celle appliquée sur les portefeuilles à fort taux de défaut.

Enfin, nous prenons en considération dans les données prospectives les risques climatiques.

3.1.8.4 Statut 3 – Encours douteux

En statut 3, une dépréciation est constatée dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation, résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt – ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte. La dépréciation est égale à la différence entre la valeur comptable et la valeur actualisée des flux futurs estimés, au taux d'intérêt effectif d'origine du prêt, tenant compte de l'effet des garanties. En cas de taux variable, c'est le dernier taux contractuel connu qui est retenu.

Depuis novembre 2020, le Groupe Crédit Mutuel applique la nouvelle définition du défaut prudentiel conformément aux lignes directrices de l'ABE, et aux normes techniques de réglementation sur les notions de seuils de matérialité applicables.

Les principales évolutions liées à l'implémentation de cette nouvelle définition sont les suivantes :

- l'analyse du défaut s'effectue au niveau de l'emprunteur et non plus au niveau du contrat ;
- le nombre de jours d'impayés/de retards s'apprécie au niveau d'un emprunteur (obligor) ou d'un groupe d'emprunteurs (joint obligor) ayant un engagement commun ;
- le défaut est déclenché lorsque 90 jours d'impayés/retard consécutifs sont constatés au niveau d'un emprunteur/groupe d'emprunteur. Le décompte du nombre de jours est lancé au franchissement simultané des seuils de matérialité absolus (100€ Retail, 500€ Corporate) et relatif (plus de 1% des engagements bilan en retard). Le compteur est réinitialisé dès le franchissement à la baisse d'un des deux seuils ;
- le périmètre de contagion du défaut s'étend à la totalité des créances de l'emprunteur, et aux engagements individuels des emprunteurs participant à une obligation de crédit conjointe ;
- la période probatoire minimum est de trois mois avant retour au statut sain pour les actifs non restructurés.

Le Groupe Crédit Mutuel a déployé la nouvelle définition du défaut selon l'approche en deux étapes proposée (two-step approach) par l'ABE :

- Etape 1 - Elle a consisté à présenter une auto-évaluation et une demande d'autorisation auprès du superviseur. L'accord de déploiement a été obtenu par le Groupe en octobre 2019 ;
- Etape 2 - Elle consiste à implémenter dans les systèmes la nouvelle définition du défaut, puis à recalibrer les modèles après une période d'observation de 12 mois des nouveaux défauts.

Le Groupe estime que la nouvelle définition du défaut telle que requise par l'ABE est représentative d'une preuve objective de dépréciation au sens comptable. Le Groupe a ainsi aligné les définitions de défaut comptable (Statut 3) et prudentiel. Cette évolution a constitué un changement d'estimation, dont l'impact non significatif a été comptabilisé en résultat en 2019.

3.1.8.5 Actifs financiers dépréciés dès l'origine

Il s'agit de contrats dont la contrepartie est en douteux en date de comptabilisation initiale ou d'acquisition. Si l'emprunteur est en douteux en date d'arrêt, ils sont classés en Statut 3 ; sinon ils sont classés parmi les encours sains, identifiés dans une catégorie « actifs dépréciés dès l'origine » et font l'objet d'un provisionnement selon la même méthode que les expositions en Statut 2, à savoir une perte attendue sur la durée de vie résiduelle du contrat.

3.1.8.6 Comptabilisation

Les dotations sur dépréciation et provision sont enregistrées dans le coût du risque de contrepartie. Les reprises de dépréciation et provision sont enregistrées en coût du risque de contrepartie, pour la partie relative à la variation du risque, et en marge d'intérêts, pour la partie relative au passage du temps. La dépréciation vient en moins de l'actif, pour les prêts et créances et la provision est positionnée au passif, dans le poste « provisions », pour les engagements de financement et de garantie (cf. « 3.1.6 Garanties financières et engagements de financement » et « 3.2.2 « Provisions »). Pour les actifs en juste valeur par capitaux propres, la dépréciation constatée en coût du risque trouve sa contrepartie en « Gains ou pertes latents ou différés ». Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations et provisions correspondantes font l'objet d'une reprise.

3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le montant auquel un actif pourrait être vendu ou un passif transféré, entre des parties bien informées et consentantes, agissant dans des conditions de concurrence normales.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument, la juste valeur est généralement le prix de transaction. Lors des évaluations ultérieures, cette juste valeur doit être déterminée. La méthode de détermination à appliquer varie selon que l'instrument est négocié sur un marché considéré comme actif ou pas.

3.1.9.1 Instruments négociés sur un marché actif

Lorsque les instruments sont négociés sur un marché actif, la juste valeur est déterminée en fonction des prix cotés, car ils représentent alors la meilleure estimation possible de la juste valeur.

Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif, si des cours sont aisément et régulièrement disponibles (auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un intermédiaire ou encore sur un système de cotation) et que ces prix représentent des transactions réelles et intervenant régulièrement sur le marché, dans des conditions de concurrence normale.

3.1.9.2 Instruments négociés sur un marché non actif

Les données observables sur un marché sont à retenir, tant qu'elles reflètent la réalité d'une transaction dans des conditions normales à la date d'évaluation, et qu'il n'est pas nécessaire d'ajuster cette valeur de manière trop importante. Dans les autres cas, le groupe utilise des données non observables, « mark-to-model ».

Lorsqu'il n'y a pas de données observables ou lorsque les ajustements des prix de marché nécessitent de se baser sur des données non observables, l'entité peut utiliser des hypothèses internes relatives aux flux de trésorerie futurs et de taux d'actualisation, comprenant les ajustements liés aux risques que le marché intégrerait. Ces ajustements de valorisation permettent d'intégrer, notamment, des risques qui ne seraient pas appréhendés par le modèle, des risques de liquidité associés à l'instrument ou au paramètre concerné, des primes de risque spécifiques destinées à compenser certains surcoûts qu'induirait la stratégie de gestion dynamique associée au modèle dans certaines conditions de marché. Lors de l'établissement des ajustements de valeur, chaque facteur de risque est considéré individuellement et aucun effet de diversification entre risques, paramètres ou modèles de nature différente n'est pris en compte. Une approche de portefeuille est le plus souvent retenue pour un facteur de risque donné.

Dans tous les cas, les ajustements sont pratiqués par le groupe de manière raisonnable et appropriée, en ayant recours au jugement.

3.1.9.3 Hiérarchie de juste valeur

Il existe trois niveaux de juste valeur des instruments financiers :

- Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques ; sont notamment concernés les titres de créances cotés par au moins trois contributeurs et les dérivés cotés sur un marché organisé ;
- Niveau 2 : des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif ou le passif concerné, soit directement (à savoir des prix) ou indirectement (à savoir des données dérivées de prix). Sont notamment présentés en niveau 2 les swaps de taux d'intérêt dont la juste valeur est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêt ;
- Niveau 3 : des données relatives à l'actif ou au passif, qui ne sont pas des données observables de marché (données non observables). Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participations non consolidées détenus ou non via les entités de capital risque, dans les activités de marché, les titres de

créances cotés par un seul contributeur et les dérivés utilisant principalement des paramètres non observables...

L'instrument est classé au même niveau de la hiérarchie que le plus bas niveau de la donnée d'entrée qui est importante pour la juste valeur prise dans son ensemble. Compte tenu de la diversité et de la volumétrie des instruments valorisés en niveau 3, la sensibilité de la juste valeur à la variation des paramètres serait peu significative.

3.2 Instruments non financiers

3.2.1 Contrat de location

Un contrat de location est un accord par lequel le bailleur cède au preneur, pour une période déterminée, le droit d'utilisation d'un actif en échange d'un paiement ou d'une série de paiements.

Un contrat de location financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif. Le transfert de propriété peut intervenir ou non, in fine.

Un contrat de location simple désigne tout contrat de location autre qu'un contrat de location financement.

3.2.2 Provisions

Les dotations et reprises de provisions sont classées par nature dans les postes de charges et produits correspondants.

Une provision est constituée, lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et, lorsque le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable. Le montant de cette obligation est actualisé, le cas échéant, pour déterminer le montant de la provision.

Les provisions constituées par le Groupe couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les engagements sociaux (cf. § « 3.2.3 Avantages au personnel ») ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement (cf. § « 3.1.2. Classement et évaluation des passifs financiers »).

3.2.3 Avantages au personnel

Les engagements sociaux font l'objet, le cas échéant, d'une provision comptabilisée dans le poste « Provisions ». Sa variation est comptabilisée dans le compte de résultat, dans le poste « charges de personnel », à l'exception de la part résultant des écarts actuariels, qui est comptabilisée en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres.

3.2.3.1 Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

Il s'agit des régimes de retraite, pré-retraite et retraite complémentaires dans lesquels le groupe conserve une obligation formelle ou implicite d'assurer les prestations promises au personnel.

Les engagements sont calculés selon la méthode des unités de crédit projetées, qui consiste à affecter les droits à prestations aux périodes de services, en application de la formule contractuelle de calcul des prestations du régime, puis actualisés à partir d'hypothèses démographiques et financières telles que :

- le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé en fonction de la durée des engagements,
- le taux d'augmentation des salaires, évalué en fonction des tranches d'âges, des catégories Cadre/non cadre et des caractéristiques régionales,
- les taux d'inflation, estimés par comparaison entre les taux de l'OAT et de l'OAT inflaté pour les différentes maturités,
- les taux de mobilité des salariés, déterminés par tranches d'âge, sur la base du ratio moyen sur 3 ans du nombre de démissions, rapporté au nombre de salariés présents à la clôture de l'exercice en CDI,
- l'âge de départ en retraite : l'estimation est établie par individu sur la base de la date d'entrée réelle ou estimée dans la vie active et, des hypothèses liées à la loi portant réforme des retraites, avec un plafonnement maximum à 67 ans,

- la mortalité selon la table INSEE TH/TF 00-02.

Les différences générées par les changements de ces hypothèses et par les différences entre les hypothèses antérieures et les réalisations constituent des écarts actuariels. Lorsque le régime dispose d'actifs, ceux-ci sont évalués à la juste valeur. Les produits d'intérêts qu'ils génèrent, impactent le résultat. L'écart entre le rendement réel et les produits d'intérêts générés par ces actifs constitue également un écart actuariel.

Les écarts actuariels sont constatés en gains ou pertes latents ou différés, comptabilisés en capitaux propres. Les réductions et liquidations de régime génèrent une variation de l'engagement, qui est comptabilisée dans le compte de résultat de l'exercice.

3.2.3.2 Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

Les entités du groupe cotisent à divers régimes de retraite gérés par des organismes indépendants du groupe, pour lesquels elles ne conservent aucune obligation de paiement supplémentaire formelle ou implicite, notamment s'il s'avère que les actifs du fonds ne sont pas suffisants pour faire face aux engagements. Ces régimes n'étant pas représentatifs d'engagement pour le groupe, ils ne font donc pas l'objet d'une provision. Les charges sont comptabilisées dans l'exercice au cours duquel la cotisation est due.

3.2.3.3 Autres avantages à long terme

Il s'agit des avantages à verser, autres que ceux postérieurs à l'emploi et indemnités de fin de contrat, dont le paiement est attendu à plus de douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lequel le personnel a rendu les services correspondants, comme par exemple les médailles du travail. L'engagement du groupe, au titre des autres avantages à long terme, est chiffré selon la méthode des unités de crédits projetés. Cependant, les écarts actuariels sont immédiatement constatés en résultat de la période. Les engagements au titre des médailles du travail sont parfois couverts par des contrats d'assurances. Seule la partie non couverte de cet engagement fait l'objet d'une provision.

3.2.3.4 Indemnités de fin de contrat de travail

Ces indemnités résultent de l'avantage accordé par le groupe lors de la résiliation du contrat avant l'âge normal de départ en retraite ou, suite à la décision du salarié de partir volontairement en échange d'une indemnité. Ces provisions font l'objet d'une actualisation dès lors que leur paiement est prévu dans un délai supérieur à douze mois après la date de clôture.

3.2.3.5 Avantages à court terme

Il s'agit des avantages dont le règlement est attendu dans les douze mois de la clôture de l'exercice autres que les indemnités de fin de contrat, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, certaines primes. Une charge est comptabilisée au titre de ces avantages à court terme, sur l'exercice au cours duquel les services ayant donné droit à ces avantages ont été rendus à l'entreprise.

3.2.4 Immobilisations

3.2.4.1 Immobilisations dont le Groupe est propriétaire

Les immobilisations inscrites au bilan comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation, ainsi que les immeubles de placement. Les immobilisations d'exploitation sont utilisées à des fins de production de services ou administrative. Les immeubles de placement sont des biens immobiliers détenus pour en retirer des loyers et/ou pour valoriser le capital investi. Ils sont enregistrés de la même façon que les immeubles d'exploitation, selon la méthode du coût historique.

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, augmenté des frais directement attribuables et, nécessaires à leur mise en état de marche en vue de leur utilisation. Après comptabilisation initiale, les immobilisations sont évaluées selon la méthode du coût historique amorti, c'est à dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes éventuelles de valeur.

Lorsqu'une immobilisation est composée de plusieurs éléments pouvant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques selon un rythme différent, chaque élément est comptabilisé séparément dès l'origine et chacun des composants est amorti selon un plan d'amortissement qui lui est propre. L'approche par composants a été retenue pour les immeubles d'exploitation et de placement.

Le montant amortissable d'une immobilisation est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle nette des coûts de sortie. La durée d'utilité des immobilisations étant généralement égale à la durée de vie économique attendue du bien, il n'est pas constaté de valeur résiduelle.

Les immobilisations sont amorties sur la durée d'utilité attendue du bien pour l'entreprise selon son propre rythme de consommation estimée des avantages économiques. Les immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéfinie ne sont pas amorties. Les dotations aux amortissements concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat.

Les dotations aux amortissements concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » du compte de résultat.

Les fourchettes de durées d'amortissement retenues sont :

Immobilisations corporelles :

- Constructions et gros œuvre structure : 20 ans linéaires
- Equipements : 20 ans linéaires
- Agencements et installations : 10 ans linéaires
- Mobilier et matériel de bureau : 10 ans linéaires
- Matériel : 5 ans linéaires
- Matériel informatique et technologie : 4 à 5 ans linéaires

Immobilisations incorporelles :

- Logiciels acquis : 1 an
- Logiciels créés en interne : 3 ans linéaires
- Liste clients : 5 ans linéaires
- Technologie liées à la relation clients : 8 ans linéaires

Les immobilisations amortissables font l'objet de tests de dépréciation lorsqu'à la date de clôture des indices de pertes de valeur sont identifiés. Les immobilisations non amortissables font l'objet d'un test de dépréciation une fois par an. S'il existe un tel indice de dépréciation, la valeur recouvrable de l'actif est comparée à sa valeur nette comptable. En cas de perte de valeur, une dépréciation est constatée en compte de résultat ; elle modifie la base amortissable de l'actif de manière prospective. La dépréciation est reprise en cas de modification de l'estimation de la valeur recouvrable ou de disparition des indices de dépréciation. La valeur nette comptable après reprise de perte de valeur ne peut pas être supérieure à la valeur nette comptable qui aurait été calculée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

Les dépréciations concernant les immobilisations d'exploitation sont comptabilisées sous la rubrique « Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations d'exploitation » du compte de résultat. Les dépréciations concernant les immeubles de placement sont comptabilisées sous la rubrique « Charges des autres activités » (pour les dotations) et « Produits des autres activités » (pour les reprises) du compte de résultat.

Les plus et moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains ou pertes nets sur autres actifs ». Les plus et moins-values de cession des immeubles de placement sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

La juste valeur des immeubles de placement est communiquée dans l'annexe à chaque date d'arrêté : elle repose sur une évaluation de ces immeubles par référence au marché, effectuée par des experts indépendants (Niveau 2).

3.2.4.2 Immobilisations dont le Groupe est locataire

La définition des contrats de location implique d'une part, l'identification d'un actif et, d'autre part, le contrôle par le preneur du droit d'utilisation de cet actif.

Côté preneur, les contrats de location simple et les contrats de location financement seront comptabilisés selon un modèle unique, avec constatation :

- d'un actif représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat,
- en contrepartie d'une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers,
- d'un amortissement linéaire de l'actif et de charges d'intérêts dégressives au compte de résultat.

Le groupe active principalement ses contrats immobiliers. Les matériels informatiques et de sécurité ont été écartés au motif de leur caractère substituable, conformément à la norme. Seul un nombre limité de contrats informatiques, jugés significatifs, a été activé. D'autres actifs sous-jacents ont pu être écartés via les exemptions de courte durée et de faible valeur (fixée à 5 K€). Le groupe n'a pas de contrat de location pouvant donner lieu à la comptabilisation d'actif incorporel ou d'immeuble de placement.

Ainsi, les droits d'utilisation sont enregistrés en « immobilisations corporelles », et les obligations locatives en « autres passifs ». Les droits d'utilisation et les obligations locatives font l'objet d'impôts différés actifs ou passifs pour le montant net des différences temporelles imposables et déductibles. Au compte de résultat, les charges d'intérêt figurent en « Marge d'intérêt » tandis que les dotations aux amortissements sont présentées dans la rubrique dédiée des frais généraux.

Pour le calcul de l'obligation locative sont utilisés :

- la durée du contrat location. Celle-ci représente a minima la période non résiliable du contrat et peut être allongée pour tenir compte de toute option de renouvellement/prorogation que le Groupe est raisonnablement certain d'exercer. Au regard de la déclinaison opérationnelle de la méthodologie Groupe, tout nouveau bail commercial 3/6/9 sera activé sur une durée de 9 ans par défaut (ou sur une durée égale à sa période non résiliable s'agissant d'un autre type de bail). La durée de tout contrat en tacite prorogation sera allongée jusqu'à la date de fin du plan moyen terme, horizon raisonnable de poursuite du contrat. Sur les baux 3/6/9 en exception, le contrat sera activé sur une durée de 12 ans, le Groupe ne bénéficiant pas d'incitation économique à rester au-delà, au regard du dé plafonnement des loyers après cette période ;
- le taux d'actualisation est le taux marginal d'endettement correspondant à la durée retenue. Il s'agit d'un taux amortissable par centrale de refinancement du groupe et par devise ;
- le loyer hors taxes. Le groupe est marginalement concerné par les loyers variables.

3.2.5 Commissions

Le groupe enregistre en résultat les produits et charges de commissions sur prestations de services en fonction de la nature des prestations auxquelles elles se rapportent.

Les commissions directement liées à la mise en place du prêt sont étalées selon la méthode du taux d'intérêt effectif (cf. § « 3.1.1.1 Prêts, créances, ou titres de dettes acquis »).

Les commissions rémunérant un service continu sont prises en compte sur la durée de la prestation rendue.

Les commissions rémunérant l'exécution d'un acte important sont comptabilisées au compte de résultat intégralement lors de l'exécution de cet acte.

3.2.6 Impôts sur les résultats

Les impôts sur les résultats comprennent l'ensemble des impôts assis sur le résultat, exigibles ou différés. Les impôts exigibles sur les résultats sont calculés selon les règles fiscales en vigueur.

Le groupe comptabilise la contribution économique territoriale (CET), composée de la cotisation foncière des entreprises (CFE), et de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), comme une charge opérationnelle et donc, ne constate pas d'impôts différés dans les comptes consolidés.

o Impôts différés

En application d'IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporaires entre la valeur fiscale et la valeur comptable des éléments du bilan consolidé, à l'exception des écarts d'acquisition.

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable par référence au taux de l'impôt sur les sociétés connu à la clôture de l'exercice, et applicable au cours des exercices suivants. Des actifs nets des passifs d'impôts différés sont constatés lorsque leur probabilité d'utilisation est élevée. Les impôts exigibles ou différés sont comptabilisés comme un produit ou une charge, à l'exception de ceux afférents aux gains ou pertes latents ou différés comptabilisés en capitaux propres, pour lesquels l'impôt différé est imputé directement sur cette rubrique.

Les impôts différés actifs ou passifs sont compensés quand ils trouvent leur origine au sein d'une même entité ou groupe fiscal, relèvent de la même autorité fiscale, et lorsqu'existe un droit légal de compensation.

Les impôts différés ne font pas l'objet d'une actualisation.

○ **Incertitudes relatives au traitement portant sur l'impôt sur le résultat**

Conformément à IFRIC 23, le Groupe évalue la probabilité que l'administration fiscale accepte ou non une position retenue. Il en déduit les conséquences sur le résultat fiscal, les bases fiscales, les déficits reportables, les crédits d'impôts non utilisés et les taux d'imposition. En cas de position fiscale incertaine, les montants à payer sont estimés sur la base du montant le plus probable ou de la valeur attendue selon la méthode qui reflète la meilleure anticipation du montant qui sera payé ou reçu.

3.2.7 Intérêts pris en charges par l'Etat de certains prêts

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. Par conséquent, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification égale au différentiel de taux qui existe entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. De ce fait, il n'est pas constaté de décote sur les prêts bénéficiant de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à l'IAS 20.

3.2.8 Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées

Un actif non courant (ou groupe d'actifs) satisfait aux critères de définition des actifs destinés à être cédés, s'il est disponible en vue d'être vendu et, si sa vente est hautement probable et interviendra dans les douze mois. Les actifs et passifs liés sont présentés sur deux lignes distinctes du bilan, dans les rubriques « actifs non courants destinés à être cédés » et « dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ». Ils sont comptabilisés au plus faible de leur valeur comptable et de leur juste valeur diminuée des coûts de cession et ne sont plus amortis.

Lorsqu'une perte de valeur est constatée sur ce type d'actifs et de passifs, une dépréciation est enregistrée en résultat.

Des activités sont considérées comme abandonnées, lorsqu'il s'agit d'activités destinées à être cédées, d'activités arrêtées, et de filiales qui ont été acquises uniquement dans la perspective d'être vendues. Elles sont présentées sur une ligne distincte du compte de résultat, dans la rubrique « Gains et pertes nets d'impôts sur activités abandonnées ».

3.3 Jugements et estimations utilisés dans l'élaboration des états financiers

L'élaboration des états financiers du Groupe exige la formulation d'hypothèses afin d'effectuer les évaluations nécessaires et comportent des risques et des incertitudes concernant leur réalisation dans le futur, notamment dans le contexte de la pandémie du Covid-19.

Les réalisations futures peuvent être influencées par plusieurs facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux,
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change,
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays,
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Les estimations comptables nécessitant la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- juste valeur des instruments financiers non cotés sur un marché actif, la définition d'une transaction forcée ainsi que la définition de ce qu'est un paramètre observable, sont des notions qui requièrent le jugement. Cf. § « 3.1.9 Détermination de la juste valeur des instruments financiers » ;
- régimes de retraites et autres avantages futurs sociaux ;
- dépréciation sur actifs, notamment les pertes de crédits attendues (cf. § « 3.1.8 Evaluation du risque de crédit ») ;
- provisions ;
- dépréciations sur actifs incorporels et écarts d'acquisition.

Note 4 - Information sectorielle (IFRS 8)

L'activité centrale du Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est la banque de détail. Il n'exerce pas, sur des volumes significatifs, d'activité distincte de celle-ci. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'opère donc pas une ventilation sectorielle de ses activités.

Note 5 - Informations relatives aux parties liées

Les parties liées au Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie sont les sociétés consolidées et les administrateurs du 2ème degré (Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie et Fédération du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie).

Les transactions réalisées entre le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie et ses parties liées sont effectuées aux conditions normales de marché au moment de la réalisation de ces transactions.

La liste des sociétés consolidées du Groupe est présentée dans la note 1. Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules sont reprises dans les tableaux d'annexes les données relatives à ces opérations réciproques lorsqu'elles concernent les sociétés sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint ou une influence notable, et sont mises en équivalence.

Note 6 - Normes et interprétations adoptées par l'union européenne et non encore appliquées

Normes et interprétations adoptées par l'Union Européenne :

↳ IFRS 17 – Contrats d'assurance

Elle remplacera IFRS 4, qui permet aux compagnies d'assurance de conserver l'essentiel de leurs principes comptables locaux pour leurs contrats d'assurance et les autres contrats dans le champ d'application d'IFRS 4, ce qui nuit à la comparabilité des états financiers des entités du secteur, principalement entre acteurs internationaux.

IFRS 17 vise à harmoniser la comptabilisation des différents types de contrats d'assurance, et à fonder leur valorisation sur une évaluation prospective des engagements des assureurs.

Publiée en mai 2017 et modifiée par les amendements de juin 2020, cette nouvelle norme entrera en vigueur au 1er janvier 2023. En effet, sa date d'application initiale d'IFRS 17 prévue en 2021 a été décalée de deux ans au 1er janvier 2023. L'application d'IFRS 9 pour les entités d'assurance qui ont opté pour le différé (cas du GCM) a également fait l'objet d'un amendement de l'IASB pour une prorogation jusqu' à 2023. La norme IFRS 17 (et les amendements 2020) publiée par l'IASB maintient les exigences de la granularité des calculs de provisions et de regroupement des contrats par année de souscription (cohortes annuelles), malgré une incompatibilité avec le principe de mutualisation intergénérationnelle des rendements des actifs financiers pour les contrats d'assurance-vie avec participation aux bénéfices.

IFRS 17 a été adoptée par l'Union Européenne en novembre 2021, en offrant une possibilité d'exemption de l'exigence des cohortes annuelles pour les contrats participatifs directs. Le périmètre des portefeuilles de contrats auxquels l'entité applique l'exemption devra être communiqué en annexe. La norme IFRS 17 s'applique aux contrats d'assurance émis, aux traités de réassurance détenus et aux contrats d'investissement avec un élément de participation discrétionnaire. Elle définit le niveau de regroupement des contrats à utiliser pour évaluer les passifs des contrats d'assurance et leur rentabilité. La première étape consiste à identifier les portefeuilles de contrats d'assurance (contrats soumis à des risques similaires et gérés ensemble). Chaque portefeuille est ensuite divisé en trois groupes :

- les contrats déficitaires dès leur comptabilisation initiale ;
- les contrats qui n'ont pas, lors de leur comptabilisation initiale, de possibilité significative de devenir déficitaires ;
- et les autres contrats du portefeuille.

Selon la norme IFRS 17, les contrats sont évalués sur la base d'un modèle d'évaluation en valeur courante où le modèle général s'appuie sur une approche générale dite des « building blocks » comprenant :

- les estimations des flux de trésorerie futurs pondérés par leur probabilité de réalisation, ainsi qu'un ajustement pour refléter la valeur temps de l'argent (en actualisant ces flux de trésorerie futurs) et les risques financiers associés aux flux de trésorerie futurs ;

- un ajustement pour le risque non financier ;
- la marge de service contractuelle.

Cette marge de service contractuelle représente le bénéfice non acquis pour un groupe de contrats d'assurance. Elle sera reconnue par l'entité à mesure que celle-ci fournira des services au titre des contrats d'assurance. Cette marge ne peut pas être négative ; tout montant négatif des flux de trésorerie d'exécution en début de contrat est constaté immédiatement en résultat.

Les contrats d'assurance en période ultérieure sont réévalués : ils représentent la somme du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus. Les contrats d'assurance avec un élément de participation discrétionnaire sont obligatoirement évalués selon l'approche dite « Variable Fee ». Ils se définissent comme des contrats d'assurances pour lesquels :

- les conditions contractuelles prévoient que l'assuré perçoit une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement identifiés,
- l'entité paie à l'assuré, une part substantielle du rendement résultant de la juste valeur des éléments sous-jacents,
- l'entité s'attend à ce qu'une part substantielle des sommes payées à l'assuré varie en fonction des variations de juste valeur des éléments sous-jacents.

Pour ces contrats, la marge contractuelle de services est principalement ajustée de la part revenant à l'entité, sur la juste valeur des actifs sous-jacents (assimilable au revenu de l'assureur).

Enfin, la norme offre la possibilité d'opter pour une approche simplifiée, dite « Premium Allocation Approach », dès lors que :

- la période couverture des contrats s'assurance n'excède pas un an ou,
- l'évaluation de la couverture restante selon cette approche constitue une approximation raisonnable de l'évaluation qui aurait obtenue en appliquant l'approche générale des « building block ».

La norme IFRS 17 doit être appliquée de manière rétrospective à moins que cela s'avère irréalisable, auquel cas deux options sont possibles :

- l'approche rétrospective modifiée : sur la base d'informations raisonnables et justifiées qui sont disponibles sans coût ou effort excessif pour l'entité, certaines modifications peuvent être appliquées, dans la mesure où une application rétrospective complète n'est pas possible avec toutefois l'objectif d'atteindre le résultat le plus proche possible de celui de l'application rétrospective ;
- l'approche de la juste valeur : la marge de service contractuelle est alors déterminée comme étant la différence positive entre la juste valeur établie selon la norme IFRS 13 et les flux de trésorerie d'exécution (toute différence négative étant reconnue en diminution des capitaux propres à la date de transition).

Les pôles Assurances du Groupe poursuivent leurs travaux de mise en œuvre opérationnelle des dispositions d'IFRS 17 selon les axes suivants :

- réalisation d'une cartographie des contrats d'assurance selon la granularité exigée par la norme (regroupement des contrats de risque similaire et gérés ensemble, avec un niveau de profitabilité comparable, émis à moins d'un an d'intervalle) ;
- définition de la méthodologie des calculs actuariels des provisions des contrats d'assurance et implémentation de celle-ci dans les systèmes informatiques ;
- mise à jour du système et des principes comptables au regard des dispositions d'IFRS 17 et d'IFRS 9, ainsi que du processus de production des comptes IFRS du périmètre concerné ;
- adaptation de la communication financière au niveau de conglomérat en lien.

↳ Amendements à IFRS 3 – Référence au cadre conceptuel

Il met à jour à la référence à la version actualisée du Cadre conceptuel de 2018 (en remplacement de celle relative à sa version antérieure de 1989). Il introduit une exception pour ne pas créer de divergences avec les conséquences actuelles en matière de reconnaissance d'actifs et de passifs lors d'un regroupement d'entreprise.

Selon celle-ci, un acquéreur doit se référer aux définitions données par IAS 37 – Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ou IFRIC 21 Taxes prélevées par une autorité publique, au lieu de celles fournies dans le nouveau Cadre conceptuel.

Un acquéreur ne doit pas comptabiliser les actifs éventuels acquis lors d'un regroupement d'entreprises.

↳ Amendements à IAS 37 - coût d'exécution du contrat

Il clarifie la notion de « coûts inévitables » utilisée dans la définition d'un contrat onéreux. Il s'applique aux contrats pour lesquels le Groupe n'aurait pas rempli ses obligations au 1er janvier 2022.

↳ Amendements à IAS 16 - Produit antérieur à l'utilisation prévue

Il interdit de déduire du coût d'une immobilisation corporelle, les produits nets dégagés au cours des tests de fonctionnement de l'immobilisation. Le produit de la vente de tels éléments doit être comptabilisé immédiatement en résultat.

↳ Amélioration des normes IFRS – Cycle 2018-2020

Les amendements modifient les normes suivantes :

- **IFRS 1 – Première application des normes IFRS** : il introduit une simplification dans l'application d'IFRS 1 pour une filiale adoptant les normes IFRS après sa mère ;
- **IFRS 9 – Instruments financiers** : il précise les frais à inclure dans le test de 10% utilisé pour déterminer si un passif financier doit être décomptabilisé. Ceux-ci sont uniquement les frais payés ou reçus entre l'emprunteur et le prêteur, y compris ceux payés ou reçus pour le compte de l'autre ;
- **IFRS 16 – Contrats de location** : il modifie l'exemple illustratif 13 afin de lever toute confusion sur le traitement des avantages reçus par le bailleur ;
- **IAS 41 – Agriculture** : il permet d'aligner la mesure de la juste valeur d'IAS 41 avec celle des autres normes IFRS.

Normes et interprétations non encore adoptées par l'Union Européenne :

↳ Amendements à IAS 1 – Informations à fournir sur les méthodes comptables

Il clarifie les informations à fournir sur les méthodes comptables « significatives ». Celles-ci le sont lorsque, prises conjointement avec d'autres informations des états financiers, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions des principaux utilisateurs des états financiers.

↳ Amendements à IAS 8 – Définition d'une estimation comptable

Il a pour objectif de faciliter la distinction entre les changements de méthodes comptables et d'estimations comptables, en introduisant une définition explicite de la notion d'estimations comptables.

Celles-ci représentent des montants dans les états financiers faisant l'objet d'une incertitude quant à leur évaluation.

↳ Amendements à IAS 12 – Impôts différés relatifs à des actifs et des passifs résultant d'une même transaction

Il généralise la comptabilisation d'un impôt différé pour les contrats de locations et les obligations de démantèlement. Les incidences de cet amendement sont en cours d'analyse.

↳ Amendements à IFRS 17 – Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9 sur l'information comparative

Il s'applique à des actifs financiers pour lesquels il n'y a pas eu de retraitements des exercices comparatifs IFRS 9 lors de la première application simultanée d'IFRS 17 et d'IFRS 9 (cas des actifs décomptabilisés sur l'exercice 2022 ou choix de l'entité d'opter à l'exemption du retraitement des exercices antérieurs offerte par IFRS 9).

Il introduit la possibilité de présenter des informations comparatives sur ces actifs financiers, comme si les dispositions d'IFRS 9 en matière d'évaluation et de classement leur avaient été appliquées. Cette option, applicable instrument par instrument, repose sur une approche dite par superposition (classification overlay).

Note 7 - Evénements importants survenus après la clôture de l'exercice

Conflit Ukrainien

N'étant pas implanté en Ukraine et en Russie, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'a pas d'équipes présentes sur les lieux de conflits ; les expositions directes à ces deux pays ainsi qu'à la Biélorussie sont non significatives. Par ailleurs, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie n'a aucun actif à la Banque Centrale de Russie.

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est engagé dans la mise en œuvre et le respect des mesures restrictives ainsi que des sanctions individuelles et économiques adoptées par l'Union Européenne en réponse à l'agression militaire de l'Ukraine par la Russie. En particulier, il possède un dispositif de gouvernance et de pilotage des risques robuste, lui permettant d'avoir un suivi attentif des flux opérés par ses clients avec la Russie permettant de lutter contre le blanchiment, la fraude fiscale ou le financement du terrorisme. Il fait également preuve d'une vigilance accrue en matière de cybersécurité.

Par ailleurs, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie est totalement mobilisé pour faire face aux impacts liés à la crise ukrainienne, et au contexte d'incertitudes économiques accrues. En tant qu'établissement de crédit, il est totalement impliqué pour accompagner en proximité ses clients professionnels et entreprises en difficulté (notamment TPE/PME), ainsi que ses clients particuliers, qui seraient affectés, directement ou indirectement, par la hausse du prix de l'énergie, des matières premières agricoles, des métaux et de manière plus générale par l'inflation.

Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie suit de manière constante la qualité de ses engagements de crédit, la valorisation de ses portefeuilles, la gestion du risque de taux et sa liquidité.

Les impacts comptables et prudentiels de cette situation ne pourront être évalués qu'ultérieurement, à la lumière des évolutions géopolitiques et de leurs incidences sur l'économie.

La crise ukrainienne pourrait entraîner une dégradation de la qualité du portefeuille de crédits et augmenter le niveau de provisionnement, déjà fortement accru pendant la crise sanitaire. Le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie peut également être impacté par l'évolution de la situation des marchés financiers, qui pourrait engendrer une diminution de la valorisation de ses portefeuilles financiers et de l'inflation sur ses frais généraux. Les effets sur la marge d'intérêt dépendront notamment des répercussions de l'inflation et de la politique monétaire de la BCE sur la courbe des taux et le niveau des taux de l'épargne règlementée. En tout état de cause, les premières analyses possibles de l'impact macroéconomique de la crise permettent d'être confiant dans sa capacité à absorber les effets sans difficulté.

D. DONNEES CHIFFREES RELATIVES AUX POSTES DES ETATS FINANCIERS

NOTES RELATIVES AU BILAN

Note 8 - Caisse, banques centrales (actif / passif)

	31.12.2021	31.12.2020
Caisse, Banques centrales - actif		
Banques centrales	231 771	10 668
Caisse	27 998	27 981
TOTAL Caisse, Banques centrales - Actif	259 769	38 649
Banques centrales - passif	0	0

Depuis le 1^{er} janvier 2020, la gestion de la centralisation des « Réserves Obligatoires » et du système de « Tiering » a été modifiée à la suite d'une demande de la BCE. Une gestion centralisée par la Caisse Centrale du Crédit Mutuel a ainsi été mise en place au sein du Groupe Crédit Mutuel. Les actifs en lien avec ce système ont été reclassés en « Prêts sur les établissements de crédit ».

Note 9 - Actifs financiers au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3 469 071	3 628 166
Prêts et créances sur la clientèle	12 781 765	12 117 021
Titres au coût amorti	1 316 029	1 305 020
TOTAL Actifs financiers au coût amorti	17 566 865	17 050 207

9.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Créances saines (S1/S2)	3 459 709	3 626 401
Comptes réseau Crédit Mutuel ⁽¹⁾	2 460 492	2 306 350
Autres comptes ordinaires	5 526	4 648
Prêts	0	0
Autres créances	943 691	1 040 339
Pensions	50 000	275 064
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Créances rattachées	9 363	1 766
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-1	-1
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL	3 469 071	3 628 166

⁽¹⁾ Concerne principalement les encours de reversement CDC (LEP, LDD, Livret bleu, Livret A)

9.2 Prêts et créances sur la clientèle au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Créances saines (S1/S2)	12 773 767	12 071 815
Créances commerciales	57 145	47 872
Autres concours à la clientèle	12 701 806	12 008 935
. Crédits à l'habitat	8 973 154	8 307 260
. Autres concours et créances diverses ⁽¹⁾	3 728 652	3 701 675
. Pensions	0	0
Créances rattachées	14 816	15 008
Créances d'assurance et réassurance	181 770	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	12 773 767	193 453
Créances brutes	12 955 537	12 265 268
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-95 289	-62 250
Autres dépréciations (S3)	-78 483	-85 997
Sous Total I	12 781 765	12 117 021

	31.12.2021	31.12.2020
Location financement (investissement net)	0	0
Mobilier	0	0
Immobilier	0	0
Créances brutes faisant l'objet de dépréciation individuelle (S3)	0	0
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	0	0
Autres dépréciations (S3)	0	0
Sous Total II	0	0
TOTAL	12 781 765	12 117 021
<i>dont prêts subordonnés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

⁽¹⁾ Sont inclus les dépôts de garantie versés en représentation des engagements de paiements accordés au Fonds de résolution unique (1 985K€) et Fonds de garantie des dépôts (9 713K€).

9.3 Titres au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Titres	1 312 603	1 301 699
Effets publics	178 262	166 806
Obligations et autres titres de dettes	1 134 341	1 134 893
. Cotés	895 877	871 261
. Non cotés	238 464	263 632
Créances rattachées	3 490	3 396
TOTAL BRUT	1 316 093	1 305 095
<i>dont actifs dépréciés (S3)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Dépréciations sur encours sains (S1/S2)	-64	-75
Autres dépréciations (S3)	0	0
TOTAL NET	1 316 029	1 305 020

Note 10 - Passifs financiers au coût amorti

10.1 Dettes envers les banques centrales et les établissements de crédit au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Banques centrales	0	0
Dettes envers les établissements de crédit	1 905 313	2 057 988
Comptes réseau Crédit Mutuel	0	0
Autres comptes ordinaires	6 477	2 051
Emprunts	1 228 851	917 208
Autres dettes	439 329	456 033
Pensions	230 000	682 373
Dettes rattachées	656	323
TOTAL	1 905 313	2 057 988

10.2 Dettes envers la clientèle au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Comptes d'épargne à régime spécial	8 297 704	7 769 756
à vue	5 406 603	4 942 928
à terme	2 891 101	2 826 828
Dettes rattachées sur comptes d'épargne	810	948
<i>Sous Total I</i>	8 298 514	7 770 704
Comptes à vue	3 775 260	3 492 566
Comptes et emprunts à terme	1 019 174	1 061 604
Pensions	0	0
Dettes rattachées	2 842	3 180
Autres dettes	1 030	817
Dettes d'assurance et de réassurance	0	0
<i>Sous Total II</i>	4 798 306	4 558 167
<i>TOTAL</i>	13 096 820	12 328 871

10.3 Dettes représentées par un titre au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Bons de caisse	30 733	32 788
TMI & TCN	1 491 868	1 606 407
Emprunts obligataires	0	0
Titres seniors non préférés	0	0
Dettes rattachées	7 812	9 223
<i>TOTAL</i>	1 530 413	1 648 418

10.4 Dettes subordonnées au coût amorti

	31.12.2021	31.12.2020
Dettes subordonnées	0	0
Emprunts participatifs	4 210	6 540
Dettes subordonnées à durée indéterminée	0	0
Autres dettes	1 920	0
Dettes rattachées	0	0
<i>TOTAL</i>	6 130	6 540

Principales dettes subordonnées :

Type	Date émission	Montant émission	Montant fin d'exercice	Taux d'intérêt	Echéance
Emprunt participatif Crédit Logement	30/12/2019	1 120	1 120	Euribor 1 an + 0,31% si Euribor 1 an > 0, sinon +0,31%	30/12/2024
Emprunt participatif Crédit Logement	30/06/2019	3 090	3 090	Euribor 1 an + 0,20% si Euribor 1 an > 0, sinon +0,20%	30/06/2031
Emprunt subordonné Crédit Logement	30/12/2021	1 920	1 920	Euribor 1 an + 0,20% si Euribor 1 an > 0, sinon +0,20%	30/12/2031
TOTAL			6 130		

Note 11 - Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

11.1 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres par type de produits

	31.12.2021	31.12.2020
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0
. Cotés	0	0
. Non cotés	0	0
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances rattachées	1	1
Sous Total brut titres de dettes	1	1
<i>dont titres de dettes dépréciés (S3)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances rattachées	1	1
Sous Total net titres de dettes	1	1
Créances d'assurance et réassurance	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous Total brut prêts et créances	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	14 556	13 443
. Cotés	14 556	13 443
. Non cotés	0	0
Titres immobilisés	1 513 374	1 507 931
Titres de participations	1 032	930
Autres titres détenus à long terme	12 896	10 528
Parts dans les entreprises liées	1 499 446	1 496 473
Titres prêtés	0	0
Avances CC SCI douteuses	0	0
Créances rattachées	0	0
Sous Total instruments de capitaux propres	1 527 930	1 521 374
TOTAL	1 527 931	1 521 375
<i>dont plus ou moins-values latentes constatées en capitaux propres</i>	<i>1 122 830</i>	<i>1 115 533</i>
<i>dont titres de participation cotés</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

L'option permettant la classification en « Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres » a été retenue pour les instruments de capitaux propres présentant un caractère stratégique.

11.2 Liste des principales participations non consolidées

Les différents chiffres (hors pourcentage de détention) se rapportent à l'exercice 2020 (chiffres CNC) :

	% détenu	Capitaux propres	Total bilan	PNB ou CA	Résultat
Groupe des Assurance du crédit Mutuel SA (GACM)	7,39%	4 457 468	4 543 829	33 958	158 487
Banque Fédérative du crédit Mutuel (BFCM)	1,36%	12 183 094	203 123 290	901 304	679 725
ACM IARD SA	3,47%	1 649 235	7 255 104	3 426 807	48 606
Caisse Centrale Crédit Mutuel	7,48%	593 982	18 167 492	11 227	4 038
SAS Océan Participations	10,00%	100 948	102 358	0	-2 847

Le détail des titres de participations non consolidés au titre du règlement ANC N°2016-09 est disponible sur le site :

<https://www.creditmutuel.fr/cmmabn/fr/groupe/banque-differente/informations-financieres/rapports-annuels.html>

Note 12 - Valeur brute et cadrage des dépréciations

12.1 Valeurs brutes soumises à dépréciation

	31.12.2020	Acquisition /production	Vente / Remboursement	Modification des flux	Transfert ⁽²⁾	Autres ⁽¹⁾	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit soumis	3 628 167	425 094	-309 124	0	0	-275 065	3 469 072
Pertes attendues à 12 mois (S1)	2 389 009	425 094	-309 124	0	0	-275 065	3 469 072
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle soumis⁽¹⁾	12 265 268	2 940 425	-2 250 156	0	0	0	12 955 537
Pertes attendues à 12 mois (S1)	11 433 299	2 895 009	-2 188 737	0	-190 542	0	11 949 029
Pertes attendues à terminaison (S2)	638 516	26 292	-19 719	0	179 649	0	824 738
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	193 453	6 410	-41 700	0	11 235	0	169 398
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	12 714	0	0	-342	0	12 372
Actifs financiers au coût amorti - titres	1 305 095	86 724	-68 308	0	0	-7 418	1 316 093
Soumis aux pertes attendues à 12 mois (S1)	1 305 095	86 724	-68 308	0	0	-7 418	1 316 093
Soumis aux pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0

(...)	31.12.2020	Acquisition /production	Vente / Remboursement	Modification des flux	Transfert ⁽²⁾	Autres ⁽¹⁾	31.12.2021
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - titres de dettes	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Actifs financier à la juste valeur par capitaux propres - Prêts	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	17 198 530	3 452 243	-2 627 588	0	0	-282 483	17 740 702

⁽¹⁾ Comprend notamment les modifications de flux ne donnant pas lieu à décomptabilisation

⁽²⁾ Dont transfert de Buckets

12.2 Cadrage des dépréciations

	31.12.2020	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31.12.2021
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-148 247	-104 938	79 413	0	-173 772
Actifs financiers au coût amorti - titres	-75	-4	15	0	-64
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
TOTAL	-148 323	-104 942	79 428	0	-173 837

IFRS 9	31.12.2020	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31.12.2021
Prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0

(...)	31.12.2020	Dotation ⁽¹⁾	Reprise ⁽¹⁾	Autres	31.12.2021
Prêts et créances clientèle	-148 247	-104 938	79 413	0	-173 772
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-21 658	-43 285	17 455	0	-47 488
Pertes attendues à terminaison (S2)	-40 592	-46 320	39 111	0	-47 801
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-85 997	-15 333	22 847	0	-78 483
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-75	-4	15	0	-64
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-75	-4	15	0	-64
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-148 323	-104 942	79 428	0	-173 837

⁽¹⁾ Dont transfert de Buckets

	31.12.2019	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2020
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
Actifs financiers au coût amorti - prêts et créances sur la clientèle	-125 966	-74 672	51 785	606	-148 247
Actifs financiers au coût amorti - titres	-65	-435	425	0	-75
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
TOTAL	-126 032	-75 107	52 210	606	-148 323

IFRS 9	31.12.2019	Dotation	Reprise	Autres	31.12.2020
Prêts et créances Etablissements de crédit	-1	0	0	0	-1
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-1	0	0	0	-1
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle	-125 966	-74 672	51 785	606	-148 247
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-9 720	-17 635	5 697	0	-21 658
Pertes attendues à terminaison (S2)	-23 758	-38 292	21 458	0	-40 592
<i>dont créances clients relevant d'IFRS 15</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-92 488	-18 745	24 630	606	-85 997
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financiers au coût amorti - titres	-65	-435	425	0	-75
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-43	-435	403	0	-75
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	-22	0	22	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - titres de dettes	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
Actifs financier en JVCP - Prêts	0	0	0	0	0
<i>dont actifs dépréciés (S3) dès l'origine</i>	0	0	0	0	0
Pertes attendues à 12 mois (S1)	0	0	0	0	0
Pertes attendues à terminaison (S2)	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture mais non dépréciés dès l'origine	0	0	0	0	0
Pertes attendues sur actifs dépréciés (S3) à la clôture et dès l'origine	0	0	0	0	0
TOTAL	-126 032	-75 107	52 210	606	-148 323

12.3 Cadrage des dépréciations

	Encours bruts			Dépréciations			Encours nets
	S1	S2	S3	S1	S2	S3	
Secteurs d'activités							
Distribution spécialisée	0	11 934	765	0	296	481	11 922
Hôtels, restaurants	0	74 939	7 617	0	3 662	3 512	75 382
Industrie automobile	0	64 509	3 045	0	1 601	1 321	64 632
Location de véhicules	0	48 124	0	0	376	0	47 748
Tourisme, jeux, loisirs	0	41 332	711	0	2 023	245	39 775
Saison	0	5 173	88	0	229	41	4 991
Transport industriel	0	16 738	693	0	48	156	17 227
Transporteurs aériens	0	682	0	0	27	0	655
Industrie aéronautique ⁽¹⁾	0	20 522	56	0	193	3	20 383
TOTAL	0	283 953	12 975	0	8 455	5 759	282 715

⁽¹⁾ Sous-traitants

Note 13 - Actifs et passifs à la juste valeur par résultat

13.1 Actifs à la juste valeur par résultat

	31.12.2021				31.12.2020			
	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total	Transaction	Juste valeur sur option	Autres JVPR	Total
Titres	0	0	198 379	198 379	0	0	287 202	287 202
Effets publics	0	0	0	0	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	177 929	177 929	0	0	267 138	267 138
. Côtés	0	0	9 034	9 034	0	0	110 797	110 797
. Non Côtés	0	0	168 895	168 895	0	0	156 341	156 341
<i>dont OPC</i>	0		177 929	177 929	0		267 138	267 138
Actions et autres instruments de capitaux propres	0		5 535	5 535	0		5 834	5 834
. Côtés	0		0	0	0		0	0
. Non Côtés	0		5 535	5 535	0		5 834	5 834
Titres immobilisés			14 915	14 915			14 230	14 230
Titres de participations			8 875	8 875			8 143	8 143
Autres titres détenus à long terme			6 020	6 020			6 028	6 028
Parts dans les entreprises liées			0	0			0	0
Autres titres immobilisés			20	20			59	59
Instruments dérivés	1 250			1 250	1 366			1 366
Prêts et créances		0	0	0		0	0	0
<i>dont pensions</i>	0	0		0	0	0		0
TOTAL	1 250	0	198 379	199 629	1 366	0	287 202	288 568

13.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	1 250	1 366
Passifs financiers à la juste valeur sur option par résultat	0	0
TOTAL	1 250	1 366

Passifs financiers détenus à des fins de transaction :

	31.12.2021	31.12.2020
Vente à découvert de titres	0	0
Effets publics	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0
Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0
Dettes représentatives des titres donnés en pension	0	0
Instruments dérivés de transaction	1 250	1 366
Autres passifs financiers détenus à des fins de transaction	0	0
TOTAL	1 250	1 366

13.3 Analyse des instruments dérivés de transaction

	31.12.2021			31.12.2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Instrument de taux	776 000	1 250	1 250	793 000	1 366	1 366
Swaps	725 000	1 250	1 250	725 000	1 366	1 366
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	51 000	0	0	68 000	0	0
Instrument de change	0	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Autres que taux et change	0	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	776 000	1 250	1 250	793 000	1 366	1 366

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Note 14 – Couverture

14.1 Instruments de dérivés de couverture

	31.12.2021			31.12.2020		
	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif
Couverture de Fair Value Hedge	2 002 648	19 904	44 479	2 242 480	37 715	71 833
Swaps	1 762 298	19 904	44 479	2 082 080	37 715	71 833
Autres contrats fermes	240 350	0	0	160 400	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0	0
Swaps	0	0	0	0	0	0
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0	0
TOTAL	2 002 648	19 904	44 479	2 242 480	37 715	71 833

L'inefficacité constatée en résultat impacte négativement les comptes (1K€ comptabilisés dans le poste « Gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ») (Cf. note 28).

Les swaps sont valorisés avec une courbe OIS s'ils sont collatéralisés ou avec une courbe BOR dans le cas inverse. Les éléments couverts sont valorisés avec une courbe Bor. L'écart résultant de la différence de courbe de valorisation entre les éléments couverts et de couverture est comptabilisé en inefficacité. Par ailleurs, la valeur des dérivés tient compte du risque de contrepartie.

Echéancier de la valeur nominale des instruments dérivés de couverture :

	Moins de 3 mois	De 3	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.21
		mois à moins de 1 an			
Couverture de Fair Value Hedge	130 000	192 235	941 963	738 450	2 002 648
Swaps	130 000	192 235	833 063	607 000	1 762 298
Autres contrats fermes	0	0	108 900	131 450	240 350
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0
TOTAL	130 000	192 235	941 963	738 450	2 002 648

	Moins de 3 mois	De 3	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	31.12.20
		mois à moins de 1 an			
Couverture de Fair Value Hedge	124 782	195 000	1 049 198	873 500	2 242 480
Swaps	124 782	195 000	1 049 198	873 500	2 242 480
Autres contrats fermes	0	0	0	0	0
Options et instruments conditionnels	0	0	0	0	0
Couverture de Cash Flow Hedge	0	0	0	0	0
TOTAL	124 782	195 000	1 049 198	873 500	2 242 480

14.2 Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux

	31.12.2021	31.12.2020	Variation
Juste valeur du risque de taux d'intérêt par portefeuilles			
d'actifs financiers	25 618	56 172	-54,39 %
de passifs financiers	0	0	NA

14.3 Eléments micro-couverts en Fair Value Hedge

Eléments couverts à l'Actif :

	31.12.2021				31.12.2020			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾
Prêts et créances								
Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	0	0	0	0	0	0	0	0
Titres au coût amorti	210 174	3 490	(7 397)	0	233 844	10 887	-1 188	0
Actifs financiers à la JVCP	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	210 174	3 490	(7 397)	0	233 844	10 887	-1 188	0

⁽¹⁾ Elément couvert qui a cessé d'être ajusté

Eléments couverts au Passif :

	31.12.2021				31.12.2020			
	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾	Valeur au bilan	Dont réévaluation liée à la couverture	Dont réévaluation de l'exercice	Cumul des ajustements de JV restant au bilan ⁽¹⁾
Dettes représentées par un titre	716 409	3 978	-27 200	0	743 825	31 178	2 217	0
Dettes envers les établissements de crédit	0	0	0	0	0	0	0	0
Dettes envers la clientèle	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	716 409	3 978	-27 200	0	743 825	31 178	2 217	0

⁽¹⁾ Elément couvert qui a cessé d'être ajusté

Note 15 - Hiérarchie de la juste valeur des instruments financiers évalués à la juste valeur au bilan

31.12.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	14 556	0	1 513 375	1 527 931
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	1	1
Actions et autres instruments de capitaux propres	14 556	0	0	14 556
Participations et ATDLT	0	0	13 928	13 928
Parts entreprises liées	0	0	1 499 446	1 499 446
Transaction / JVO / Autres	14 569	170 145	14 915	199 629
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	9 034	168 895	0	177 929
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	5 535	0	0	5 535
Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	14 915	14 915
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	1 250	0	1 250
Instruments dérivés de couverture	0	19 904	0	19 904
TOTAL	29 125	190 049	1 528 290	1 747 464

31.12.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	1 250	0	1 250
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	1 250	0	1 250
Instruments dérivés de couverture	0	44 479	0	44 479
TOTAL	0	45 729	0	45 729

Catégories :

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Il n'y a pas de transfert entre les niveaux 1 et 2 dont le montant est supérieur à 10% du montant de la ligne « Total » pour la catégorie d'actif ou de passif concerné.

31.12.2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actifs financiers IFRS 9				
Juste valeur par capitaux propres	13 443	0	1 507 932	1 521 375
Effets publics et valeurs assimilées	0	0	0	0
Obligations et autres titres de dettes	0	0	1	1
Actions et autres instruments de capitaux propres	13 443	0	0	13 443
Participations et ATDLT	0	0	11 458	11 458
Parts entreprises liées	0	0	1 496 473	1 496 473
Transaction / JVO / Autres	116 631	157 707	14 230	288 568
Obligations et autres titres de dettes - Autres JVPR	110 797	156 341	0	267 138
Actions et autres instruments de capitaux propres - Autres JVPR	5 834	0	0	5 834
Participations et ATDLT - Autres JVPR	0	0	14 230	14 230
Dérivés et autres actifs financiers - Transaction	0	1 366	0	1 366
Instruments dérivés de couverture	0	37 715	0	37 715
TOTAL	130 074	195 422	1 522 162	1 847 658

31.12.2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Passifs financiers IFRS 9				
Transaction / JVO	0	1 366	0	1 366
Dérivés et autres passifs financiers - Transaction	0	1 366	0	1 366
Instruments dérivés de couverture	0	71 833	0	71 833
TOTAL	0	73 199	0	73 199

Hiérarchie de la Juste Valeur – Détail du niveau 3 :

31.12.2021	Ouverture	Achats	Emissions	Ventes	Rembts	Transferts	Gains & Pertes en résultat	Gains & Pertes en capitaux propres	Autres	Clôture
Juste valeur par capitaux propres	1 507 932	2 468	247	0	0	0	0	2 728	0	1 513 375
. Oblig. Et autres titres de dettes	1	0	0	0	0	0	0	0	0	1
. Actions et autres instruments de capitaux propres	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
. Participations & ATDLT	11 458	2 468	0	0	0	0	0	2	0	13 928
. Parts entreprises liées	1 496 473	0	247	0	0	0	0	2 726	0	1 499 446
Transaction / JVO / Autres	14 230	893	1 049	-322	-828	0	491	0	-598	14 915
. Actions et autres instruments de capitaux propres – Autres JVPR	0	0	0	0	0	0	845	0	-845	0
. Participations & ATDLT – Autres JVPR	14 230	893	1 049	-322	-828	0	-354	0	247	14 915
TOTAL	1 522 162	3 361	1 296	-322	-828	0	491	2 728	-598	1 528 290

Note 16 - Compensation des actifs et passifs financiers

31.12.2021	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Actifs financiers							
Dérivés	24 013	-2 859	21 154	-11 001	0	-7 647	2 506
Pensions	326 473	-275 064	51 409	0	-29 260	-5 027	17 122
TOTAL	350 486	-277 923	72 563	-11 001	-29 260	-12 674	19 628

31.12.2021	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Passifs financiers							
Dérivés	48 588	-2 859	45 729	-11 001	0	-34 728	0
Pensions	505 706	-275 064	230 642	0	-230 642	0	0
TOTAL	554 294	-277 923	276 371	-11 001	-230 642	-34 728	0

31.12.2020	Montant brut des actifs financiers	Montant brut des passifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Actifs financiers							
Dérivés	41 502	-2 421	39 081	-25 977	0	-10 810	2 294
Pensions	275 343	0	275 343	0	-275 343	0	0
TOTAL	316 845	-2 421	314 424	-25 977	-275 343	-10 810	2 294

31.12.2020	Montant brut des passifs financiers	Montant brut des actifs financiers compensés au bilan	Montants nets présentés au bilan	Montants liés non compensés au bilan			Montant net
				Impact des conventions-cadre de compensation	Instruments financiers reçus en garantie	Trésorerie reçue (cash collatéral)	
Passifs financiers							
Dérivés	75 620	-2 421	73 199	-25 977	0	-47 222	0
Pensions	682 696	0	682 696	0	-682 263	-433	0
TOTAL	758 316	-2 421	755 895	-25 977	-682 263	-47 655	0

Les montants figurant dans la 2^{ème} colonne, correspondant à la compensation comptable, selon IAS 32 :

- pour les opérations passant en chambre sur la ligne « Dérivés »
- pour les opérations croisées sur la ligne « Pensions » (application à partir de l'exercice 2021 au regard des contrats cadres et des confirmations).

La colonne « Impact des conventions-cadre de compensation » correspond aux encours de transactions relevant de contrats exécutoires mais ne faisant pas l'objet d'une compensation comptable. Cela concerne notamment les opérations pour lesquels le droit à compenser s'exerce en cas de défaillance, d'insolvabilité ou de la faillite d'une des parties aux contrats. Sont concernés les dérivés et les pensions, traités ou non via des chambres de compensation.

La colonne « Instruments financiers reçus/donnés en garantie » comprend les collatéraux échangés sous forme de titres à leur valeur de marché.

La colonne « Trésorerie reçue/versée (cash collatéral) » inclut les dépôts de garantie reçus ou donnés en contrepartie des valeurs de marchés positives ou négatives des instruments financiers. Ils sont comptabilisés au bilan dans les comptes d'actifs ou passifs divers.

Note 17 – Impôts

17.1 Impôts courants

	31.12.2021	31.12.2020
Actif (par résultat)	55 024	59 455
Passif (par résultat)	24 162	26 817

17.2 Impôts différés

	31.12.2021	31.12.2020
Actif (par résultat)	33 315	28 170
Actif (par capitaux propres)	0	0
Passif (par résultat)	0	0
Passif (par capitaux propres)	37 441	41 702

Répartition des impôts différés par grandes catégories :

	31.12.2021		31.12.2020	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Reports fiscaux déficitaires	484		470	
Différences temporaires sur	34 522	39 132	28 653	42 655
. réévaluation des instruments financiers (hors assurance)	1 691	39 132	953	42 655
. activité d'assurance				
. provisions	34 533		26 893	
. réserve latente de location financement				
. résultats des sociétés transparentes	0	0	0	0
. autres décalages temporaires	-1 702		807	
Compensation	-1 691	-1 691	-953	-953
TOTAL des actifs et passifs d'impôts différés	33 315	37 441	28 170	41 702

Les impôts différés sont calculés selon le principe du report variable. Le taux de l'impôt différé est de 25,83%.

Note 18 - Comptes de régularisation et actifs et passifs divers

18.1 Comptes de régularisation et actifs divers

	31.12.2021	31.12.2020
Comptes de régularisation actif		
Valeurs reçues à l'encaissement	8 423	10 236
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Produits à recevoir	4 173	6 781
Comptes de régularisation divers	66 195	63 645
<i>Sous Total</i>	78 791	80 662
Autres actifs		
Comptes de règlement sur opérations sur titres	0	0
Débiteurs divers	31 409	30 745
Stocks et assimilés	0	0
Autres emplois divers	0	0
<i>Sous Total</i>	31 409	30 745
<i>TOTAL</i>	110 200	111 407

18.2 Comptes de régularisation et passifs divers

	31.12.2021	31.12.2020
Comptes de régularisation passif		
Comptes indisponibles sur opérations de recouvrement	12	0
Comptes d'ajustement sur devises	0	0
Charges à payer	4 864	5 188
Produits constatés d'avance	58 264	63 552
Comptes de régularisation divers	46 687	45 017
<i>Sous Total</i>	109 827	113 757
Autres passifs		
Obligations locatives – Immobilier	3 732	4 601
Obligations locatives - Autres	0	0
Comptes de règlement sur opérations sur titres	144	0
Versements restant à effectuer sur titres	12 045	12 045
Créditeurs divers	52 935	43 326
<i>Sous Total</i>	68 856	59 972
<i>TOTAL</i>	178 683	173 729

18.3 Obligation locatives par durée résiduelle

31.12.2021	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	648	1 109	1 206	459	310	3 732
. Immobilier	648	1 109	1 206	459	310	3 732
. Autres	0	0	0	0	0	0

31.12.2020	d ≤ 1 an	1 an < d ≤ 3 ans	3 ans < d ≤ 6 ans	6 ans < d ≤ 9 ans	d > 9 ans	TOTAL
Obligations locatives	206	283	935	1 579	1 598	4 601
. Immobilier	206	283	935	1 579	1 598	4 601
. Autres	0	0	0	0	0	0

Note 19 – Participations dans les entreprises mises en équivalence

19.1 Quote-part dans le résultat net des entreprises mises en équivalence

31.12.2020	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Euro-Information	France	7,61%	149 007	40 158	236	NC
TOTAL			149 007	40 158	236	

⁽¹⁾ en trésorerie et en actions

L'entité Euro-Information est mise en équivalence depuis 2020. Au 31 décembre 2020, les titres de participations détenus par cette société et émis par des entités entrant dans le périmètre de consolidation d'Alliance Fédérale n'avaient pas été entièrement réévalués. Un complément de réévaluation a été comptabilisé au 31 décembre 2021 afin de corriger la valorisation de la ligne générant les impacts suivants dans les comptes :

	31.12.2021	Variation	31.12.2020
Réévaluation sur participations	13 148	-4 000	17 148
Impôts différés sur réévaluation	-408	177	-585
IMPACT SUR LES COMPTES	12 741⁽³⁾	-3 823⁽³⁾	16 563⁽²⁾

31.12.2021	Pays	% intérêt	Valeur de MEE	QP de résultat net	Dividendes reçus ⁽¹⁾	JV de la participation (si cotée)
Entités sous influence notable						
Euro-Information	France	7,61%	179 375 ⁽³⁾	14 040 ⁽³⁾	236	NC
TOTAL			179 375	14 040	236	

⁽²⁾ Le complément de réévaluation 2020 a été comptabilisé dans le poste « Réserves consolidés »

⁽³⁾ Le poste à l'actif « Valeur de mise en équivalence » est impacté de +12 741K€ de complément de réévaluation et le poste « Quote-part de résultat » de -3 823K€ les titres de participations d'Euro-Information étant classés en juste valeur par résultat

19.2 Données des principales entreprises mises en équivalence

31.12.2021	Total bilan	PNB/CA	RBE	Résultat net	OCI	Capitaux propres en devise
Entités sous influence notable						
Euro-Information	2 185 210	1 422 468	116 780	285 480	-	1 998 927
31.12.2020						
Entités sous influence notable						
Euro-Information	1 907 403	1 367 665	74 140	385 780		1 713 425

Note 20 - Immeubles de placement

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2021
Coût historique	106 546	24 369	0	0	130 915
Amortissement et dépréciation	-1 786	-1 005	0	0	-2 791
MONTANT NET	104 760	23 364	0	0	128 124

Note 21 - Immobilisations corporelles et incorporelles

21.1 Immobilisations corporelles

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2021
Coût historique					
Terrains d'exploitation	11 337	978	-6	0	12 309
Constructions d'exploitation	118 265	15	-1 446	5 462	122 296
Droits d'utilisation - Immobilier	5 824	1	-61	59	5 823
Droits d'utilisation - Autres	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	21 224	6 243	-2 140	-5 462	19 865
Sous Total	156 650	7 237	-3 653	59	160 293
Amortissement et dépréciation					
Terrains d'exploitation	0	0	0	0	0
Constructions d'exploitation	-93 351	-3 979	1 427	0	-95 903
Droits d'utilisation – Immobilier	-1 237	-894	19	2	-2 110
Droits d'utilisation - Autres	0	0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	-17 963	-407	2 139	-5	-16 236
Sous Total	-112 551	-5 280	3 585	-3	-114 249
MONTANT NET	44 099	1 957	-68	56	46 044

21.2 Immobilisations incorporelles

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres	31.12.2021
Coût historique					
Immobilisations acquises	11 597	1 698	-670	241	12 866
. logiciels	29	0	0	0	29
. autres	11 568	1 698	-670	241	12 837
Sous Total	11 597	1 698	-670	241	12 866
Amortissement et dépréciation					
Immobilisations acquises	-5 799	-1 070	560	-47	-6 356
. logiciels	-29	0	0	0	-29
. autres	-5 770	-1 070	560	-47	-6 327
Sous Total	-5 799	-1 070	560	-47	-6 356
MONTANT NET	5 798	628	-110	194	6 510

Note 22 - Ecart d'acquisition

	31.12.2020	Augmentation	Diminution	Autres Variations	31.12.2021
Ecart d'acquisition brut	13 871	0	0	0	13 871
Dépréciations	0	0	0	0	0
MONTANT NET	13 871	0	0	0	13 871

Filiales	Valeur EA au 31. 12.19	Augmentation	Diminution	Autres Variations	Valeur EA au 31.12.20
Helloasso	13 871	0	0	0	13 871

Note 23 - Provisions et passifs éventuels

	31.12.2020	Dotations de l'exercice	Reprises sur provision utilisée	Reprises sur prov. non utilisée	Autres variations	31.12.2021
Provisions pour risques	17 093	4 659	0	-4 685	2	17 069
Sur engagements par signature	3 491	1 162	0	-915	0	3 738
Sur engagements de garantie	2 046	1 528	0	-1 665	0	1 909
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	486	605	0	-382	0	709
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	1 560	923	0	-1 283	0	1 200
Sur engagements de financement	2 053	1 712	0	-1 951	0	1 814
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	1 386	1 060	0	-1 321	0	1 125
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	667	652	0	-630	0	689
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	0	0	0	0	0	0
Provisions pour litiges	845	257	0	-116	1	987
Provisions pour risques sur créances diverses	8 658	0	0	-38	1	8 621

(...)	31.12.2020	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres variations	31.12.2021
Autres provisions	19 298	473	-114	-287	0	19 370
Provision pour épargne logement	18 627	315	0	-279	0	18 663
Provisions pour éventualité diverses	319	155	-114	-8	0	352
Autres provisions	352	3	0	0	0	355
Provisions pour engagements de retraite	1 028	970	-78	-950	0	970
TOTAL	37 419	6 102	-192	-5 922	2	37 409

	31.12.2019	Dotations de l'exercice	Reprises sur provision utilisée	Reprises sur provision non utilisée	Autres variations	31.12.2020
Provisions pour risques	15 575	5 509	-88	-3 903	0	17 093
Sur engagements par signature	3 785	1 123	0	-1 417	0	3 491
Sur engagements de garantie	821	1 844	0	-619	0	2 046
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	396	351	0	-261	0	486
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	425	1 493	0	-358	0	1 560
Sur engagements de financement	956	2 320	0	-1 223	0	2 053
<i>dont pertes attendues à 12 mois (S1)</i>	760	1 316	0	-690	0	1 386
<i>dont pertes attendues à terminaison (S2)</i>	196	1 004	0	-533	0	667
Sur risques pays	0	0	0	0	0	0
Provision pour impôt	1 090	222	-88	-379	0	0
Provisions pour litiges	8 923	0	0	-265	0	845
Provisions pour risques sur créances diverses	16 656	2 712	-70	0	0	8 658
Autres provisions	16 045	2 582	0	0	0	19 298
Provision pour épargne logement	267	122	-70	0	0	18 627
Provisions pour éventualité diverses	344	8	0	0	0	319
Autres provisions	904	124	0	0	0	352
Provisions pour engagements de retraite	33 135	8 345	-158	-3 903	0	1 028
TOTAL	15 575	5 509	-88	-3 903	0	37 419

Tableau des provisions PEL/CEL :

	0-4 ans	4-10 ans	+10 ans	Total
Montant des encours collectés au titre des PEL sur la phase épargne	742 603	1 522 303	78 012	2 342 918
Montant des provisions sur PEL	6 349	10 989	1 274	18 612
Montant des encours collectés au titre des CEL sur la phase épargne				169 979
Montant des provisions sur CEL				0
Dotations Provisions EL				(315)
Reprises Provisions EL				279
Montant des encours de crédits en vie octroyés au titre des PEL/CEL				(4 072)
Montant des provisions sur prêts PEL/CEL				51

Engagements de retraites et avantages similaires :

	31.12.2020	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Autres variations	31.12.2021
Engagements de retraite à prestations définies et assimilés hors caisses de retraite					
Indemnités de fin de carrière	0	0	0	0	0
Compléments de retraite	0	0	0	0	0
Primes liées aux médailles du travail (autres avantages à long terme)	1 028	970	-1 028	0	970
TOTAL	1 028	970	-1 028	0	970

Régime à prestations définies - Principales hypothèses actuarielles retenues :

	31.12.2021	31.12.2020
Taux d'actualisation ⁽¹⁾	1,00%	0,45%
Taux attendu d'augmentation des salaires	1,18%	1,12%

⁽¹⁾ Le taux d'actualisation, déterminé par référence au taux long terme des emprunts du secteur privé, est estimé à partir de l'indice Iboxx.

Indemnités de fin de carrière :

Variation de la dette actuarielle	31.12.2020	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecarts actuariels suite chgt hypo. Démo.	Ecarts actuariels suite chgt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2021
Engagements	9 881	43	504		-264	3 037	-335	-1	12 865
Contrat d'assurance	10 067	45		3 100		187	-335	0	13 064
Solde net	-186	-2	504	-3 100	-264	2 850	0	-1	-199
Provision	0								0

Variation de la dette actuarielle	31.12.2019	Charges d'intérêt	Coût services rendus de la période	Cotis. Au régime	Ecart actuariels suite chgt hypo. Démo.	Ecart actuariels suite chgt hypo. financières	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2020
Engagements	8 929	61	418		-25	955	-457		9 881
Contrat d'assurance	9 205	69		800		239	-467	211	10 067
Solde net	-276	-8	418	-800	-25	716	0	-211	-186
Provision	0								0

Une variation de plus/moins 25 points de base du taux d'actualisation conduirait respectivement à une baisse de 302K€/ une augmentation de 316K€de l'engagement.

Variation de la juste valeur des actifs du régime :

	31.12.2020	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2021
Juste valeur des actifs du régime	10 067	187	45	3 100	-355	0	13 064

	31.12.2018	Effets de l'actualisation	Rendement des actifs du régime au-delà du produit d'intérêt	Cotisations au régime	Paiement aux bénéficiaires	Autres	31.12.2020
Juste valeur des actifs du régime	9 205	239	69	800	-457	211	10 067

Note 24 - Réserves liées au capital et réserves

24.1 Capitaux propres part du groupe (hors résultat et gains et pertes latents)

	31.12.2021	31.12.2020
Capital et réserves liées au capital	308 089	307 076
Capital	298 526	297 513
Prime d'émission, apport, fusion, scission, conversion	9 563	9 563
Réserves consolidées	1 705 406	1 608 685
Réserve légale	19 357	19 357
Réserves statutaires et contractuelles	1 325 889	1 275 783
Réserves réglementées	59 281	59 281
Autres réserves (dont effets liés à la première application)	306 529	258 266
<i>dont résultat de cession sur instruments de capitaux propres</i>	0	0
Report à nouveau	-5 650	-4 002
TOTAL	2 013 495	1 915 761

Les Caisses Locales sont des sociétés coopératives à capital variable et à responsabilité limitée dont le capital est détenu uniquement par leurs sociétaires (clients) ; la Caisse Fédérale du Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie est une société coopérative anonyme à capital variable dont le capital est détenu d'une part par les caisses locales et d'autre part par ses administrateurs.

24.2 Gains ou pertes latents ou différés

	31.12.2021	31.12.2020
Gains ou pertes latents ou différés* liés aux :		
. placements des activités d'assurance (actifs disponibles à la vente)	0	0
. actifs financiers en JVCPR - instruments de dettes	0	0
.actifs financiers en JVCPR - instruments de capitaux propres	1 122 830	1 115 533
. dérivés de couverture (CFH)	0	0
. risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO	0	0
. autres	-4 865	-2 405
TOTAL	1 117 965	1 113 128

* Soldes net d'IS et après traitement de la comptabilité reflet

Note 25 - Engagements donnés et reçus

Engagements donnés	31.12.2021	31.12.2020
Engagements de financement	1 748 296	1 728 277
Engagements en faveur d'établissements de crédit	31 975	35 925
Engagements en faveur de la clientèle	1 716 321	1 692 352
Engagements de garantie	391 957	374 052
Engagements d'ordre d'établissements de crédit	7 880	8 199
Engagements d'ordre de la clientèle	384 077	365 853
Engagements sur titres	30	28
Titres acquis avec faculté de reprise	0	0
Autres engagements donnés	30	28
Engagements reçus	31.12.2021	31.12.2020
Engagements de financement	0	0
Engagements reçus d'établissements de crédit	0	0
Engagements reçus de la clientèle	0	0
Engagements de garantie	3 749 334	3 640 285
Engagements reçus d'établissements de crédit	3 094 153	2 877 093
Engagements reçus de la clientèle	655 181	763 192
Engagements sur titres	82 000	73 450
Titres vendus avec faculté de rachat ou de reprise	0	0
Autres engagements reçus	82 000	73 450

Titres et valeurs donnés en pension	31.12.2021	31.12.2020
Actifs donnés en pension	250 399	426 845
Passifs associés	230 000	682 373
TOTAL	480 399	1 109 218

Autres actifs donnés en garantie de passif	31.12.2021	31.12.2020
Titres prêtés	0	0
Dépôts de garantie sur opérations de marché	42 832	53 073
TOTAL	42 832	53 073

Pour son activité de refinancement, le Groupe procède à la mise en pension de titres de dettes et/ou de capitaux propres. Elle se traduit par le transfert de la propriété de titres que le bénéficiaire peut à son tour prêter. Les coupons ou dividendes bénéficient à l'emprunteur. Ces opérations sont soumises à appels de marge et le groupe est exposé à la non restitution des titres.

Les autres actifs donnés en garantie de passifs concernent les dérivés pour lesquels sont versés des appels de marge lorsque leur juste valeur est négative. Ces montants comprennent les marges initiales et celles versées ultérieurement.

NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

Note 26 - Intérêts et produits / charges assimilés

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit & banques centrales ⁽¹⁾	22 042	5 455	21 698	317
Clientèle	218 810	-93 330	221 276	-96 141
. dont crédit-bail	0	0	0	0
Obligation locative	0	-16	0	-18
Instruments dérivés de couverture	26 136	-31 264	28 235	-25 608
Instruments financiers à la juste valeur par résultat	9	0	0	-119
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres/Actifs disponibles à la vente	-1	0	-202	0
Titres au coût amorti	2 214	0	891	0
Dettes représentées par un titre	0	-11 140	0	-13 931
Dettes subordonnées	0	0	0	0
TOTAL	269 210	-130 295	271 898	-135 482
<i>Dont produits et charges d'intérêt calculés au TIE</i>	<i>243 065</i>	<i>-99 031</i>	<i>243 663</i>	<i>-109 755</i>
<i>Dont intérêts sur passifs au coût amorti</i>		<i>-99 031</i>		<i>-109 755</i>

⁽¹⁾ Dont -4 128K€ d'impact des taux négatifs en produits et 7 408K€ en charges au 31 décembre 2021, et dont -2 674K€ d'impact des taux négatifs en produits et 1 623K€ en charges au 31 décembre 2020

Note 27 – Commissions

	31.12.2021		31.12.2020	
	Produits	Charges	Produits	Charges
Etablissements de crédit	1 006	-158	967	-175
Clientèle	36 868	-2 269	33 987	-1 838
Titres	5 620	-462	5 139	-1 112
<i>dont activités gérées pour compte de tiers</i>	2 532	0	2 358	0
Instruments dérivés	11	0	10	0
Change	68	0	87	0
Engagements de financement et de garantie	360	-735	82	0
Prestations de services	106 099	-20 849	100 140	-18 104
TOTAL	150 032	-24 473	140 412	-21 229

Note 28 - Gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

	31.12.2021	31.12.2020
Instruments de transaction	254	2 481
Instruments à la juste valeur sur option	0	0
Inefficacité des couvertures	1	0
. Sur-couverture de flux de trésorerie (CFH)	0	0
. Sur-couverture de juste valeur (FVH)	1	0
. Variations de juste valeur des éléments couverts	-11 036	23 876
. Variations de juste valeur des éléments de couverture	11 037	-23 876
Résultat de change	422	-731
Autres Instruments à la juste valeur sur résultat	18 656	-5 556
TOTAL des Variations de Juste Valeur	19 333	-3 806

Note 29 - Gains ou pertes nets sur actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

	31.12.2021	31.12.2020
Dividendes	112 693	4 967
<i>dont résultant d'instruments décomptabilisés sur la période</i>	0	0
PV/MV réalisées sur instruments de dettes	0	0
TOTAL	112 693	4 967

Note 30 - Produits / Charges des autres activités

	31.12.2021	31.12.2020
Produits des autres activités		
Immeubles de placement :	0	0
. reprises de provisions/amortissements	0	0
. plus-values de cession	0	0
Charges refacturées	66	76
Autres produits	13 907	12 112
Sous Total	13 973	12 188
Charges des autres activités		
Immeubles de placement :	-1 005	-847
. dotations aux provisions/amortissements	-1 005	-847
. moins-values de cession	0	0
Autres charges	-2 212	-2 132
Sous Total	-3 217	-2 979
TOTAL NET	10 756	9 209

Note 31 - Frais généraux

	31.12.2021	31.12.2020
Charges de personnel	-121 482	-110 342
Autres charges d'exploitation	-62 628	-59 700
Dotations / Reprises sur amortissements et provisions - Immobilisations d'exploitation	-6 347	-6 263
TOTAL	-190 457	-176 305

31.1 Charges de personnel

	31.12.2021	31.12.2020
Salaires et traitements	-69 237	-65 797
Charges sociales	-29 430	-27 240
Avantages du personnel à court terme	0	0
Intéressement et participation des salariés	-12 677	-8 036
Impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations	-10 138	-9 269
TOTAL	-121 482	-110 342

31.2 Autres charges d'exploitation

	31.12.2021	31.12.2020
Impôts et taxes ⁽¹⁾	-9 281	-9 096
Locations	-3 153	-3 018
- locations à court terme d'actifs ⁽²⁾	-564	-395
- locations d'actifs de faible valeur/substituables ⁽³⁾	-2 209	-2 342
- autres locations	-380	-281
Autres services extérieurs	-50 324	-47 719
Autres charges diverses	130	133
TOTAL	-62 628	-59 700

⁽¹⁾ Le poste « Impôts et taxes » comprend une charge de 4 200K€ au titre de la contribution au Fonds de Résolution Unique en 2021, contre 2 518K€ en 2020

⁽²⁾ inclut l'immobilier en tacite reconduction

⁽³⁾ Inclut le matériel informatique

31.3 Dotations / reprises sur amortissements et provisions des immobilisations corporelles et incorporelles

	31.12.2021	31.12.2020
Amortissements :	-6 347	-6 263
- immobilisations corporelles	-5 277	-5 269
<i>dont droits d'utilisation</i>	-894	-893
- immobilisations incorporelles	-1 070	-994
Dépréciations :	0	0
TOTAL	-6 347	-6 263

Note 32 - Coût du risque

	31.12.2021	31.12.2020
- pertes attendues à 12 mois (S1)	-25 781	-12 686
- pertes attendues à terminaison (S2)	-6 871	-18 439
- actifs dépréciés (S3)	-202	1 268
TOTAL	-32 854	-29 857

31.12.2021	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-44 954	19 173				-25 781
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-43 285	17 455				-25 830
Actifs financiers au coût amorti - titres	-4	15				11
Engagements donnés	-1 665	1 703				38
Pertes attendues à terminaison (S2)	-47 895	41 024				-6 871
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-46 320	39 111				-7 209
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	-1 575	1 913				338
Actifs dépréciés (S3)	-16 360	22 430	-5 886	-1 236	850	-202
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-15 181	21 472	-5 886	-1 236	850	19
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0	0	0	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-17	5	0	0	0	-12
Engagements donnés	-1 162	953	0	0	0	-209
TOTAL	-109 209	82 627	-5 886	-1 236	850	-32 854

31.12.2020	Dotations	Reprises	Créances irrécouvrables couvertes	Créances irrécouvrables non couvertes	Recouvrement sur créances apurées	TOTAL
Pertes attendues à 12 mois (S1)	-19 737	7 051				-12 686
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-17 635	5 697				-11 938
Actifs financiers au coût amorti - titres	-435	403				-32
Engagements donnés	-1 667	951				-716
Pertes attendues à terminaison (S2)	-40 789	22 350				-18 439
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0				0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-38 292	21 458				-16 834
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	0				0
Engagements donnés	-2 497	892				-1 605
Actifs dépréciés (S3)	-19 874	26 333	-4 933	-1 086	828	1 268
Prêts et créances Etablissements de crédit au coût amorti	0	0	0	0	0	0
Prêts et créances clientèle au coût amorti	-18 745	24 630	-4 933	-1 085	828	695
Actifs financiers au coût amorti - titres	0	22	0	0	0	22
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres – titres de dettes	-6	0	0	0	0	-6
Engagements donnés	-1 123	1 681	0	-1	0	557
TOTAL	-80 400	55 734	-4 933	-1 086	828	-29 857

Note 33 - Gains ou pertes sur autres actifs

	31.12.2021	31.12.2020
Immobilisations corporelles et incorporelles	-18	-18
Moins-values de cession	-27	-48
Plus-values de cession	9	30
Gains ou pertes nets sur titres consolidés	0	0
TOTAL	-18	-18

Note 34 - Variations de valeur des écarts d'acquisition

	31.12.2021	31.12.2020
Dépréciation des écarts d'acquisition	0	0
Ecart d'acquisition négatif passé en résultat	0	0
TOTAL	0	0

Note 35 - Impôts sur les bénéfices

Décomposition de la charge d'impôt :

	31.12.2021	31.12.2020
Charge d'impôt exigible	-27 876	-28 115
Charge d'impôt différé	5 145	10 310
Ajustements au titre des exercices antérieurs	125	348
TOTAL	-22 606	-17 457

Rapprochement entre la charge d'impôt comptabilisée et la charge d'impôt théorique :

	31.12.2021	31.12.2020
Taux d'impôt théorique	28,41%	32,02%
Impact des régimes spécifiques des SCR et SICOMI	0,00%	0,00%
Impact du taux réduit sur les plus-values à long terme	-0,32%	-0,05%
Impact des taux d'imposition spécifiques des entités étrangères	0,00%	0,00%
Impact du carry back	0,00%	0,00%
Décalages permanents	-14,56%	1,61%
Autres	-2,10%	-16,12%
Taux d'impôt effectif	11,43%	17,46%
Résultat taxable	197 967	99 947
Charge d'impôt	-22 606	-17 457

NOTES RELATIVES A L'ETAT DU RESULTAT NET ET DES GAINS ET PERTES DIRECTEMENT COMPTABILISE EN CAPITAUX PROPRES

Note 36 – Recyclage de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2021	31.12.2020
	Mouvements	Mouvements
Ecarts de conversion		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-Total		
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP		
Reclassement vers le résultat ⁽¹⁾		
Autres mouvements	7 297	77 527
Sous-Total	7 297	77 527
Réévaluation des instruments dérivés de couverture		
Reclassement vers le résultat		
Autres mouvements		
Sous-total		

(...)	31.12.2021 Mouvements	31.12.2020 Mouvements
Ecart de réévaluation lié au risque de crédit propre sur les passifs financiers en JVO transférés en réserves		
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-2 454	-615
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-5	-3
TOTAL	4 838	76 909

⁽¹⁾ sur instruments de dettes

Note 37 – Impôt relatif à chaque composante de gains et pertes directement comptabilisés en capitaux propres

	31.12.2021			31.12.2020		
	Valeur brute	Impôts	Valeur nette	Valeur brute	Impôts	Valeur nette
Réévaluation des actifs financiers à la JVCP	3 774	3 523	7 297	75 296	2 231	77 527
Ecarts actuariels sur les régimes à prestations définies	-3 192	738	-2 454	-727	112	-615
Quote-part des gains ou pertes latents ou différés sur entreprises MEE	-5		-5	-3		-3
TOTAL	577	4 261	4 838	74 566	2 343	76 909

E. AUTRES INFORMATIONS

Note 38 – Juste valeur des instruments financiers comptabilisés au coût amorti

Les justes valeurs présentées sont une estimation à partir des paramètres observables au 31 décembre 2021. Elles sont issues d'un calcul d'actualisation des flux futurs estimés à partir d'une courbe de taux qui comprend le coût de signature inhérent au débiteur.

Les instruments financiers présentés dans cette information sont les prêts et emprunts. Ils ne reprennent pas les éléments non monétaires (actions), les comptes de fournisseurs et les comptes d'autres actifs, des autres passifs et les comptes de régularisation. Les instruments non financiers ne sont pas concernés par cette information.

La juste valeur des instruments financiers exigibles à vue et des contrats d'épargne réglementée de la clientèle est égale à la valeur exigible par le client, soit la valeur comptable.

Nous attirons l'attention sur le fait que hormis les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti ne sont pas cessibles ou ne font pas dans la pratique l'objet de cession avant leur échéance. De ce fait, les plus-values ou les moins-values ne seront pas constatées. Ces instruments financiers sont évalués sur la base de prix de marché observés.

Si toutefois, les instruments financiers comptabilisés au coût amorti devaient faire l'objet d'une cession, le prix de cette cession pourrait différer significativement de la juste valeur calculée au 31 décembre.

31.12.2021	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	18 236 958	17 050 207	1 186 751	407 888	17 826 203	2 867
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 670 220	3 628 166	42 054		3 670 220	0
Prêts et créances à la clientèle	13 243 338	12 117 021	1 126 317		13 243 338	0
Titres au coût amorti	1 323 400	1 305 020	18 380	407 888	912 645	2 867

31.12.2021	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	16 638 802	16 041 817	596 985	0	11 965 736	4 673 065
Dettes envers les établissements de crédit	2 077 756	2 057 988	19 768		2 077 755	0
Dettes envers la clientèle	12 857 930	12 328 871	529 059		8 184 865	4 673 065
Dettes représentées par un titre	1 696 475	1 648 418	48 057		1 696 475	0
Dettes subordonnées	6 641	6 540	101	0	6 641	0

31.12.2020	Valeur de marché	Valeur au bilan	Plus ou moins-values latentes	Niveau 1 de hiérarchie	Niveau 2 de hiérarchie	Niveau 3 de hiérarchie
Actifs financiers au coût amorti - IFRS 9	18 236 958	17 050 207	1 186 751	407 888	17 826 203	2 867
Prêts et créances sur établissements de crédit	3 670 220	3 628 166	42 054	0	3 670 220	0
Prêts et créances à la clientèle	13 243 338	12 117 021	1 126 317	0	13 243 338	0
Titres au coût amorti	1 323 400	1 305 020	18 380	407 888	912 645	2 867
Passifs financiers au coût amorti - IFRS 9	16 638 802	16 041 817	596 985	0	11 965 736	4 673 065
Dettes envers les établissements de crédit	2 077 756	2 057 988	19 768	0	2 077 755	0
Dettes envers la clientèle	12 857 930	12 328 871	529 059	0	8 184 865	4 673 065
Dettes représentées par un titre	1 696 475	1 648 418	48 057	0	1 696 475	0
Dettes subordonnées	6 641	6 540	101	0	6 641	0

Catégories :

- Niveau 1 : cours coté sur un marché actif ;
- Niveau 2 : cours de marchés actifs pour des instruments semblables et techniques de valorisation dont toutes les données importantes sont fondées sur des informations de marché observables ;
- Niveau 3 : valorisation sur la base de modèles internes contenant des données non observables significatives.

Note 39 - Effectifs moyens

	31.12.2021	31.12.2020
Techniciens de la banque	1 042	1 133
Cadres	535	534
TOTAL	1 577	1 667

Note 40 – Informations fournies au titre de la rémunération et des avantages accordés aux dirigeants

La rémunération des membres composant l'organe exécutif est validée chaque année par le conseil d'administration sur proposition d'un comité de rémunération constitué d'administrateurs. Le montant global des rémunérations allouées pendant l'exercice 2021 s'élève ainsi à 422K€

Par ailleurs, le Groupe de Crédit Mutuel Maine-Anjou, Basse-Normandie :

- n'est pas concerné par le paiement de salaires en actions et de rémunérations différées, attribuées ou non au cours de l'exercice, ni par le paiement au titre de nouvelles embauches ou indemnités de licenciement, ni de garanties de licenciement accordées au cours de l'exercice ;
- disposant de moins de dix salariés professionnels des marchés financiers dont les activités ont un impact significatif sur son exposition au risque, n'est pas soumis à la publication des informations pour ces salariés.

Note 41 – Dividendes

L'entité consolidante a prévu de verser hors groupe CMCIC 2 765K€ ce qui correspond à la rémunération des parts B.

Note 42 – Honoraires CAC

Les montants des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat sont les suivants :

	31.12.2021		
	CIFRALEX	KPMG	MAZARS
Certification des comptes	38	110	119
Services autres que la certification des comptes ⁽¹⁾	0	0	0
TOTAL	38	110	119

⁽¹⁾Les services autres que la certification des comptes correspondent notamment aux lettres de confort dans le cadre d'opérations de marché, aux rapports et attestations requises pour des besoins réglementaires.

	31.12.2020	
	CIFRALEX	MAZARS
Certification des comptes	117	118
Services autres que la certification des comptes	0	0
TOTAL	117	118

Note 43 – Rapport de gestion

En application du règlement ANC 2021-10 de l'autorité des Normes Comptables, le rapport de gestion du Conseil d'Administration est tenu à disposition du public au siège de la Fédération :

Crédit Mutuel de Maine-Anjou et Basse-Normandie
43, boulevard Volney
53083 LAVAL Cedex 9
France

III. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES

mazars

Tour Exaltis
61, rue Henri Regnault
92075 Paris-la-Défense



Tour Eqho
2, rue Gambetta
92066 Paris-la-Défense cedex

GROUPE CREDIT MUTUEL DE MAINE ANJOU ET BASSE NORMANDIE

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Mazars
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat
aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
61, rue Henri Regnault – 92075 Paris-La-Défense Cedex
Capital de 8 320 000 euros - RCS Nanterre 784 824153

KPMG Audit FS I
Tour Eqho - 2, rue Gambetta - 92066 Paris-La Défense
Tél : +33 (0) 2 23 46 34 00 - Fax : +33 (0) 2 23 46 34 59
SOCIETE ANONYME D'EXPERTISE COMPTABLE
ET DE COMMISSARIAT AUX COMPTES
Capital de 200 000 Euros – RCS NANTERRE 512 802 596

Groupe Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie

Association Régie par la Loi du 1er juillet 1901 Siège
social : 43 Boulevard Volney – 53000 Laval

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2021

Aux adhérents,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l’audit des comptes consolidés du Groupe Crédit Mutuel de Maine Anjou et Basse Normandie relatifs à l’exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu’ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu’adopté dans l’Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l’exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l’exercice, de l’ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l’opinion

Référentiel d’audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d’exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l’audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d’audit dans le respect des règles d’indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d’émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Appréciation du risque de crédit et évaluation des dépréciations (statuts 1, 2 & 3)

Le groupe Crédit Mutuel Maine Anjou et Basse Normandie est exposé aux risques de crédit et de contrepartie. Ces risques résultant de l'incapacité de ses clients ou de ses contreparties à faire face à leurs engagements financiers, portent notamment sur ses activités de prêts à la clientèle.

Comme indiqué dans les notes B, 3.1.8, 9.2 et 12.2 de l'annexe aux comptes consolidés, conformément au volet « dépréciation » de la norme IFRS 9, le CM MABN constitue des dépréciations et provisions destinées à couvrir les risques attendus (encours en statuts 1 et 2) ou avérés (encours en statut 3) de pertes. Les dépréciations pour pertes attendues (statuts 1 et 2) sont déterminées principalement sur la base de modèles développés par le Groupe Crédit Mutuel intégrant différents paramètres (PD, LGD, forward looking, ...), et complétées le cas échéant par des dotations sur base sectorielle au regard de spécificités locales.

Les encours de crédits supportant un risque de contrepartie avéré (statut 3) font l'objet de dépréciations destinées à couvrir les risques avérés de pertes, dès lors qu'il existe une preuve objective de dépréciation résultant d'un ou de plusieurs événements survenus après la mise en place du prêt - ou d'un groupe de prêts - susceptibles de générer une perte.

Les expositions clientèle aux risques de crédit et de contrepartie représentent 12 782 M€ au 31 décembre 2021. Le stock de dépréciations sur les encours de crédits et assimilés s'élève à 174 M€ dont 47,5 M€ au titre du statut 1, 47,8 M€ au titre du statut 2 et 78,5 M€ au titre du statut 3. Le coût du risque sur l'exercice 2021 s'élève à -32,9 M€.

Dépréciation des encours de crédits en statuts 1 et 2 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nos travaux ont principalement consisté à :

- apprécier l'existence d'un dispositif de contrôle interne permettant une actualisation à une fréquence appropriée des notations des différents encours de crédits ;
- effectuer une revue critique des travaux des auditeurs de la consolidation du Groupe Crédit Mutuel qui, en lien avec leurs experts et spécialistes :
 - ont apprécié l'existence d'une gouvernance revoyant à une fréquence appropriée la consistance des modèles de dépréciations, les paramètres utilisés pour le calcul des dépréciations, et analysant les évolutions des dépréciations au regard des nouvelles règles IFRS 9 ;
 - ont apprécié le niveau approprié de ces paramètres utilisés pour les calculs des dépréciations au 31 décembre 2021 ;
 - ont effectué des contre-calculs sur les principaux portefeuilles de crédits.

Nous avons également revu les facteurs d'aggravation et de détérioration des paramètres sur les expositions à risque entraînant la comptabilisation d'une provision complémentaire locale.

Dépréciation des encours de crédit en statut 3 :

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des dépréciations et provision afférentes sur base individuelle.

Nous avons également revu l'information détaillée en annexe requise par la norme IFRS 9 au titre du volet « dépréciation » au 31 décembre 2021.

Valorisation des instruments financiers

Le groupe CM MABN détient des actifs financiers pour lesquels la valorisation retenue comptablement fait appel au jugement de la direction. Les instruments financiers concernés visent principalement les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres qui s'élèvent à 1 528 M€ au 31 décembre 2021 contre 1 521 M€ au 31 décembre 2020.

Comme indiqué dans la note 11 des états financiers, les parts dans les entreprises liées s'élèvent à 1 499 M€ au 31 décembre 2021 contre 1 496 M€ au 31 décembre 2020. L'option permettant la classification en actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres a été retenue pour les instruments de capitaux propres présentant un caractère stratégique.

Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour la clôture des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit au classement comptable et à la détermination de la valorisation pour les principales lignes du portefeuille. Nous avons notamment apprécié la justification des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés par la direction.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés. Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L. 225-102-1 du code de commerce figure dans le rapport de gestion de la Caisse Fédérale, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du groupe à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le groupe ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie

significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre groupe.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du groupe à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les Commissaires aux comptes

Mazars

KPMG AUDIT FS1

A Paris-la-Défense, le 5 mai 2022

A Paris-la-Défense, le 5 mai 2022



Alexandra KRITCHMAR



Anne VEAUTE



Arnaud BOURDEILLE



Arnaud FROMONT

